



# Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller lorrain

**Phase 3 : Élaboration des scénarios contrastés**

**Document annexe - LES FICHES ACTIONS**

05/03/2012



---

## LISTE DES FICHES ACTIONS

### Liste des fiches actions **3**

#### **Annexe 1 : Enjeu 1 - Améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE **7****

##### **Sous enjeu 1.1 : Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle **9****

Action n°1.1.1 : Etudier comment améliorer la collecte et le traitement des rejets industriels de la plateforme de Carling	9
Plate-forme de Carling - utilisateurs de la STF.	9
Action n°1.1.2 : Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie d'Installations Classées	11
Action n°1.1.3 : Limiter la dégradation des eaux au droit du parc à cendres	13
Centrale Emile Huchet.	13
Action n°1.1.4 : Circonscrire la pollution de la nappe dans l'enceinte de l'établissement industriel	15
Centrale Emile Huchet.	15
Action n°1.1.5 : Assurer le suivi de l'impact des schistiers	17
Terril Simon.	17
Action n°1.1.6 : Assurer le suivi de l'impact des schistiers	19
Terril Wendel.	19
Action n°1.1.7 : Assurer le suivi de l'impact des crassiers sidérurgiques	21
Terril sidérurgique.	21

##### **Sous enjeu 1.2 : Lutter contre les pollutions domestiques d'origine urbaine **23****

Action n°1.2.1 : Prendre en compte l'impact des nouvelles installations soumises à autorisation ou à déclaration sur l'atteinte de bon état écologique des masses d'eau au sens du SDAGE Rhin Meuse	23
Action n°1.2.2 : Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie de stations d'épuration	25
Action n°1.2.3 : Assurer la cohérence dans la répartition des compétences en matière d'assainissement	27
Action n°1.2.4 : Effectuer des diagnostics des systèmes d'assainissement au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur	29
Action n°1.2.5 : Entretien et adapter les réseaux existants pour réduire la quantité d'eaux claires parasites	31
Action n°1.2.6 : Favoriser le recours aux techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales	33
Action n°1.2.7 : Poursuivre l'élaboration des zonages assainissement	35
Action n°1.2.8 : Assurer le contrôle et le suivi des systèmes d'assainissement non collectifs	37
Action n°1.2.9 : Accompagner le projet transfrontalier d'amélioration de l'assainissement pour les communes de Carling et Lauterbach	39

##### **Sous enjeu 1.4 : Prévenir les pollutions accidentelles **41****

Action n°1.4.1 : Intégrer les risques de pollution accidentelle dans les projets de nouvelles infrastructures de transport ou de nouveaux sites industriels	41
---	----

##### **Documents cartographiques – Améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE **44****

#### **Annexe 2 : Enjeu 2 - Restaurer les milieux naturels **45****

##### **Sous enjeu 2.1 : Veiller à la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques **47****

Action n°2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures	47
Action n°2.1.2 : Inventorier les zones humides sur la commune de Saint-Avold	49
Action n°2.1.3 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de la Bisten	52
Action n°2.1.4 : Élaborer un plan de gestion et un plan d'aménagement du Marais de la Bisten	54
Action n°2.1.5 : Mettre en place une préservation adaptée des zones humides de tête de bassin versant	56
Action n°2.1.6 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation de l'ensemble des marais de la Ferme de Heide	58

Action n°2.1.7 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement du marais de la Ferme de Heide	60
Action n°2.1.8 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Falck et Bibling	62
Action n°2.1.9 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement des marais de Falck et de Bibling	64
Action n°2.1.10 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Gaubiving	66
Action n°2.1.11 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation la qualité écologique du marais de Gaubiving	69
Action n°2.1.12 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation du vallon forestier humide de Schafbach	71
Action n°2.1.13 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation de la qualité écologique du vallon de Schafbach	73
Action n°2.1.14 : Préserver les zones humides et les sites à amphibiens sur le tronçon aval de la Rosselle	76
Action n°2.1.15 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de bassin versant de la Bisten	78
Action n°2.1.16 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables de têtes du bassin versant de la Rosselle et du Bousbach	80
Action n°2.1.17 : Mettre en place un outil de gestion adapté sur les vallons humides de la forêt du Warndt	82
Action n°2.1.18 : Préserver les zones d'alimentation des cours d'eau au niveau des têtes de bassin versant	85
Action n°2.1.19 : Prendre en compte dans tous projets d'aménagement futur les corridors biologiques que constituent le Merle, la Rosselle et la Bisten	88
Action n°2.1.20 : Préserver certaines zones humides en soutenant le débit de nappe et des cours d'eau	91
Marais de la Bisten	91
Action n°2.1.21 : Réhabiliter les milieux humides le long de la Rosselle en amont et en aval du moulin d'Ambach	93
Action n°2.1.22 : Réhabiliter la zone humide d'Oderfang	96

**Sous enjeu 2.2 : Favoriser la restauration des cours d'eau et la concilier avec le développement du territoire** **98**

Action n°2.2.1 : Construire et mettre en œuvre un projet de restauration transfrontalier	98
Action n°2.2.2 : Réaliser le programme d'entretien du Muehlegraben et de la Rosselle 1	100
Action n°2.2.3 : Étudier la restauration de la continuité écologique entre la Rosselle et le Muehlegraben	102
Action n°2.2.4 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Dourd'Hal	104
Action n°2.2.5 : Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 2	106
Action n°2.2.6 a : Mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avold sur la base des résultats de l'étude d'impacts - programme de base (tronçons 1 et 6)	108
Action n°2.2.6 b : Mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avold sur la base des résultats de l'étude d'impacts - programme complémentaire (tronçons 2, 4 et 5)	110
Action n°2.2.7 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Maimattbach et du Ste-Catherine	113
Action n°2.2.8 : Engager les travaux de restauration du Dotelbach	115
Action n°2.2.9 : Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 3	117
Action n°2.2.10 : Engager les travaux de restauration du Cocherenbach et du Winbornbach	119
Action n°2.2.11 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Morsbach	121
Action n°2.2.12 : Réaliser une étude globale pour la renaturation et la lutte contre les inondations des cours d'eau du bassin versant de la Bisten	123
Action n°2.2.13 : Harmoniser et coordonner les modes de gestion allemand et français de la Rosselle	125
Action n°2.2.14 : Donner une suite à l'étude sur la question de la restauration du Merle	128

**Documents cartographiques – Restaurer les milieux naturels** **130**

**Annexe 3 : Enjeu 3 - Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface** **132**

**Sous enjeu 3.1 : Préparer la remontée de eaux souterraines** **134**

Action n°3.1.1 : Maintenir hors eau le bâti existant	134
Concession La Houve	134
Action n°3.1.2 : Maintenir hors eau le bâti existant	136
Concession Sarre et Moselle	136
Action n°3.1.3 : Maintenir hors eau le bâti existant	138
Concession Wendel / Sarre et Moselle (Weihergraben)	138
Action n°3.1.4 : Maintenir hors eau le bâti existant	140

Concession Wendel (Muhlbach) _____	140
Action n°3.1.5 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du Puits 1 _____	142
Concession La Houve _____	142
Action n°3.1.6 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Vouters _____	144
Concession Sarre et Moselle _____	144
Action n°3.1.7 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Simon 5 _____	146
Concession Wendel _____	146
Action n°3.1.8 : Identifier les impacts quantitatifs et qualitatifs de la remontée de la nappe _____	148
Action n°3.1.9 : Réaliser une campagne piézométrique au droit de la nappe des Grès _____	150
Action n°3.1.10 : Soutenir les étiages du Leibsbach _____	152
Action n°3.1.11 : Soutenir les étiages de la Bisten _____	154
<b>Sous enjeu 3.2 : Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines _____</b>	<b>156</b>
Action n°3.2.1 : Favoriser la mise en place des périmètres de protection des forages AEP _____	156
<b>Sous enjeu 3.3 : Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées _____</b>	<b>158</b>
Action n°3.3.1 : Maintenir le piège hydraulique existant _____	158
Plateforme de Carling. _____	158
Action n°3.3.2 : Maintenir le piège hydraulique existant _____	160
Bulle salée de Diesen _____	160
Action n°3.3.3 : Assurer le confinement de la pollution _____	162
Ancienne cokerie de Marienau (usine). _____	162
Action n°3.3.4 : Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols _____	164
Ancienne usine HGD de Marienau. _____	164
Action n°3.3.5 : Maintenir le piège hydraulique existant _____	167
Schistier Sainte Fontaine. _____	167
Action n°3.3.6 : Protéger les forages destinés à l'alimentation en eau potable de Saint-Avoid _____	169
Saint-Avoid. _____	169
Action n°3.3.7 : Maintenir la qualité des eaux souterraines _____	171
Ancienne blanchisserie RLD. _____	171
Action n°3.3.8 : Maintenir le piège hydraulique existant _____	173
Plateforme de Carling. - ateliers Benzols _____	173
Action n°3.3.9 : Assurer le confinement de la pollution _____	175
Ancienne cokerie de Marienau (lagune). _____	175
Action n°3.3.10 : Réaliser un piézomètre entre l'ancienne mine de Faulquemont et les forages SEBVF _____	177
Action n°3.3.11 : Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols _____	179
Lagunes de la vallée du Merle _____	179
Action n°3.3.12 : Apprécier les enjeux faunistiques et floristiques locaux _____	181
Lagune de la vallée du Merle _____	181
Action n°3.3.13 : Concilier la qualité des eaux tant souterraines que de surface et l'activité industrielle _____	184
Plate-forme de Carling - utilisateurs de la STF. _____	184
<b>Sous enjeu 3.4 : Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau _____</b>	<b>186</b>
Action n°3.4.1 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle _____	186
Centrale Emile Huchet. _____	186
Action n°3.4.2 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle _____	188
ARKEMA _____	188
Action n°3.4.3 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle _____	190
TPF _____	190
<b>Documents cartographiques – Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface _____</b>	<b>192</b>
<b>Annexe 4 : Enjeu 4 - Pour une organisation durable du milieu eau _____</b>	<b>195</b>
<b>Sous enjeu 4.1 : Renforcer la gestion durable des services de l'eau _____</b>	<b>196</b>

Action n°4.1.1 : Adapter les statuts et les compétences du syndicat d'aménagement et d'entretien de la Rosselle	196
Action n°4.1.2 : Créer une nouvelle structure susceptible de se porter maître d'ouvrage sur les actions de restauration des cours d'eau du bassin de la Bisten	198
<b>Sous enjeu 4.2 : Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion de l'eau</b>	<b>200</b>
Action n°4.2.1 : Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière	200
Action n°4.2.2 : Traduire un document de synthèse du SAGE en allemand	202
<b>Sous enjeu 4.3 : Assister les maîtres d'ouvrage potentiels dans leurs implications dans des actions de renaturation / protection des milieux</b>	<b>204</b>
Action n°4.3.1 : Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration	204
Action n°4.3.2 : Mobiliser une ressource financière pour permettre la mise en œuvre des actions du SAGE	207
<b>Sous enjeu 4.4 : Identifier une structure assurant la maîtrise d'ouvrage du SAGE</b>	<b>209</b>
Action n°4.4.1 : Trouver une structure chargée de l'animation du SAGE	209
<b>Annexe 5 : Enjeu 5 - Développer la communication et sensibiliser la population</b>	<b>211</b>
<b>Sous enjeu 5.1 : Accroître les connaissances acquises</b>	<b>213</b>
Action n°5.1.1 : Améliorer la connaissance de l'impact des axes routiers sur l'environnement, notamment sur la gestion des eaux pluviales	213
Action n°5.1.2 : Améliorer la connaissance des services rendus par les zones humides (d'intérêt écologique et ordinaires)	215
Action n°5.1.3 : Poursuivre le projet Minewater visant à valoriser le potentiel eau souterraine à des fins thermiques	217
Puits Vouters 2 et Simon 5	217
Action n°5.1.4 : Identifier, voire quantifier, les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole	219
Action n°5.1.5 : Réviser le PPRI de la Rosselle sur la commune de Rosbruck	221
Action n°5.1.6 : Améliorer le suivi de la qualité biologique des cours d'eau	223
Action n°5.1.7 : Accroître les connaissances sur le fonctionnement des STEP	225
Action n°5.1.8 : Connaître l'impact des différents rejets sur les masses d'eau de surface (flux transfrontaliers)	227
Action n°5.1.9 : Suivre et évaluer les actions du SAGE	229
<b>Sous enjeu 5.2 : Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager</b>	<b>231</b>
Action n°5.2.1 : Sensibiliser le public scolaire	231
Action n°5.2.2 : Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE	233
Action n°5.2.3 : Sensibiliser les élus et les agriculteurs sur les périmètres de forages AEP	235
Action n°5.2.4 : Accompagner les élus pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme	237
Action n°5.2.5 : Sensibiliser les collectivités sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires	239
Action n°5.2.6 : Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides	241
Action n°5.2.7 : Informer les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau	243
Action n°5.2.8 : Informer les agents techniques chargés de l'entretien des cours d'eau	245
Action n°5.2.9 : Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales	247
Action n°5.2.10 : Valoriser le suivi de l'évolution de la qualité des eaux souterraines	250
Action n°5.2.11 : Accompagner les exploitants pour une maîtrise de la qualité de l'eau en élevage	252
Action n°5.2.12 : Accompagner les agriculteurs/exploitants pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires	254
Action n°5.2.13 : Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de la ressource en eau	257
Action n°5.2.14 : Sensibiliser les petites et moyennes entreprises sur les rejets d'eau usées dans le réseau d'assainissement	259
Action n° 5.2.15 : Renforcer la gestion globale de l'eau à l'échelle transfrontalière	261
Concessions minières	261

**ANNEXE 1 : ENJEU 1 - AMELIORER LA QUALITE DES EAUX EN VUE DE  
L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA DCE**

<b>Code action</b>	<b>Nom de l'action</b>	<b>État d'avancement</b>
1.1.1	Étudier comment améliorer la collecte et le traitement des rejets industriels de la plateforme de Carling	Nouvelle
1.1.2	Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie d'Installations Classées	En cours
1.1.3	Limiter la dégradation des eaux au droit du parc à cendres	En cours
1.1.4	Circonscrire la pollution de la nappe dans l'enceinte de l'établissement industriel	En cours
1.1.5	Assurer le suivi de l'impact des schistiers – terril Simon	En cours
1.1.6	Assurer le suivi de l'impact des schistiers – terril Wendel	En cours
1.1.7	Assurer le suivi de l'impact des crassiers sidérurgiques – Terril sidérurgique	En cours
1.2.1	Prendre en compte l'impact des nouvelles installations soumises à autorisation ou à déclaration sur l'atteinte de bon état écologique des masses d'eau au sens du SDAGE Rhin Meuse	Prévue
1.2.2	Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie de stations d'épuration	Nouvelle
1.2.3	Assurer la cohérence dans la répartition des compétences en matière d'assainissement	Nouvelle
1.2.4	Effectuer des diagnostics des systèmes d'assainissement au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur	Nouvelle
1.2.5	Entretien et adapter les réseaux existants pour réduire la quantité d'eaux claires parasites	Nouvelle
1.2.6	Favoriser le recours aux techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales	Nouvelle
1.2.7	Poursuivre l'élaboration des zonages assainissement	Prévue
1.2.8	Assurer le contrôle et le suivi des systèmes d'assainissement non collectifs	Prévue
1.2.9	Accompagner le projet transfrontalier d'amélioration de l'assainissement pour les communes de Carling et Lauterbach	En cours
1.4.1	Intégrer les risques de pollution accidentelle dans les projets de nouvelles infrastructures de transport ou de nouveaux sites industriels	Pour partie, en cours

Actions en cours

Actions prévues

Actions nouvelles





## Sous enjeu 1.1 : Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle

### Action n°1.1.1 : Étudier comment améliorer la collecte et le traitement des rejets industriels de la plateforme de Carling

#### *Plate-forme de Carling - utilisateurs de la STF.*

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et pollution		
<b>Inscription dans le pdm</b>	T2-M6 : Amélioration de la collecte et du traitement des rejets industriels		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Améliorer la qualité des eaux		
<b>Sous-enjeu</b>	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle		
<b>Secteur géographique</b>	Saint-Avold / L'Hôpital	<b>État d'avancement</b>	Nouvelle
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	<p>Le Merle prend sa source à la sortie de la troisième station de traitement de la plateforme de Carling (Station de Traitement Final). La qualité des eaux du Merle ainsi que son état écologique sont mauvais, alors que le rejet de la station finale de la plateforme est conforme aux arrêtés préfectoraux et ministériels en vigueur.</p> <p>Une meilleure adéquation entre les traitements mis en œuvre et les flux d'effluents à traiter pourrait conduire à une diminution de la charge polluante rejetée en optimisant le fonctionnement des adaptant les installations existantes. En effet, celles-ci ont été dimensionnées de façon à traiter au mieux une charge polluante identifiée sur la base des activités exercées il y a plus de 30 ans. Or, depuis lors, cette charge n'a cessé d'évoluer (quantitativement et qualitativement) suite aux arrêts successifs d'ateliers.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Etude de l'adéquation entre la charge polluante à traiter et les ouvrages de traitement existants, puis étude de l'optimisation des installations de traitement si nécessaire. En effet, les stations de traitement de la plate-forme de Carling ont été dimensionnées de façon à traiter au mieux une charge polluante identifiée sur base des activités exercées dans les années 70 à 90. Or, depuis 2000, cette charge n'a cessé d'évoluer (quantitativement et qualitativement) suite aux arrêts successifs d'ateliers.</p>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 2 - CR456		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Industriel(s) raccordés à la STF	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Services de l'État, Agence de l'Eau.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		

<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> <b>Fonctionnement</b> <b>Ingénierie</b>	150 à 300	<b>Hypothèses</b>	Adaptation de la station existante - Coûts très variables - Coûts d'investissement importants si réalisation de modifications Dépendant des solutions identifiées. Étude préliminaire d'un an.	
<b>Financeur(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : Industriels</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
<b>Durée d'amortissement</b>	25	<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b> x phase étude	<b>2013</b> x phase étude
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Nécessaire accord entre les industriels concernés sur la mise en commun des moyens. Méthodologie : étude théorique seule avec / sans test pilote sur les stations concernées.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Amélioration de la qualité de l'eau de la Rosselle et de son affluent				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'industriel : Améliorer son image. Maintenir une dynamique, initier une action de reconquête de la qualité des eaux.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Amélioration de la perception de l'eau par la population.		Coûts d'investissement importants pour les travaux.		
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Amélioration de la qualité de l'eau du Merle et de la Rosselle.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Étude de l'adéquation entre la charge polluante à traiter et les ouvrages de traitement existants.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Accord nécessaire entre les utilisateurs de la STF. Difficultés techniques de l'optimisation d'installations existantes.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Cf. arrêté préfectoral				

## Action n°1.1.2 : Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie d'Installations Classées

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2 - M9 : Réduction des émissions de substances toxiques par les entreprises artisanales Inscrite dans le PAT</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>						
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat								
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	L'article 16 de la DCE vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement ces rejets, émissions et pertes de substances prioritaires, et supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires dans l'eau. Une des actions déjà lancées au niveau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est l'action RSDE ou Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (première phase : 2009, deuxième phase actuellement en cours).								
<b>Description de l'action</b>	Surveillance initiale : 6 prélèvements et mesures dans les rejets aqueux des ICPE au milieu naturel sur chacune des substances inscrites sur une liste de polluants à surveiller selon le secteur d'activité auquel appartient l'établissement. Maintien d'une surveillance pendant une durée minimale de deux ans et demi sur les substances quantifiées au cours des six premières mesures. Mise en œuvre éventuelle d'études technico-économiques de réduction ou de suppression des substances quantifiées.								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 2 - CR456 Bisten - CR458								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Industriel(s)	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>1000</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>?</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	1000	<b>Ingénierie</b>	?	<b>Hypothèses</b>	2009-10 100 par industriel. Sur la base de 10 industriels. Étude technico-économiques de réduction ou de suppression des substances quantifiées
<b>Investissement</b>									
<b>Fonctionnement</b>	1000								
<b>Ingénierie</b>	?								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État</b>	<b>Taux de financement</b> 50%	<b>Financement (en k€)</b> 500		
	<b>Autres : Industriels</b>	50%	500		
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b> x surveillance initiale	<b>2010</b> x surveillance initiale	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Délais imposés par la signature des arrêtés préfectoraux.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Quantification et surveillance des flux de substances dangereuses déversées par les rejets aqueux des ICPE soumises à autorisation, visant à caractériser les rejets industriels, puis au besoin réduire les flux de substances prioritaires et supprimer progressivement les flux de substances dangereuses prioritaires.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour les maîtres d'ouvrage : répondre aux objectifs réglementaires de la Directive cadre sur l'eau : réduire, voire supprimer les rejets de substances dangereuses (celles listées par la circulaire du 5 janvier 2009, reprenant elle-même différentes listes de directives européennes) en sortie d'ICPE.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Connaissance de la qualité des eaux.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Résultats analytiques.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Milieu ouvert. Risque de pollutions parasites (sources non identifiées).				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	<a href="https://rsde.ineris.fr">https://rsde.ineris.fr</a>				

**Action n°1.1.3 : Limiter la dégradation des eaux au droit du parc à cendres****Centrale Emile Huchet.**

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Saint-Avoid</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Travaux
<b>Constat du SAGE</b>	L'expérience a démontré que le stockage des cendres de LFC (Lit Fluidisé Circulant) produites par la tranche n°4 peut avoir un impact sur l'évolution de la minéralisation de l'eau de la nappe.		
<b>Description de l'action</b>	Les dispositions de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux s'appliquent à la zone de stockage des cendres de LFC. Des travaux de mise en conformité du site sont en cours de réalisation dans le cadre des arrêtés préfectoraux : création d'un stock étanche de cendres, avec barrière passive et active, dispositif de drainage et traitement des lixiviats, gestion des eaux pluviales et couverture.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	E.ON / SNET	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL, ANTEA.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> 2500 <b>Fonctionnement</b> 40 <b>Ingénierie</b> 0	<b>Hypothèses</b>	Source : E.ON / SNET Source : E.ON / SNET
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : Action engagée par E.ON / SNET</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	2500

<b>Durée d'amortissement</b>	Néant (Mesure environnementale)	<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b> x	<b>2010</b> x	<b>2011</b> x	<b>2012</b> x	<b>2013</b> x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Mise en œuvre longue et délicate.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Maintien, voire amélioration de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'Industriel : limiter l'impact observé par mise en conformité du parc avec la réglementation.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>			Coût élevé : 6 euros / par tonne stockée.		
<b>Environnemental</b>	Protection de la nappe Valorisation des matériaux.		Rejet dans le milieu naturel d'eaux chargées en chlorures et sulfates.		
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Suivi des niveaux et des teneurs sur le réseau piézométrique.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Particularités du contexte hydrogéologique local.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	E.ON Société Nationale d'Électricité et de Thermique Centrale Emile Huchet BP80079 - 57502 Saint-Avold.				

## Action n°1.1.4 : Circonscrire la pollution de la nappe dans l'enceinte de l'établissement industriel

### *Centrale Emile Huchet.*

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et pollution									
<b>Inscription dans le pdm</b>	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés									
<b>Enjeu du SAGE</b>	Améliorer la qualité des eaux									
<b>Sous-enjeu</b>	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle									
<b>Secteur géographique</b>	Carling.	<b>État d'avancement</b>	En cours							
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat									
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Travaux							
<b>Constat du SAGE</b>	Les activités antérieures, principalement les opérations anciennes de maintenance utilisant des solvants chlorés, ont généré une pollution des sols dans plusieurs secteurs de la centrale Emile Huchet. C'est pourquoi la SNET s'est vu prescrire par arrêté préfectoral une étude de caractérisation de la pollution devant permettre d'aboutir aux propositions de mesure de gestion de cette pollution.									
<b>Description de l'action</b>	Après reconnaissance de la contamination par les solvants chlorés (trois sondages de 70 m), mettre en place une unité de traitement des gaz du sol.									
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028									
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	E.ON / SNET	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL, ANTEA.							
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action									
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">350</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">50</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	350	<b>Fonctionnement</b>	50	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	E.ON / SNET Fonctionnement annuel (10 ans prévus), opération lancée.	
<b>Investissement</b>	350									
<b>Fonctionnement</b>	50									
<b>Ingénierie</b>	0									
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td rowspan="4" style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center; vertical-align: middle;">Taux de financement</td> <td rowspan="4" style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center; vertical-align: middle;">Financement (en k€)</td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> </tr> <tr> <td><b>État</b></td> </tr> <tr> <td><b>Autres : E.ON / SNET</b></td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td style="text-align: center;">350</td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>	Taux de financement	Financement (en k€)	<b>Conseil Général de Moselle</b>	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>	<b>État</b>	<b>Autres : E.ON / SNET</b>	100%	350
<b>Agence de l'Eau</b>	Taux de financement	Financement (en k€)								
<b>Conseil Général de Moselle</b>										
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>										
<b>État</b>										
<b>Autres : E.ON / SNET</b>	100%	350								

<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	10	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
		X	X	X	X
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Attente de la validation de la solution proposée.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Maintien, voire amélioration de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'industriel : limiter l'impact des activités de maintenance sur la qualité des eaux souterraines. Protection des travailleurs dans les secteurs concernés.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Protection des travailleurs				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>			Rejet dans le milieu naturel, avec traitement des eaux et des gaz du sol. Pompage supplémentaire dans la nappe.		
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Suivi des niveaux et teneurs sur le réseau piézométrique.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Particularités du contexte hydrogéologique local.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	E.ON Société Nationale d'Électricité et de Thermique Centrale Emile Huchet BP80079 - 57502 Saint-Avold.				



## Action n°1.1.5 : Assurer le suivi de l'impact des schistiers

*Terril Simon.*

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et pollution		
<b>Inscription dans le pdm</b>	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Améliorer la qualité des eaux		
<b>Sous-enjeu</b>	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle		
<b>Secteur géographique</b>	Forbach	<b>État d'avancement</b>	En cours
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Gestion
<b>Constat du SAGE</b>	Le schistier situé en fond de la carrière Simon ainsi que les bassins à schlamms adjacents seront envoyés suite à la remontée de la nappe. L'exploitation des bassins à schlamms avant envoi est assurée par la SNET dans le cadre d'un arrêté préfectoral en date du 08/01/2008.		
<b>Description de l'action</b>	S'assurer par des prélèvements réguliers que l'eau minéralisée n'atteindra pas les captages destinés à l'alimentation en eau potable de la CAF (Brême d'Or, Pfisterquelle...), d'où prescription d'un programme de surveillance par arrêté préfectoral (implantation du piézomètre SP 2007-01).		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> <b>Fonctionnement</b> <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Durée de vie de l'action</b>	<b>Coût annualisé</b>	

<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
	x	x	x	x	x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Drainage pour partie des eaux sulfatées par pompage dans le réservoir minier, pour partie plus en aval.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'État : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques. Plus généralement, pour le cadre de vie des habitants en préservant la qualité paysagère du secteur (création d'un plan d'eau).				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Création d'un plan d'eau pouvant avoir des usages récréatifs.				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Suivi des niveaux et teneurs sur le réseau piézométrique.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Cf. arrêté préfectoral				

## Action n°1.1.6 : Assurer le suivi de l'impact des schistiers

*Terril Wendel.*

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Petite-Rosselle</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'actions Après-mine	<b>Type de mesure</b>	Gestion de l'après-mine
<b>Constat du SAGE</b>	Minéralisation de la nappe par sulfates, fer, manganèse. Piézomètre installé.		
<b>Description de l'action</b>	Assurer le suivi des teneurs et des niveaux dans les piézomètres installés. Le panache minéralisé descendra en partie dans le réservoir minier (en pompage à Simon 5 et en débordement à Gustavschacht), et sera en partie drainé par la Rosselle. En cas d'identification d'une diffusion de pollution, des mesures devront être prises pour cantonner cette pollution.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> <b>Fonctionnement</b> <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Suivi des piézomètres Financement : DREAL Après-mine
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	x	x	x	x	x
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Drainage pour partie des eaux sulfatées par pompage dans le réservoir minier, pour partie plus en aval.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'État : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques. Plus généralement, pour le cadre de vie des habitants en préservant la qualité paysagère du secteur (création d'un plan d'eau).				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Création d'un plan d'eau pouvant avoir des usages récréatifs.				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Suivi des niveaux et teneurs sur le réseau piézométrique.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Arrêté ministériel du 21 juin 2010 modifiant l'arrêté du 22 mars 2010.				

**Action n°1.1.7 : Assurer le suivi de l'impact des crassiers sidérurgiques*****Terril sidérurgique.***

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Schoeneck</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Gestion
<b>Constat du SAGE</b>	Le réseau de surveillance mis en place (six piézomètres créés) près de cet ancien crassier sidérurgique, avec unité de valorisation des matériaux géré par Saarstahl AG, souligne la présence de sulfates et de métaux dans les eaux souterraines.		
<b>Description de l'action</b>	Assurer le suivi des teneurs et des niveaux dans les piézomètres installés, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur et planifier les actions nécessaires de mise en conformité au vu du bilan de fonctionnement réalisé de l'installation portant sur la décennie passée.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Saarstahl AG	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   30 <b>Fonctionnement</b> <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Suivi des piézomètres
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : Saarstahl AG</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>

Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>		x			
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Maintien, voire amélioration de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'industriel : Répondre aux exigences du Code de l'Environnement.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Suivi des niveaux et teneurs sur le réseau piézométrique.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Cf. arrêté préfectoral				

## Sous enjeu 1.2 : Lutter contre les pollutions domestiques d'origine urbaine

### Action n°1.2.1 : Prendre en compte l'impact des nouvelles installations soumises à autorisation ou à déclaration sur l'atteinte de bon état écologique des masses d'eau au sens du SDAGE Rhin Meuse

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M1 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (traitement)</b> <b>T2-M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux)</b> <b>T2-M6 : Amélioration de la collecte et du traitement des rejets industriels</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine ou industrielle</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes "eaux superficielles"</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>
<b>Usage concerné</b>	Industrie et artisanat, Collectivité,		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Incitation
<b>Constat du SAGE</b>	<p>Jusqu'à peu, les arrêtés préfectoraux encadrant les activités à l'origine de rejets polluants vers le milieu naturel étaient basés sur une analyse de la qualité actuelle de l'eau. Au regard de l'état de dégradation avancé des cours d'eau présents sur le territoire du Bassin Houiller, les normes de rejet sont parfois très peu contraignantes pour les industriels ou les collectivités ayant en charge la gestion des stations d'épuration. Pour espérer atteindre le bon état écologique, il est primordial de considérer l'objectif qualitatif à atteindre et non plus la qualité actuelle de l'eau. Le SDAGE Rhin Meuse propose cette mesure.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Les services de la Police de l'Eau devront s'assurer que les dossiers de demande d'autorisation ou de déclaration au titre de la LEMA ou du classement en ICPE traitent la question des rejets au milieu naturel au regard des objectifs qualitatifs à atteindre pour l'application de la DCE (SDAGE Rhin-Meuse). Les organismes financeurs devront intégrer ce critère de jugement pour l'attribution de leurs subventions.</p>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Services de l'État, Agence de l'Eau	
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> <b>Fonctionnement</b> <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement

			Taux de financement	Financement (en k€)	
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>				
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Difficultés d'adapter les rejets aux capacités réelles des milieux récepteurs. Les cours d'eau sont généralement de petite taille et les effluents à rejeter trop importants du fait de l'étendue des zones urbanisées et industrielles.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Les nouvelles installations ne créeront pas de nuisance supplémentaire susceptible de repousser l'atteinte du bon état écologique. Cette mesure permet de concilier développement et préservation des milieux aquatiques.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>					
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Non dégradation de la qualité de l'eau				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Il sera difficile de réduire les rejets à hauteur de la capacité réelle du milieu récepteur sans pénaliser le développement industriel et urbain du fait de l'inadaptation entre besoins de rejets et capacité des cours d'eau à recevoir ces rejets.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					



## Action n°1.2.2 : Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie de stations d'épuration

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et pollution		
<b>Inscription dans le pdm</b>			
<b>Enjeu du SAGE</b>	Améliorer la qualité des eaux		
<b>Sous-enjeu</b>	Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine		
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes "eaux superficielles"	<b>État d'avancement</b>	Nouvelle
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire / Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	L'article 16 de la DCE vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances prioritaires, et supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires dans l'eau. Dans le Bassin Houiller, les stations d'épuration de collectivités ne relèvent pas de la Police des Installations Classées (ICPE), mais de la Police de l'eau. De ce fait, elles n'ont pas encore été concernées par l'action nationale RSDE ou Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau qui les concernera à partir de 2011.		
<b>Description de l'action</b>	Renforcement de l'auto surveillance, avec recherche des substances dangereuses dans les rejets des stations d'épuration urbaines de plus de 10000 équivalents habitants. Rédaction de convention spéciale de déversement d'eaux usées non domestiques entre les industriels (ou les artisans) et les collectivités. Réduction ou suppression des déversements contenant des substances dangereuses. Le service Police de l'eau réalisera des contrôles de recherche de substances dangereuses dans les rejets des stations d'épurations urbaines.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 2 - CR456 Bisten - CR458		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicats d'assainissement, communes ou leurs groupements. Service de Police de l'eau.	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Services de l'État, Agence de l'Eau
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> <b>Fonctionnement</b> 550 <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	2011-13 50 par station d'épuration. Sur la base de 11 stations.
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : Syndicats d'assainissement</b>	<b>Taux de financement</b> 50%  50% (non garantie)	<b>Financement (en k€)</b> 225  225

Durée d'amortissement						Durée de vie de l'action						Coût annualisé
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013							
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Convaincre les acteurs de la pertinence de l'action au regard de la qualité actuelle du cours d'eau concerné.											
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Quantification et surveillance des flux de substances dangereuses déversées par les rejets aqueux des IOTA, visant à caractériser les rejets industriels, puis au besoin réduire les flux de substances prioritaires et supprimer progressivement les flux de substances dangereuses prioritaires.											
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour les maîtres d'ouvrage : répondre aux objectifs réglementaires de la Directive cadre sur l'eau : réduire ou supprimer les rejets de substances dangereuses (celles listées par la circulaire du 5 janvier 2009, reprenant elle-même différentes listes de directives européennes) en sortie d'IOTA.											
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>					<b>Négatifs</b>						
<b>Social</b>												
<b>Économique</b>												
<b>Environnemental</b>	Connaissance de la qualité des eaux.											
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Résultats analytiques.											
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Milieu ouvert. Risque de pollutions parasites (sources non identifiées).											
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>												
<b>Pour en savoir plus</b>	<a href="https://rsde.ineris.fr">https://rsde.ineris.fr</a>											

## Action n°1.2.3 : Assurer la cohérence dans la répartition des compétences en matière d'assainissement

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6 - M3 : Gestion concertée de l'eau</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes "eaux superficielles"</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation						
<b>Constat du SAGE</b>	Les compétences collecte, transport et traitement sont aujourd'hui partagées sur une majorité de communes entre l'intercommunalité à vocation de traitement des eaux usées et les communes adhérentes. Par exemple, la plupart des intercommunalités possèdent les compétences transport et traitement alors que les communes ont conservé leur compétence collecte. Cette répartition joue en la défaveur de la cohérence globale des systèmes d'assainissement. Ainsi, alors que les STEP sont le plus souvent efficaces au regard des effluents qu'elles reçoivent, des dysfonctionnements dans les réseaux de collecte créent des désordres et sont source de pollutions.								
<b>Description de l'action</b>	Inciter les communes à déléguer leur compétence "collecte" à l'intercommunalité à laquelle elles adhèrent pour le traitement de leurs eaux usées.								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau superficielles								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	A rechercher - collectivité	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau - Structure porteuse du SAGE - Services de l'État						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Appui aux collectivités								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><b>Investissement</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Ingénierie</b>	5	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Actions d'incitations: organisation d'une réunion avec les élus. Proposition d'une réunion pour chacune des intercommunalités où le problème se pose. Estimation d'une dizaine de réunion soit 5000 euros
<b>Investissement</b>									
<b>Fonctionnement</b>									
<b>Ingénierie</b>	5								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						

	<b>Autres :</b>				
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Convaincre les communes d'abandonner totalement la compétence assainissement.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Apporter une réponse globale à la problématique de gestion des systèmes d'assainissement qui permettra : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la réalisation de diagnostics assainissement et de programmes de travaux cohérents</li> <li>▪ de réduire les pollutions sur le milieu récepteur pour se rapprocher du bon état écologique à atteindre.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>					
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Rationalisation de l'intercommunalité Meilleure efficacité des services				
<b>Économique</b>	Rationalisation de l'intercommunalité Meilleure efficacité des services				
<b>Environnemental</b>	Amélioration de la qualité de l'eau				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°1.2.4 : Effectuer des diagnostics des systèmes d'assainissement au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M1 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (traitement) T2-M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux) T2 - M3 : Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Stations d'épuration de : Coume, Teterchen, Creutzwald, Falck, Farebersviller, Forbach, Freyming-Merlebach, Ham-sous-Varsberg, l'Hopital, Longeville-les-Saint-Avoid, Merten, Saint-Avoid.</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Travaux
<b>Constat du SAGE</b>	Les STEP présentes sur le territoire du Bassin Houiller sont généralement performantes et permettent une bonne épuration des eaux usées qui leur parviennent. Cependant, des dysfonctionnements du système d'assainissement (collecte et transport) sont toujours à l'origine de pollutions des cours d'eau récepteurs, notamment par temps de pluie. La conservation de la pollution dans les réseaux est souvent insuffisante, les déversoirs d'orage sont fréquemment sources de perturbations et les cours d'eau sont déclassés par rapport aux objectifs de Bon État Écologique.		
<b>Description de l'action</b>	<p>Inciter les collectivités réunies autour d'une même station de traitement des eaux usées à entamer les démarches pour la réalisation de diagnostics assainissement. Les diagnostics devront permettre, suivant les cas, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser un état des lieux des installations d'assainissement et un diagnostic du fonctionnement actuel</li> <li>▪ Recenser tous les exutoires du réseau (temps sec et temps de pluie)</li> <li>▪ Analyser la conservation de la pollution par temps sec et par temps de pluie pour développer les connaissances et améliorer la gestion des flux entrants</li> <li>▪ Évaluer le flux de pollution par temps de pluie et le comparer aux objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE Rhin-Meuse</li> <li>▪ Inventorier les installations artisanales et industrielles connectées directement aux réseaux d'assainissement et analyser leurs rejets au regard des possibilités de traitement de la STEP</li> <li>▪ Proposer un programme de travaux permettant de répondre aux exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction du risque inondation par débordement des réseaux</li> <li>- réduction des rejets au milieu récepteur en tous temps, conformément aux exigences de bon état écologique définies dans le SDAGE Rhin Meuse</li> <li>- prise en compte des effluents des entreprises connectées aux réseaux (élaboration de conventions de rejets avec l'Intercommunalité responsable du traitement, proposition de mesures visant à améliorer les traitements notamment vis-à-vis des substances toxiques, évaluation de l'intérêt de la création d'un système autonome)</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité</b>	Rosselle 1 - CR 455, Rosselle 2 - CR 456, Rosselle 3 - CR 457 Bisten - CR 458		

<b>Hydrographique</b>																		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Intercommunalités à vocation assainissement <b>Partenaires / Acteurs</b> Communes, Agence de l'Eau, Conseil Général																	
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action																	
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>?</td> <td rowspan="3"><b>Hypothèses</b></td> <td rowspan="3">Investissements post phase étude. Non chiffrable à ce stade.  12 diagnostics à réaliser pour un prix moyen de 80 keuros (fourchette large et sécuritaire du fait du manque de connaissances quant à la consistance des études à réaliser).</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>960</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	?	<b>Hypothèses</b>	Investissements post phase étude. Non chiffrable à ce stade.  12 diagnostics à réaliser pour un prix moyen de 80 keuros (fourchette large et sécuritaire du fait du manque de connaissances quant à la consistance des études à réaliser).	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	960									
<b>Investissement</b>	?	<b>Hypothèses</b>	Investissements post phase étude. Non chiffrable à ce stade.  12 diagnostics à réaliser pour un prix moyen de 80 keuros (fourchette large et sécuritaire du fait du manque de connaissances quant à la consistance des études à réaliser).															
<b>Fonctionnement</b>	0																	
<b>Ingénierie</b>	960																	
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td rowspan="2">70%</td> <td rowspan="2"><b>Taux de financement</b></td> <td rowspan="2"><b>Financement (en k€)</b></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>État</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Autres :</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>	70%	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	<b>Conseil Général de Moselle</b>	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>				<b>État</b>				<b>Autres :</b>			
<b>Agence de l'Eau</b>	70%	<b>Taux de financement</b>				<b>Financement (en k€)</b>												
<b>Conseil Général de Moselle</b>																		
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>																		
<b>État</b>																		
<b>Autres :</b>																		
<b>Durée d'amortissement</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Durée de vie de l'action</b></td> <td><b>Coût annualisé</b></td> </tr> </table>	<b>Durée de vie de l'action</b>	<b>Coût annualisé</b>															
<b>Durée de vie de l'action</b>	<b>Coût annualisé</b>																	
<b>Échéancier</b>	<table border="1"> <tr> <td>2009</td> <td>2010</td> <td>2011</td> <td>2012</td> <td>2013</td> </tr> </table>	2009	2010	2011	2012	2013												
2009	2010	2011	2012	2013														
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Réussir à rassembler les communes dont les eaux sont traitées par une même STEP pour la réalisation des diagnostics alors que les compétences réseaux, transport et traitement sont souvent mal réparties.																	
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Une étape indispensable pour réaliser un programme de travaux efficace qui permettra d'améliorer significativement la qualité des eaux et de réduire le risque inondation.																	
<b>Opportunités pour les acteurs et partenaires</b>																		
<b>Autres impacts</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Positifs</b></td> <td><b>Négatifs</b></td> </tr> <tr> <td>Social</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Économique</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Environnemental</td> <td></td> </tr> </table>	<b>Positifs</b>	<b>Négatifs</b>	Social		Économique		Environnemental										
<b>Positifs</b>	<b>Négatifs</b>																	
Social																		
Économique																		
Environnemental																		
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Amélioration de la qualité de l'eau																	
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>																		
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 1.2.3 : Assurer la cohérence dans la répartition des compétences en matière d'assainissement																	
<b>Pour en savoir plus</b>																		

## Action n°1.2.5 : Entretien et adapter les réseaux existants pour réduire la quantité d'eaux claires parasites

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux)</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes "eaux superficielles"</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Travaux						
<b>Constat du SAGE</b>	La dégradation des réseaux peut être à l'origine de phénomènes d'infiltrations d'eaux claires parasites qui perturbent le fonctionnement du système d'assainissement (réseaux, ouvrages et stations) et peuvent entraîner des départs importants de pollution vers le milieu naturel. Ce phénomène pourrait être amené à s'intensifier avec la remontée des nappes. Par ailleurs, il arrive fréquemment que des bassins versants naturels extérieurs ou des sources soient connectés directement sur les réseaux d'assainissement unitaires, créant un apport d'eau claire parasite en temps sec et une surcharge rapide du réseau en temps de pluie.								
<b>Description de l'action</b>	<p>Cette problématique sera traitée dans le cadre de la réalisation des diagnostics assainissement. Cependant, les collectivités qui possèdent la compétence collecte peuvent engager rapidement des études spécifiques en vue de déconnecter les bassins versants "parasites" et de réhabiliter ou renouveler certains tronçons de réseau endommagés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancer des études spécifiques "Élimination des eaux claires parasites"</li> <li>▪ Établir un programme de travaux spécifiques à réaliser à court terme</li> <li>▪ Profiter des travaux de voiries pour faire inspecter les réseaux et au besoin engager des travaux de réhabilitation/renouvellement</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau superficielles								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes et Intercommunalités	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	?	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	?	<b>Hypothèses</b>	<p>Travaux de réhabilitation. Non chiffrable à ce stade.</p> <p>Études spécifiques "élimination des eaux claires parasites" + établissement d'un programme de travaux spécifiques. Difficilement chiffrage puisque se chevauche avec l'action étude diagnostiques.</p>
<b>Investissement</b>	?								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	?								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b> 70%	<b>Financement (en k€)</b>	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Améliorer la qualité de l'eau grâce à l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement. Limiter la saturation des réseaux et ouvrages par des eaux claires et ainsi augmenter considérablement la conservation de la pollution, notamment par temps de pluie.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>					
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>	Réduction des coûts de pompage et des coûts de traitement (basculé de la colonne "utilité pour les acteurs")				
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 1.2.4 : Effectuer des diagnostics assainissement à l'échelle du bassin versant raccordé à une même Station de Traitement des Eaux Usées et au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur				
<b>Pour en savoir plus</b>					



## Action n°1.2.6 : Favoriser le recours aux techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux) T2 - M3 : Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes "eaux superficielles"</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation						
<b>Constat du SAGE</b>	Jusqu'à récemment, le "tout tuyau" était appliqué pour l'assainissement sur le territoire du SAGE BH. L'étalement urbain, l'augmentation des surfaces imperméabilisées et l'inadaptation des réseaux sont autant de raisons qui poussent à revoir la gestion des eaux pluviales, souvent à l'origine de déversements directs d'effluents urbains au milieu naturel lors d'épisodes pluvieux significatifs voir d'inondations.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des mesures incitatives, notamment par le biais de taux de financement avantageux pour les projets qui ont recours aux techniques alternatives.</li> <li>▪ Réaliser des campagnes d'information auprès des collectivités et aménageurs divers.</li> <li>▪ Intégrer des directives dans les documents d'urbanisme.</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, structure porteuse du SAGE, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Renseignements aux collectivités : Intégré dans le poste de l'animateur SAGE
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	0								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b>  <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b> 20 euros /m <sup>2</sup> de surface imperméabilisée / aménagée	<b>Financement (en k€)</b>						

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x		
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Réussir à convaincre les privés de s'associer aux pouvoirs publics pour l'emploi de techniques alternatives pour le traitement des eaux pluviales "à la parcelle".				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Amélioration de la qualité de l'eau par réduction des déversement par temps de pluie et amélioration du fonctionnement de la STEP. Amélioration de la recharge de la nappe.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Réduire la proportion d'eaux claires dans les réseaux. Gérer la problématique "eaux pluviales " à la source				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Impact paysager intéressant en milieu urbain : noues végétalisées, bassins d'infiltration aménagés...				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Amélioration de la qualité de l'eau et de la recharge de la nappe.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 1.2.4 : Effectuer des diagnostics assainissement des Stations de Traitement des Eaux Usées au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur				
<b>Pour en savoir plus</b>	Techniques : DIREN Lorraine, Septembre 2006, Cahier des charges pour la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement ; Doctrine "eaux pluviales" de Lorraine DREAL, AERM				

## Action n°1.2.7 : Poursuivre l'élaboration des zonages assainissement

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M3 : Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Behren-Lès-Forbach, Berviller-en-Moselle, Betting-les-Saint-Avold, Bisten-en-Lorraine, Creutzwald, Dalem, Diesen, Falck, Farébersviller, Faulquemont, Folkling, Folschwiller, Fouligny, Guerting, Hallering, Ham-sous-Varsberg, Hargarten-aux-Mines, Henriville</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Incitation
<b>Constat du SAGE</b>	Aujourd'hui, 50% à peine des collectivités répondent à l'obligation d'élaboration d'un zonage assainissement. Un retard important est à rattraper, d'autant plus que ces zonages sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Indispensables pour répondre aux exigences réglementaires en terme de suivi et de contrôle de l'ANC (LEMA)</li> <li>▪ Indissociables des diagnostics assainissement, eux-mêmes indispensables à la réduction des pollutions ponctuelles des cours d'eau.</li> </ul>		
<b>Description de l'action</b>	Encourager les collectivités qui n'ont pas encore lancé les démarches à réaliser leur zonage assainissement par la mise en place d'aides particulières, financières ou humaines. Les zonages peuvent être réalisés dans le cadre de l'élaboration des diagnostics assainissement.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes, Intercommunalités à compétence assainissement.	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   170	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement 5 k€ HT par commune en moyenne
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b> 80%	<b>Financement (en k€)</b>

<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	-	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	-				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des règles quant à la gestion des eaux pluviales pour limiter la charge des réseaux.</li> <li>Permettre le suivi et le contrôle des installations d'ANC par les collectivités.</li> <li>Initier les démarches pour la connaissance et l'amélioration des systèmes d'assainissement qui seront poursuivies via l'élaboration des diagnostics assainissement.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Le zonage assainissement est l'occasion d'un débat sur les dispositifs d'assainissement des eaux usées et pluviales d'un point de vue technique, économique et environnemental.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Amélioration de la qualité de l'eau				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 1.2.8 : Assurer le contrôle et de suivi des systèmes d'assainissement non collectifs				
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°1.2.8 : Assurer le contrôle et le suivi des systèmes d'assainissement non collectifs

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M3 : Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes "eaux superficielles"</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Gestion
<b>Constat du SAGE</b>	<p>La LEMA de 2006 impose certaines contraintes dans le but d'assurer la qualité de l'assainissement non collectif : entretien des installations d'ANC obligatoire pour les propriétaires et mission de contrôle pour la commune. Pour la plupart des communes du Bassin Houiller, cette mission de contrôle n'est actuellement pas assurée. Deux paramètres permettent d'expliquer ce manque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'avancement des zonages assainissement sur le territoire est très en retard (à peine 50% engagés ou approuvés) ;</li> <li>▪ L'ANC n'est pas très répandu sur le territoire du SAGE Bassin Houiller du fait de la concentration de l'habitat.</li> </ul> <p>Bien que peu représentés, les systèmes d'ANC peuvent générer des pollutions susceptibles de retarder l'atteinte du bon état chimique des masses d'eau.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place les moyens nécessaires au contrôle de l'ensemble des ANC pour les secteurs définis dans le zonage assainissement. Pour ce faire, les communes pourront se regrouper ou s'appuyer sur des intercommunalités existantes.</li> <li>▪ Veiller à ce que la mise aux normes des installations soit réalisée</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes, Intercommunalités nouvelles ou existantes	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, Conseil Général
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> ? <b>Fonctionnement</b> ? <b>Ingénierie</b> 0	<b>Hypothèses</b>	150 € HT par installation d'ANC contrôlé. Nombre d'installations inconnu
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b> 80%	<b>Financement (en k€)</b>

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	-				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Réduction des pollutions diffuses sur les nappes phréatiques et les cours d'eau, engendrées par des systèmes d'ANC actuellement non-conformes ou absents.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les collectivités : assurer une répartition des efforts en terme d'assainissement				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Économique					
Environnemental	Amélioration de la qualité de l'eau				
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 1.2.7 : Poursuivre l'élaboration des zonages assainissement				
Pour en savoir plus					

## Action n°1.2.9 : Accompagner le projet transfrontalier d'amélioration de l'assainissement pour les communes de Carling et Lauterbach

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux)</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Carling, Lauterbach (Allemagne)</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>E cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Transfrontalier		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation
<b>Constat du SAGE</b>	<p>En temps sec le système d'assainissement de la commune de Carling semble satisfaisant, en dehors de quelques rejets "sauvages" déjà localisés pour lesquels la commune recherche actuellement des solutions.</p> <p>En temps de pluie, des dysfonctionnements (capacité de stockage, de traitement et d'évacuation insuffisantes) sont à l'origine de désagréments importants pour la commune de Lauterbach (débordements d'eaux usées dans la commune).</p> <p>Suite à une sollicitation allemande, une action transfrontalière pour l'amélioration de l'assainissement est en cours sur les communes de Carling et Lauterbach. Les bureaux d'étude allemands ont réalisé une étude complète recouvrant l'ensemble des deux communes et ont défini un programme de travaux transfrontaliers ambitieux, relevant essentiellement de la création de bassins d'orage. Coté français, une étude réalisée par le bureau d'études BEREST montre que des aménagements "légers" permettraient dans un premier temps d'exploiter, au maximum de ses capacités, le système existant.</p> <p>Un point de blocage existe. Il s'agit de trouver un accord entre les différents partenaires allemands et français pour arrêter un programme d'études complémentaires éventuelles, de travaux et de financement.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Les démarches à entreprendre pour la définition conjointe des programmes de travaux et de financements associés sont complexes du fait de l'existence de disparités dans la réglementation, le suivi administratif et les techniques entre la France et l'Allemagne. Pour faire aboutir le projet, les partenaires français doivent se mobiliser. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la structure porteuse du SAGE ont un rôle important à jouer dans la coordination des actions.</p> <p>Une réunion présidée par le maire de Carling, à laquelle participaient entre autres les financeurs potentiels (Agence de l'eau et conseil général), le Service Police de l'Eau et la structure porteuse du SAGE a eu lieu en septembre 2010. Il a été convenu que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Lauterbach effectue une étude temps de pluie afin d'appréhender plus précisément l'impact des rejets des réseaux d'assainissement sur les cours d'eau.</p>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Le Lauterbach		

<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, services de l'État, commune de Carling, SIA du Lauterbach		
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement				
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement	
	<b>Fonctionnement</b>	0		Intégration de cette action dans les missions de la structure porteuse du SAGE	
	<b>Ingénierie</b>	0			
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b> Réunion	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Trouver une entente sur les travaux à réaliser (niveau d'ambition) et sur leur programmation au vu des financements disponibles et des exigences administratives qui diffèrent de part et d'autre de la frontière.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	A terme, définition d'un programme de travaux financé qui permettra l'amélioration de la qualité de l'eau en France comme en Allemagne pour la satisfaction des deux partis.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Travail conjoint entre deux communes transfrontalières qui est un exemple à suivre sur le territoire du SAGE Bassin Houiller. Dans le projet : partage des connaissances, des compétences et des coûts pour une amélioration notable de la qualité des eaux.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Amélioration des relations franco-allemandes.				
<b>Économique</b>	Partage des coûts				
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Étude BEREST sur les déversoirs d'orage et la mise en place de dégrilleurs Mairie de Carling ; AERM				



## Sous enjeu 1.4 : Prévenir les pollutions accidentelles

### Action n°1.4.1 : Intégrer les risques de pollution accidentelle dans les projets de nouvelles infrastructures de transport ou de nouveaux sites industriels

Thématique du SDAGE	Eau et pollution								
Inscription dans le pdm	T2-M11 : Études, sensibilisation et formation								
Enjeu du SAGE	Améliorer la qualité des eaux								
Sous-enjeu	Prévenir les pollutions accidentelles								
Secteur géographique	Toutes les communes	État d'avancement	Pour partie, en cours						
Usage concerné	Industrie et Artisanat								
Nature de l'action	Règlementaire	Type de mesure	Communication						
Constat du SAGE	Les risques de pollution accidentelle sont importants dans le périmètre du SAGE, tant au niveau des installations industrielles que des réseaux routiers. Ces risques d'accident existeront toujours, cependant, une prévention efficace doit permettre de réduire leurs effets. En effet, de tels accidents peuvent réduire à néant les efforts consentis par les acteurs du territoire pour reconquérir et préserver les ressources en eau.								
Description de l'action	Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche relative à leur connaissance du risque : communication sur les risques, conseils.								
Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique	Toutes les masses d'eau								
Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :	Industriel(s), SNCF, entreprises gérantes d'autoroutes	Partenaires / Acteurs	Services de l'État, Agence de l'Eau, CCI.						
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action								
Estimation du Coût (en k€)	<table border="1"> <tr> <td>Investissement</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Ingénierie</td> <td>0</td> </tr> </table>	Investissement	0	Fonctionnement	0	Ingénierie	0	Hypothèses	Ne nécessite pas d'investissement Accompagnement par les services de l'État, par la CCI.
Investissement	0								
Fonctionnement	0								
Ingénierie	0								
Financier(s) potentiel(s) :	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres :	Taux de financement	Financement (en k€)						

Durée d'amortissement						Durée de vie de l'action						Coût annualisé
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013							
Contraintes de mise en œuvre	x	x	x	x	x							
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Limiter les impacts de nouveaux projets sur la qualité de l'eau.											
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires												
Autres impacts						Positifs		Négatifs				
Social												
Économique												
Environnemental												
Indicateur(s) associé(s)												
Principales sources d'incertitude et de risque												
Liens potentiels avec d'autres actions												
Pour en savoir plus												

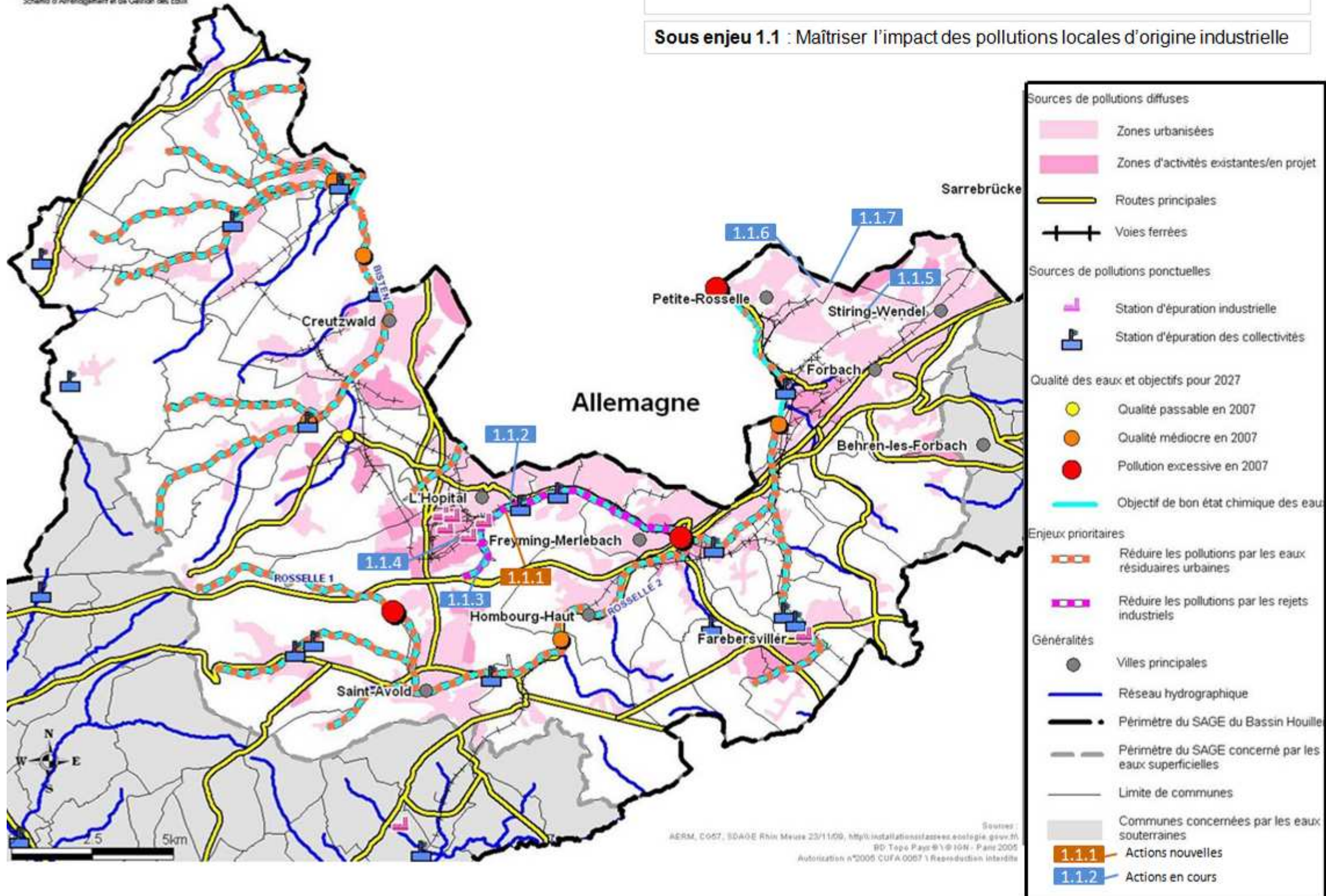


Documents cartographiques – Améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE



**Enjeu 1 : Améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE**

**Sous enjeu 1.1 : Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle**





---

**ANNEXE 2 : ENJEU 2 - RESTAURER LES MILIEUX NATURELS**

<b>Code action</b>	<b>Nom de l'action</b>	<b>État d'avancement</b>
2.1.1	Inventorier les zones humides actuelles et futures	Prévue
2.1.2	Inventorier les zones humides sur la commune de Saint-Avold	En cours
2.1.3	Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de la Bisten	En cours
2.1.4	Élaborer un plan de gestion et un plan d'aménagement du Marais de la Bisten	Prévue
2.1.5	Mettre en place une préservation adaptée des zones humides de tête de bassin versant	Nouvelle
2.1.6	Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation de l'ensemble des marais de la Ferme de Heide	Prévue
2.1.7	Élaborer un plan de gestion et d'aménagement du marais de la Ferme de Heide	Prévue
2.1.8	Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Falck et Bibling	Prévue
2.1.9	Élaborer un plan de gestion et d'aménagement des marais de Falck et de Bibling	Prévue
2.1.10	Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Gaubiving	Nouvelle
2.1.11	Élaborer un plan de gestion et de valorisation la qualité écologique du marais de Gaubiving	Nouvelle
2.1.12	Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation du vallon forestier humide de Schafbach	Nouvelle
2.1.13	Élaborer un plan de gestion et de valorisation de la qualité écologique du vallon de Schafbach	Nouvelle
2.1.14	Préserver les zones humides et les sites à amphibiens sur le tronçon aval de la Rosselle	Nouvelle
2.1.15	Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de bassin versant de la Bisten	Nouvelle
2.1.16	Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables de têtes du bassin versant de la Rosselle et du Bousbach	Nouvelle
2.1.17	Mettre en place un outil de gestion adapté sur les vallons humides de la forêt du Warndt	Nouvelle
2.1.18	Préserver les zones d'alimentation des cours d'eau au niveau des têtes de bassin versant	Nouvelle
2.1.19	Prendre en compte dans tous projets d'aménagement futur les corridors biologiques que constituent le Merle, la Rosselle et la Bisten	Nouvelle
2.1.20	Préserver certaines zones humides en soutenant le débit de nappe et des cours d'eau	En cours

Code action	Nom de l'action	État d'avancement
2.1.21	Réhabiliter les milieux humides le long de la Rosselle en amont et en aval du moulin d'Ambach	Nouvelle
2.1.22	Réhabiliter la zone humide d'Oderfang	Prévue
2.1.23	Étudier la faisabilité de restauration de la continuité écologique du Lebacherbruch et de la lagune	Nouvelle
2.1.24	Étudier la faisabilité de restauration de la continuité écologique au niveau des fonds de vallon du Grossbrurh et du Kleinbruch à moyen et long terme	Nouvelle
2.2.1	Construire et mettre en œuvre un projet de restauration transfrontalier	Nouvelle
2.2.2	Réaliser le programme d'entretien du Muehlegraben et de la Rosselle 1	Nouvelle
2.2.3	Étudier la restauration de la continuité écologique entre la Rosselle et le Muehlegraben	Nouvelle
2.2.4	Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Dourd'Hal	Nouvelle
2.2.5	Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 2	Nouvelle
2.2.6 a	Mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avoid sur la base des résultats de l'étude d'impacts - programme de base (tronçons 1 et 6)	Nouvelle
2.2.6 b	Mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avoid sur la base des résultats de l'étude d'impacts - programme complémentaire (tronçons 2, 4 et 5)	Nouvelle
2.2.7	Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Maimattbach et du Ste-Catherine	Nouvelle
2.2.8	Engager les travaux de restauration du Dotelbach	Nouvelle
2.2.9	Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 3	Nouvelle
2.2.10	Engager les travaux de restauration du Cocherenbach et du Winbornbach	Nouvelle
2.2.11	Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Morsbach	Nouvelle
2.2.12	Réaliser une étude globale pour la renaturation et la lutte contre les inondations des cours d'eau du bassin versant de la Bisten	Nouvelle
2.2.13	Harmoniser et coordonner les modes de gestion allemand et français de la Rosselle	Nouvelle
2.2.14	Donner une suite à l'étude sur la question de la restauration du Merle	Nouvelle

Actions en cours

Actions prévues

Actions nouvelles

## Sous enjeu 2.1 : Veiller à la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques

### Action n°2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité								
<b>Inscription dans le pdm</b>	Inscrite dans le PAT								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Restaurer les milieux naturels								
<b>Sous-enjeu</b>	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques								
<b>Secteur géographique</b>	Communes « eaux superficielles » du SAGE et communes du SCoT du Val de Rosselle.	<b>État d'avancement</b>	Prévue						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité, Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	L'attrait économique du Bassin Houiller a engendré une urbanisation croissante autour des grands pôles démographiques, laquelle s'est répartie en de nombreuses zones d'activités économiques disséminées. Ce constat ainsi que les effets de la baisse de la nappe liée à l'exploitation minière et à l'industrie a entraîné une réduction progressive de l'étendue des zones humides, et par la même la biodiversité associée. C'est pourquoi, l'élaboration d'un inventaire de l'ensemble des zones humides, qu'elles soient remarquables ou ordinaires, apparaît nécessaire.								
<b>Description de l'action</b>	<p>Mise en place d'un recensement des zones humides en distinguant deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les zones humides actuelles répondant à la dernière Loi sur l'Eau (LEMA, 2006) et la Loi DTR (2005), en distinguant les zones humides d'intérêt environnemental particulier et les zones stratégiques pour la gestion de l'eau.</li> <li>▪ les zones humides potentielles correspondant aux secteurs susceptibles d'accueillir, ponctuellement ou non, des zones qui pourront être qualifiées d'humides suite à une remontée future de la nappe.</li> </ul> <p>Il faut signaler que ce recensement des zones humides permettra de les préserver grâce à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme (ces derniers devront être en accord avec les enjeux et les dispositions validés par le SAGE Bassin Houiller).</p>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR 455, Rosselle 2 - CR 456, Rosselle 3 - CR 457 Bisten - CR 458								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, Services de l'État, Conseil Régional, Conseil Général, Communautés de communes, Communes.						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Contrôle et suivi de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>100</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	100	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Ne nécessite pas de maintenance Budget 2010 - Estimations
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	100								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : Communautés de communes ou Communes ?</b>	<b>Taux de financement</b> 50% 30% 20% non défini	<b>Financement (en k€)</b> 50 30 20		
<b>Durée d'amortissement</b>	Mise en place d'étude ponctuelle - 1 an	<b>Durée de vie de l'action</b> étude : 1 an,	<b>Coût annualisé</b> 100		
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Équilibre entre le montant envisagé pour la réalisation de l'étude et la précision de délimitation des zones humides. Désignation d'une structure porteuse du SAGE pour engager l'actualisation de l'inventaire des zones humides suite à la remontée de la nappe.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Délimitation des zones humides actuelles et futures (suite à la remontée de la nappe) sur l'ensemble du territoire.</li> <li>▪ Meilleure prise en compte de la préservation des zones humides dans l'aménagement du territoire (mise en place de mesures réglementaires ou compensatoires)</li> <li>▪ Maintien, voire amélioration, des surfaces qualifiées de "zones humides" (amélioration des pratiques agricoles)</li> <li>▪ Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques et sur la régulation des crues.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour la collectivité : Œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et pour la biodiversité, et plus généralement pour le cadre de vie des habitants, en préservant les milieux naturels et/ou les corridors écologiques du territoire,</li> <li>- Préserver la qualité paysagère de certains secteurs "naturels" du Warndt et améliorer l'image des zones humides au sein du territoire,</li> <li>▪ Pour le maître d'ouvrage : Concilier développement économique et préservation des milieux naturels, et rétablir le bon fonctionnement écologiques des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général.</li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.		Coût de l'étude et Contrainte vis-à-vis de certains projets urbains.		
<b>Économique</b>	Facilite la localisation des projets de développement urbain.				
<b>Environnemental</b>	Améliore la biodiversité et contribue à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surface des zones humides identifiées, nombre des espèces observées dans les habitats humides.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Effet de la remontée de la nappe sur la localisation de futures zones humides.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.15 et Action 2.1.16.				
<b>Pour en savoir plus</b>	Rapport A55733/A - SAGE du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. Données SIG du SAGE (CG57) Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle				



**Action n°2.1.2 : Inventorier les zones humides sur la commune de Saint-Avold**

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Commune de Saint-Avold</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité, Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	Le ban communal de Saint-Avold, localisé en bordure du Warndt, correspond à une dépression naturelle favorable à la présence de zones humides. L'urbanisation autour de cette commune participe à la destruction partielle ou totale de zones humides. Ainsi, certains projets d'aménagement, comme l'extension de la zone commerciale située à proximité de la zone humide d'Oderfang, doivent faire l'objet de préconisations particulières afin d'évaluer leur impact éventuel sur les zones humides. Suite à une volonté communale de prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme, la ville de Saint-Avold a décidé de réaliser un inventaire de l'ensemble des zones humides de son territoire.		
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'un inventaire des zones humides sur le territoire communal. Cet inventaire doit recenser les zones humides selon la méthodologie proposée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Cette méthode distingue les milieux non perturbés (prairies humides, milieux forestiers,...), faisant l'objet d'une délimitation en fonction de la présence d'une végétation hygrophile, et les milieux perturbés (cultures, prairies amendées, pâturées ou trop fauchées) délimités par des critères de morphologie de sol.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Commune de Saint-Avold	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir, éventuellement suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   25	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Ne nécessite pas de maintenance Budget 2010 - Estimations
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : Commune de Saint-Avold</b>	<b>Taux de financement</b> 60%  40%	<b>Financement (en k€)</b> 15 (part estimée)  10 (part estimée)

<b>Durée d'amortissement</b>	Action ponctuelle	<b>Durée de vie de l'action</b>	étude : 1 an	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	<p>Efficacité environnementale : ++</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Délimitation des zones humides actuelles</li> <li>▪ Meilleure prise en compte de la préservation des zones humides dans l'aménagement du territoire (mise en place de mesures réglementaires)</li> <li>▪ Maintien des fonctions apportées par les zones humides (épuration des eaux de surface, la régulation des crues,..)</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour la collectivité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et pour la biodiversité, et plus généralement pour le cadre de vie des habitants du Warndt, en préservant les milieux naturels et/ou les corridors écologiques de ce territoire,</li> <li>- Préserver la qualité paysagère de certains secteurs "naturels" du Warndt,</li> </ul> </li> <li>▪ Pour les acteurs économiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concilier développement économique et préservation des milieux naturels,</li> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général.</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.		Coût de l'étude et Contrainte vis-à-vis de certains projets urbains.		
<b>Économique</b>	Facilite la localisation des projets de développement urbain.				
<b>Environnemental</b>	Améliore la biodiversité et contribue à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surface des zones humides identifiées.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	commune de Saint-Avold				



## Action n°2.1.3 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de la Bisten

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>												
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M6 : Acquisition de zones humides</b>												
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>												
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>												
<b>Secteur géographique</b>	<b>Marais de la Bisten sur Merten et Creutzwald</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>										
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels												
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Gestion										
<b>Constat du SAGE</b>	Le marais de la Bisten est classé Espace Naturel Sensible prioritaire au titre du schéma départemental. Cette vaste zone marécageuse d'une superficie de 57,3 hectares, située sur les bans communaux de CREUTZWALD et MERTEN, est composée d'une mosaïque d'habitats (tourbière acide, aulnaie et saulaie marécageuses, cariçaie, typhaie et phragmitaie) accueillant une forte biodiversité aussi bien pour la faune que la flore, avec par exemple la présence de la Rousserolle turdoïde (espèce rare au niveau national), du Busard des roseaux, de la Calla des marais (flore rare au niveau national), de la Grande Ciguë (espèce protégée au niveau régional) ou encore le Ményanthe (trèfle d'eau).												
<b>Description de l'action</b>	Acquisition foncière des secteurs les plus intéressants du Marais de la Bisten sur les communes de Merten et de Creutzwald												
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458												
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes de Merten et de Creutzwald	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, Agence de l'Eau, Conservatoire des Sites Lorrains.										
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir, éventuellement communication sur la mise en œuvre et les résultats de l'action												
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Marché d'animation 2008-2009 (117 k€) Investissements passés				
<b>Investissement</b>	0												
<b>Fonctionnement</b>	0												
<b>Ingénierie</b>	0												
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td style="text-align: right;">40%</td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> <td style="text-align: right;">40%</td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>État</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Autres : Communes de Merten et de Creutzwald</b></td> <td style="text-align: right;">20%</td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>	40%	<b>Conseil Général de Moselle</b>	40%	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>		<b>État</b>		<b>Autres : Communes de Merten et de Creutzwald</b>	20%	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
<b>Agence de l'Eau</b>	40%												
<b>Conseil Général de Moselle</b>	40%												
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>													
<b>État</b>													
<b>Autres : Communes de Merten et de Creutzwald</b>	20%												
			50 50  25										

<b>Durée d'amortissement</b>	action ponctuelle	<b>Durée de vie de l'action</b>	étude et acquisition : 1 - 2 an(s)	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b> x	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation des espèces patrimoniales dans le marais de la Bisten</li> <li>▪ Protection d'un site naturel emblématique</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. Ce site remarquable est également une vitrine importante des actions engagées par le département sur l'environnement, en particulier en renforçant la politique Espaces Naturels Sensibles.</li> <li>▪ Pour la commune :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général,</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.				
<b>Économique</b>			Coûts des acquisitions et de l'étude de mobilité foncière		
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide remarquable et améliorer la biodiversité, Contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologiques et physico-chimique des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Étendue et valeur écologique de l'acquisition foncière				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.4 : Élaborer un plan de gestion et un plan d'aménagement du Marais de la Bisten				
<b>Pour en savoir plus</b>	Communes de Merten de Creutzwald, CG57 et AERM				

## Action n°2.1.4 : Élaborer un plan de gestion et un plan d'aménagement du Marais de la Bisten

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Marais de la Bisten sur Merten et Creutzwald</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel / Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Travaux, Gestion						
<b>Constat du SAGE</b>	Suite à l'acquisition foncière des parcelles du marais de la Bisten, les communes envisagent de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration écologique et la valorisation de ce marais.								
<b>Description de l'action</b>	Élaboration des plans de gestion et d'aménagement qui seront réalisés dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence par un prestataire ayant les compétences requises. Ces documents orienteront les actions de gestion à entreprendre pour préserver voire améliorer les potentialités écologiques du site ainsi que les aménagements pouvant être entrepris (selon les sensibilités des habitats et espèces en présence).								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes de Merten et de Creutzwald	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">137</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">39</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	?	<b>Fonctionnement</b>	137	<b>Ingénierie</b>	39	<b>Hypothèses</b>	<p>Aménagements éventuels pour des actions de sensibilisation - Chiffrage "Investissement" impossible</p> <p>Travaux/entretien : Base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha (source : catalogue des coûts AERM)</p> <p>Valeur définitive en fonction du diagnostic.</p> <p>Surface potentielle maximale : 57 ha</p> <p>1 passage d'entretien /6 ans</p> <p>Coût estimé de l'étude nécessaire à la réalisation du diagnostic</p>
<b>Investissement</b>	?								
<b>Fonctionnement</b>	137								
<b>Ingénierie</b>	39								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>		
	<b>Autres : SEE, SIEW, Communes de Creutzwald et de Merten</b>	80 %  20%	141	35	
<b>Durée d'amortissement</b>	6 ans	<b>Durée de vie de l'action</b>	étude et mise en œuvre du PG : 6 ans	<b>Coût annualisé</b>	Montant estimé après réalisation du diagnostic
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b> x	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme (applications des plans de gestion et d'aménagement)				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation de nombreux espèces et habitats patrimoniaux,</li> <li>▪ Protection d'un site naturel emblématiques,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le Conseil Général de la Moselle : œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. Ce site remarquable est également une vitrine importante des actions engagées par le département sur l'environnement, en particulier en renforçant la politique Espaces Naturels Sensibles.</li> <li>▪ Pour les communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général,</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.				
<b>Économique</b>			Coût de l'étude (inventaire et rédaction du plan de gestion) et coût des actions d'entretien et des éventuels aménagements		
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Étendue des milieux remarquables à restaurer				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Effet de la remontée de la nappe sur la localisation de futures zones humides pouvant perturber partiellement ou totalement la flore de cette zone humide.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.3 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de la Bisten				
<b>Pour en savoir plus</b>	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. Communes de Creutzwald, Merten et CG57				

## Action n°2.1.5 : Mettre en place une préservation adaptée des zones humides de tête de bassin versant

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité, Milieux naturels, voire Agriculture		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Gestion, Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	Les cours d'eau en bon état ou peu dégradés (soit moins de 14 % du linéaire des rivières du SAGE) sont situés dans les têtes de bassin ou en milieux forestiers. La présence de petits vallons ou ravins en amont du bassin versant de la Rosselle, de la Bisten, et de leurs affluents permet d'accueillir des zones humides ordinaires voire remarquables. Compte-tenu de leur microrelief très accidenté, les zones humides de tête de bassin versant (zone de suintements, ravins, vallons prairiaux) sont moins soumises aux pressions anthropiques fortes (cultures intensives, pression urbaine), toutefois ils font l'objet de décharges sauvages. La présence de décharges sauvages dans ces petits vallons entraîne une détérioration partielle de leur intérêt écologique. La mise en place d'outils juridiques adaptés permettrait de réglementer la préservation de ces secteurs.		
<b>Description de l'action</b>	Suite à l'inventaire des zones humides sur l'ensemble du Bassin Houiller : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser une étude d'identification et de hiérarchisation des zones humides au niveau des têtes de bassin versant.</li> <li>▪ Mettre en place des outils juridiques adaptées pour lutter contre les pressions ou menaces observées (ordures, drainage, rectification, suppression de ripisylve...), dans le cas de présence d'espèces remarquables mettre en place les actions 2.1.15 ou 2.1.14.</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458 Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 Rosselle 3 - CR457		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Les communes concernées, Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>	État (ONEMA, DDT, Préfet) Agence de l'Eau, et organisme porteur du SAGE
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   5 et 15	<b>Hypothèses</b>	Procédure administrative Montant variable selon la superficie prospectée et la précision de l'inventaire des zones humides (Action2.1.1) - Estimations



<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres : Communes concernées ou SMC du Val de Rosselle</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>		
		50%	Estimation après étude d'identification		
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Durée de vie de l'action</b>	Étude : 1 an, les outils juridiques sont pérennes	<b>Coût annualisé</b>		
			non défini	Estimation après étude d'identification	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
				x	x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	La mise en place de cette action est contrainte par l'action 2.1.1 concernant l'inventaire des zones humides. Le niveau de précision de l'inventaire des zones humides influencera la réalisation ou non d'un inventaire spécifique aux zones de têtes de bassin versant La mise en place des APPB est de la compétence de la préfecture, d'où la nécessité de démontrer l'intérêt des sites à protéger.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : + <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation au minimum des zones humides ordinaires,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides,</li> <li>▪ Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour les communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, protéger des espèces à valeur patrimoniale,</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune et éventuellement lutter contre les pollutions d'origine agricole et la dégradation des habitats des cours d'eau.</li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Valorisation paysagère du territoire				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Préservation des zones humides ordinaires et des tronçons amonts de cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surface de zones humides faisant l'objet d'une mesure de préservation				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	La mise en place d'outils juridiques adaptés nécessite souvent l'intervention d'acteurs divers (préfecture, communes, DREAL, CG57,...). Il est donc primordial que le SAGE veille à une bonne cohérence de l'application de ces différents outils juridiques				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures Préalable aux actions 2.1.15 et 2.1.16 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de bassin versant de la Bisten, de la Rosselle et du Bousbach				
<b>Pour en savoir plus</b>	DREAL, ONEMA				

## Action n°2.1.6 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation de l'ensemble des marais de la Ferme de Heide

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>																							
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M6 : Acquisition de zones humides</b>																							
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>																							
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>																							
<b>Secteur géographique</b>	<b>Marais de la Ferme de Heide, sur les communes de Ham-sous-Varsberg, Diesen et de Porcelette.</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>																					
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels																							
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Sensibilisation	Gestion, Travaux,																				
<b>Constat du SAGE</b>	Le marais de la Ferme de Heide est classé Espace Naturel Sensible au titre du schéma départemental. La présence de ce plan d'eau d'effondrement dans un secteur fortement industrialisé et urbanisé ainsi que l'importance de la superficie des roselières constituent une zone attrayante pour les oiseaux migrateurs et pour certains nicheurs rares. Cette zone humide d'une superficie de 95 hectares, située sur les bords de DIESEN, PORCELETTE et HAM-SOUS-VARSBERG, est composée de secteurs tourbeux inaccessibles, offrant ainsi des espaces de quiétude pour la faune.																							
<b>Description de l'action</b>	Acquisition foncière des secteurs les plus intéressants du Marais de la Ferme de Heide sur les communes de Diesen, Porcelette et Ham-sous-Varsberg.																							
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458																							
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes de Ham-sous-Varsberg, Diesen et Porcelette	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, Agence de l'Eau																					
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir, éventuellement communication sur la mise en œuvre et les résultats de l'action																							
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">281</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	281	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Budget 2011 Achats de terrains et Étude de mobilité foncière et frais de notaire															
<b>Investissement</b>	281																							
<b>Fonctionnement</b>	0																							
<b>Ingénierie</b>	0																							
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td style="text-align: right;">60 %</td> <td style="text-align: right;"><b>Financement (en k€)</b></td> <td style="text-align: right;">167</td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> <td style="text-align: right;">20 % (65 % pour le sentier)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">58</td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>État</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Autres : Communes de Diesen, Porcelette et Ham-sous-Varsberg</b></td> <td style="text-align: right;">20 % (35 % pour le sentier)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">57</td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>	60 %	<b>Financement (en k€)</b>	167	<b>Conseil Général de Moselle</b>	20 % (65 % pour le sentier)		58	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>				<b>État</b>				<b>Autres : Communes de Diesen, Porcelette et Ham-sous-Varsberg</b>	20 % (35 % pour le sentier)		57			
<b>Agence de l'Eau</b>	60 %	<b>Financement (en k€)</b>	167																					
<b>Conseil Général de Moselle</b>	20 % (65 % pour le sentier)		58																					
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>																								
<b>État</b>																								
<b>Autres : Communes de Diesen, Porcelette et Ham-sous-Varsberg</b>	20 % (35 % pour le sentier)		57																					

<b>Durée d'amortissement</b>	action ponctuelle	<b>Durée de vie de l'action</b>	étude et acquisition : 1 - 2 an(s)		<b>Coût annualisé</b>
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
				x	x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	-				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation de nombreux espèces et habitats patrimoniaux,</li> <li>▪ Protection d'un site naturel emblématiques,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le Conseil Général de la Moselle : œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides. Ce site remarquable est également une vitrine importante des actions engagées par le département sur l'environnement, en particulier en renforçant la politique Espaces Naturels Sensibles.</li> <li>▪ Pour les communes : rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.				
<b>Économique</b>			Coûts des acquisitions et de l'étude de mobilité foncière		
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité, et contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Étendue et valeur écologique de l'acquisition foncière				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	-				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.5 : Acquérir des terrains dans l'optique de la réalisation d'un sentier découverte le long de l'Étang de l'Escherbruch Marais de la Ferme de Heide Action 2.1.7 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement du marais de la Ferme de Heide				
<b>Pour en savoir plus</b>	Communes de Diesen, Porcellette et Ham sous Varsberg, CG57 et AERM				

## Action n°2.1.7 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement du marais de la Ferme de Heide

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Marais de la Ferme de Heide, sur les communes de Ham-sous-Varsberg, Diesen et de Porcellette.</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel / Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Travaux, Gestion						
<b>Constat du SAGE</b>	Suite à l'acquisition foncière des secteurs remarquables du marais de la Ferme de Heide, le long de l'Étang de Escherbrusc et de la Heide, les communes pourront envisager de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration écologique et la valorisation de ce marais.								
<b>Description de l'action</b>	Élaboration des plans de gestion et d'aménagement qui seront réalisés dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence par un prestataire ayant les compétences requises. Ces documents orienteront les actions de gestion à entreprendre pour préserver voire améliorer les potentialités écologiques du site ainsi que les aménagements pouvant être entrepris (selon les sensibilités des habitats et espèces en présence).								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes de Ham-sous-Varsberg, Diesen et Porcellette, SIEW et SEE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">228</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">32</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	?	<b>Fonctionnement</b>	228	<b>Ingénierie</b>	32	<b>Hypothèses</b>	<p>Aménagements éventuels pour des actions de sensibilisation - Chiffrage "Investissement" impossible</p> <p>Travaux/entretien : base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha (source : catalogue des coûts AERM/BRGM)</p> <p>Valeur définitive en fonction du diagnostic</p> <p>Surface potentielle maximale : 95 ha</p> <p>1 passage d'entretien / 6 ans</p> <p>Budget 2011 : Élaboration des plans de gestion</p>
<b>Investissement</b>	?								
<b>Fonctionnement</b>	228								
<b>Ingénierie</b>	32								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>		
	<b>Autres : Communes de Diesen, Porcellette et Ham- sous-Varsberg</b>	80 %	208		
<b>Durée d'amortissement</b>	6 ans	<b>Durée de vie de l'action</b>	étude et mise en œuvre du PG : 6 ans	<b>Coût annualisé</b>	Montant estimé après réalisation du diagnostic
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b> x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme (application des plans de gestion et d'aménagement).				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation de nombreux espèces et habitats patrimoniaux,</li> <li>▪ Protection d'un site naturel emblématiques,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides.</li> <li>▪ Pour les communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général,</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.				
<b>Économique</b>			Coût de l'étude (inventaire et rédaction du plan de gestion) et coût des actions d'entretien et des éventuels aménagements		
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étendues des surfaces préservées,</li> <li>▪ Nombre d'élèves et/ou de personnes sensibilisés</li> <li>▪ Nombre de visites organisées</li> </ul>				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Effet de la remontée de la nappe sur la localisation de futures zones humides pouvant perturber partiellement ou totalement la flore de cette zone humide.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.5 : Acquérir des terrains dans l'optique de la réalisation d'un sentier découverte le long de l'Étang de l'Escherbruch Marais de la Ferme de Heide Action 2.1.6 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation de l'ensemble des marais de la Ferme de Heide				
<b>Pour en savoir plus</b>	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. Communes de Diesen, Porcellette et Ham sous Varsberg, CG57 et AERM				

## Action n°2.1.8 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Falck et Bibling

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M6 : Acquisition de zones humides</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Marais de Falck et de Bibling sur les communes de Falck et Dalem</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Gestion
<b>Constat du SAGE</b>	Les marais de Falck et de Bibling se composent de grandes roselières homogènes, accompagnées de boisements d'aulnes le long des cours d'eau. Ce site est localisé à proximité d'habitations. La richesse de ce marais porte essentiellement sur la reproduction de l'avifaune inféodée aux zones humides (Busard des roseaux, Busard cendré et passereaux aquatiques) ainsi que sur la présence du Castor d'Europe.		
<b>Description de l'action</b>	Acquisition foncière des secteurs les plus intéressants des marais de Falck et Bibling sur les communes de Falck et de Dalem.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes de Falck et/ou de Dalem	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, Agence de l'Eau
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir, éventuellement communication sur la mise en œuvre et les résultats de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	58	<b>Hypothèses</b> Marché d'animation 2010-2011 20 ha à acquérir (surface potentielle maximale) 1 à 10 K€/ha => moyenne de 2,9 K€/ha (base estimée par rapport au coût/ha maximal d'acquisition ZH dans le BH - Ferme de Heide) Montan
	<b>Fonctionnement</b>	0	
	<b>Ingénierie</b>	0	

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>		
	<b>Conseil Général de Moselle</b>		80 %	Estimation : 47 k€ - Montant estimé après expertises foncière et écologique	
	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>				
	<b>État</b>				
	<b>Autres : Communes de Falck et Dalem</b>	non défini (probablement 20%)			Estimation : 11 k€ - Montant estimé après expertises foncière et écologique
<b>Durée d'amortissement</b>	Action ponctuelle	<b>Durée de vie de l'action</b>	étude et acquisition : 1 - 2 an(s)	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
				x	x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ préservation d'habitats de plusieurs espèces protégées,</li> <li>▪ Protection d'un site naturel très intéressant pour l'avifaune et le castor,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides.</li> <li>▪ Pour les communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général,</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.		Coûts des acquisitions et de l'étude de mobilité foncière		
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité, et contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Étendue de l'acquisition foncière.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	-				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.9 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement des marais de Falck et de Bibling				
<b>Pour en savoir plus</b>	Communes de Falck et de Dalem, CG57				

## Action n°2.1.9 : Élaborer un plan de gestion et d'aménagement des marais de Falck et de Bibling

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Marais de Falck et de Bibling sur les communes de Falck, Dalem et Merten</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel / Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation, Travaux, Gestion
<b>Constat du SAGE</b>	Suite à l'acquisition foncière des secteurs remarquables des marais de Falck et Bibling, les communes pourront envisager de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration écologique et la valorisation de ce marais.		
<b>Description de l'action</b>	Élaboration des plans de gestion et d'aménagement qui seront réalisés dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence par un prestataire ayant les compétences requises. Ces documents orienteront les actions de gestion à entreprendre pour préserver voire améliorer les potentialités écologiques du site ainsi que les aménagements pouvant être entrepris (selon les sensibilités des habitats et espèces en présence).		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes de Falck et/ou de Dalem	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, Agence de l'Eau
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	?	<b>Hypothèses</b> Aménagements éventuels pour des actions de sensibilisation - Chiffrage "Investissement" impossible Travaux/entretien : base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha (source : catalogue des coûts AERM/BRGM) Chiffrage définitif du PG après étude technique réalisée par le Conservatoire des Sites Lorrains (marché animation 2010-2011 de la politique ENS) Surface potentielle maximale : 45 ha 1 passage d'entretien / 6 ans Coût estimé de l'étude nécessaire à la réalisation du diagnostic (base estimée sur les études réalisées pour les marais de la Bisten et de la Ferme de Heide)
	<b>Fonctionnement</b>	108	
	<b>Ingénierie</b>	35	



<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b>	<b>Taux de financement</b>			<b>Financement (en k€)</b>
	<b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b>	80 %			Estimation : 114 k€ (Montant final estimé après réalisation de l'étude de mobilité foncière)
	<b>Autres : Communes de Falck et Dalem</b>	non défini (probablement 20%)			Estimation : 29 k€ (Montant final estimé après réalisation de l'étude de mobilité foncière)
<b>Durée d'amortissement</b>	6 ans	<b>Durée de vie de l'action</b>	étude et mise en œuvre du PG : 6 ans		<b>Coût annualisé</b>
					Montant estimé après réalisation du diagnostic
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
					x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme (application des plans de gestion et d'aménagement).				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation de nombreux espèces et habitats patrimoniaux,</li> <li>▪ Protection d'un site naturel emblématiques,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides.</li> <li>▪ Pour les communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général,</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.				
<b>Économique</b>			Coût de l'étude (inventaire et rédaction du plan de gestion) et coût des actions d'entretien et des éventuels aménagements		
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étendue des surfaces préservées,</li> <li>▪ Nombre d'élèves et/ou de personnes sensibilisés,</li> <li>▪ Nombre de visites organisées</li> </ul>				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Effet de la remontée de la nappe sur la localisation de futures zones humides pouvant perturber partiellement ou totalement la flore de cette zone humide.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.8 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Falck et Bibling				
<b>Pour en savoir plus</b>	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. Communes de Falck et de Dalem, CG58				

## Action n°2.1.10 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Gaubiving

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M6 : Acquisition de zones humides</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Marais de Gaubiving sur la commune de Folkling</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Gestion						
<b>Constat du SAGE</b>	Les marais de Gaubiving figurent parmi les dernières zones humides peu perturbées par l'urbanisation sur la partie Est du territoire du SAGE. Cependant, ces marais sont localisés le long du Bousbach et de son affluent (hors bassin versant de la Rosselle, mais dans le périmètre du SAGE). Ces marais se composent de prairies humides et de saussaies. La richesse de ces zones humides porte essentiellement sur la présence d'une flore hygrophile emblématique et d'une avifaune inféodée aux zones humides : Milan noir, Busard cendré et passereaux aquatiques.								
<b>Description de l'action</b>	Acquisition foncière des secteurs les plus intéressants des marais ou habitats humides dans le secteurs de Gaubiving sur la commune de Folkling								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Le Bousbach								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Commune de Folkling	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Communication sur la mise en œuvre et les résultats de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">540</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	540	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	90 ha à acquérir (surface potentielle maximale). 1 à 10 K€ /ha => moyenne de 2,9 K€ / ha (base estimée par rapport au coût/ha maximal d'acquisition ZH dans le BH - Ferme de Heide) Budget 2012
<b>Investissement</b>	540								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	0								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b>	<b>Taux de financement</b>		<b>Financement (en k€)</b>	
	<b>Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres : Commune de Folkling</b>	20 à 60%	20 à 60%	Estimation : 52 à 157 k€ (Montant final estimé après réalisation éventuelle d'une étude de mobilité foncière) Estimation : 52 à 157 k€	
<b>Durée d'amortissement</b>	action ponctuelle	<b>Durée de vie de l'action</b>	étude et acquisition : 1 - 2 an(s)	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	<p>Efficacité environnementale : +</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence éventuelle d'espèces patrimoniales,</li> <li>▪ Protection d'une vallon humide typique,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> <li>▪ Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques et sur la régulation des crues.</li> </ul>				
<b>Opportunités pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides.</li> <li>▪ Pour la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général,</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.		Coûts des acquisitions et de l'étude de mobilité foncière		
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité, et contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Étendue de l'acquisition foncière.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Réflexion pour la commune sur l'opportunité de valoriser des zones humides intéressantes sur son territoire. L'échéancier de mise en œuvre de cette action sera dépendant de l'intérêt porté par la commune sur la préservation des zones humides.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.11 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation la qualité écologique du marais de Gaubiving				

**Pour en savoir plus**

Commune de Folking, CG57

## Action n°2.1.11 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation la qualité écologique du marais de Gaubiving

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Marais de Gaubiving sur la commune de Folkling</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel / Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation, Travaux, Gestion						
<b>Constat du SAGE</b>	Suite à l'acquisition foncière des secteurs remarquables des marais de Gaubiving, la commune pourra envisager de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration écologique et la valorisation de ce marais.								
<b>Description de l'action</b>	Élaboration des plans de gestion et d'aménagement qui seront réalisés dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence par un prestataire ayant les compétences requises. Ces documents orienteront les actions de gestion à entreprendre pour préserver voire améliorer les potentialités écologiques du site ainsi que les aménagements pouvant être entrepris (selon les sensibilités des habitats et espèces en présence).								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Le Bousbach								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Commune de Folkling	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Communication sur la qualité écologique du site								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;"><b>Investissement</b></td> <td style="width: 30%; text-align: center;">?</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">216</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	?	<b>Fonctionnement</b>	216	<b>Ingénierie</b>	?	<b>Hypothèses</b>	<p>Aménagements éventuels pour des actions de sensibilisation - Chiffrage "Investissement" impossible</p> <p>Base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha</p> <p>(source : catalogue des coûts AERM)</p> <p>Valeur définitive en fonction du diagnostic</p> <p>Surface potentielle maximale : 90 ha</p> <p>1 passage d'entretien / 6 ans</p> <p>Coût estimé de l'étude nécessaire à la réalisation du diagnostic</p>
<b>Investissement</b>	?								
<b>Fonctionnement</b>	216								
<b>Ingénierie</b>	?								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b>	<b>Taux de financement</b>		<b>Financement (en k€)</b>	
	<b>Conseil Général de Moselle</b>	20 à 60%	Estimation : 50 à 150 k€ (Montant final estimé après réalisation éventuelle d'une étude de mobilité foncière)		
	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>	20 à 60%	Estimation : 50 à 150 k€		
	<b>État</b>	non défini (probablement 20%)		Estimation éventuelle : 50 k€	
	<b>Autres : Commune de Folkling</b>				
<b>Durée d'amortissement</b>	6 ans	<b>Durée de vie de l'action</b>	étude et mise en œuvre du PG : 6 ans	<b>Coût annualisé</b>	Montant estimé après réalisation du diagnostic
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : + <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence éventuelle d'espèces patrimoniales,</li> <li>▪ Protection d'une vallon humide typique,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> <li>▪ Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques et sur la régulation des crues.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides.</li> <li>▪ Pour la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général,</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.				
<b>Économique</b>			Coût de l'étude (inventaire et rédaction du plan de gestion) et coût des actions d'entretien et des éventuels aménagements		
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étendues des surfaces préservées,</li> <li>▪ Nombre d'élèves et/ou de personnes sensibilisés,</li> <li>▪ Nombre de visites organisées</li> </ul>				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Le niveau de dégradation des habitats humides déterminera l'effort à entreprendre pour réhabiliter les habitats humides. L'échéancier de mise en œuvre de cette action sera dépendant de l'intérêt porté par la commune sur la préservation des zones humides.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.10 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation des marais de Gaubiving				
<b>Pour en savoir plus</b>	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. Commune de Folkling, CG57				

## Action n°2.1.12 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation du vallon forestier humide de Schafbach

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M6 : Acquisition de zones humides</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Vallon du Schafbach sur la commune de Petite-Rosselle</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Gestion						
<b>Constat du SAGE</b>	Le vallon de Schafbach est un des rares endroits naturels localisé à proximité de la Rosselle qui figure comme ENS et ZNIEFF. Ce site accueille de nombreuses espèces d'amphibiens, comme le crapaud vert, mais aussi une flore humide typique des vallons forestiers humides, voire potentiellement une fougère protégée à l'échelle régionale : Thelypteris palustres ou fougère des marais.								
<b>Description de l'action</b>	Acquisition foncière des secteurs les plus intéressants du vallon humide de Schafbach sur la commune de Petite-Rosselle								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 3 - CR457								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Commune de Petite-Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Communication sur la mise en œuvre et les résultats de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">156</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	156	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	28 ha à acquérir (surface potentielle maximale). 1 à 10 K€ /ha => moyenne de 2,9 K€ / ha (base estimée par rapport au coût/ha maximal d'acquisition ZH dans le BH - Ferme de Heide - Attention valeur vénal parcelle forestière) Budget 2012
<b>Investissement</b>	156								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	0								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td style="text-align: center;">20 à 60%</td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État</b></td> <td style="text-align: center;">20 à 60%</td> </tr> <tr> <td><b>Autres : Commune de Petite-Rosselle</b></td> <td style="text-align: center;">non défini (probablement 20%)</td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>	20 à 60%	<b>Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État</b>	20 à 60%	<b>Autres : Commune de Petite-Rosselle</b>	non défini (probablement 20%)	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b> Estimation : 16 à 48 k€ (Montant final estimé après réalisation éventuelle d'une étude de mobilité foncière) Estimation : 16 à 48 k€  Estimation éventuelle : 16 k€
<b>Agence de l'Eau</b>	20 à 60%								
<b>Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État</b>	20 à 60%								
<b>Autres : Commune de Petite-Rosselle</b>	non défini (probablement 20%)								

<b>Durée d'amortissement</b>	Action ponctuelle	<b>Durée de vie de l'action</b>	étude et acquisition : 1 - 2 an(s)	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	-				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : + <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence d'une voire de deux espèces protégées,</li> <li>▪ Protection d'une vallon forestier humide typique,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides.</li> <li>▪ Pour la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général,</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.				
<b>Économique</b>			Coûts des acquisitions et de l'étude de mobilité foncière		
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité, et contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Étendue de l'acquisition foncière.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Réflexion pour la commune sur l'opportunité de valoriser des zones humides intéressantes sur son territoire. L'échéancier de mise en œuvre de cette action sera dépendant de l'intérêt porté par la commune sur la préservation des zones humides.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.13 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation de la qualité écologique du vallon de Schafbach				
<b>Pour en savoir plus</b>	Commune de Petite-Rosselle, CG57				



## Action n°2.1.13 : Élaborer un plan de gestion et de valorisation de la qualité écologique du vallon de Schafbach

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Vallon du Schafbach sur la commune de Petite-Rosselle</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel / Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation, Travaux, Gestion
<b>Constat du SAGE</b>	Suite à l'acquisition foncière des secteurs remarquables du vallon de Schafbach, la commune de Petite-Rosselle pourra envisager de réaliser les actions nécessaires à l'amélioration écologique et la valorisation de ce marais.		
<b>Description de l'action</b>	Élaboration des plans de gestion et d'aménagement qui seront réalisés dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence par un prestataire ayant les compétences requises. Ces documents orienteront les actions de gestion à entreprendre pour préserver voire améliorer les potentialités écologiques du site ainsi que les aménagements pouvant être entrepris (selon les sensibilités des habitats et espèces en présence).		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 3 - CR457		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Commune de Petite-Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, Agence de l'Eau
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Communication sur la qualité écologique du site		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	?	<b>Hypothèses</b> Aménagements éventuels pour des actions de sensibilisation - Chiffrage "Investissement" impossible Travaux/entretien : base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha (source : catalogue des coûts AERM) Valeur définitive en fonction du diagnostic Surface potentielle maximale : 28 ha 1 passage d'entretien / 6 ans Coût estimé de l'étude nécessaire à la réalisation du diagnostic
	<b>Fonctionnement</b>	67,2	
	<b>Ingénierie</b>	35	

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b>	<b>Taux de financement</b>		<b>Financement (en k€)</b>	
	<b>Conseil Général de Moselle</b>	20 à 60%		Estimation : 20 à 60 k€ (Montant final estimé après réalisation éventuelle d'une étude de mobilité foncière)	
	<b>Conseil Régional de Lorraine État Autres : Commune de Petite-Rosselle</b>	20 à 60%		Estimation : 20 à 60 k€ (Montant final estimé après réalisation éventuelle d'une étude de mobilité foncière)	
<b>Durée d'amortissement</b>	6 ans	<b>Durée de vie de l'action</b>	étude et mise en œuvre du PG : 6 ans	<b>Coût annualisé</b>	Montant estimé après réalisation du diagnostic
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : + <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence d'une voire de deux espèces protégées,</li> <li>▪ Protection d'une vallon forestier humide typique,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le Conseil Général de la Moselle : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides.</li> <li>▪ Pour la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général,</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.				
<b>Économique</b>			Coût de l'étude (inventaire et rédaction du plan de gestion) et coût des actions d'entretien et des éventuels aménagements		
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étendue des surfaces préservées,</li> <li>▪ Nombre d'élèves et/ou de personnes sensibilisés,</li> <li>▪ Nombre de visites organisées</li> </ul>				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Le niveau de dégradation des habitats humides déterminera l'effort à entreprendre pour les réhabiliter. L'échéancier de mise en œuvre de cette action sera dépendant de l'intérêt porté par la commune sur la préservation des zones humides.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.12 : Acquérir des terrains dans l'optique d'une préservation du vallon forestier humide de Schafbach				

**Pour en savoir plus**

Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller.  
Résumé de l'État initial.  
Commune de Petite-Rosselle, CG58

## Action n°2.1.14 : Préserver les zones humides et les sites à amphibiens sur le tronçon aval de la Rosselle

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M6 : Acquisition de zones humides</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Communes de Béning-lès-St-Avoid, Cocheren, Rosbruck, Morsbach, Forbach et Petite-Rosselle.</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité, Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel / Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Incitation
<b>Constat du SAGE</b>	<p>Le lit majeur de la Rosselle est très urbanisé, toutefois, cette rivière traverse encore quelques zones naturelles. La Rosselle, en amont de Hombourg-Haut, reste principalement en zones forestières (préservée par la Forêt de Protection). Cependant, la partie aval dénombre également quelques secteurs non urbanisés présentant des intérêts hydromorphologiques et écologiques. Les terrains longeant la rivière entre Béning-les-Saint-Avoid et Petite-Rosselle sont classés partiellement en zone inondable par le PPRi (Ces terrains peuvent être associés éventuellement à la forêt de Dischviller et à la colline de Guensbacherwald, situées à proximité de la frontière allemande, car ils correspondent à des milieux forestiers intéressants qui accueillent des réservoirs et/ou préservent des captages d'eau potable). Les bords de la Rosselle sont constitués de divers milieux humides (friches, roselières, mares, milieux forestiers,...) plus ou moins perturbés par l'urbanisation, favorables à la présence d'espèces patrimoniales comme le crapaud vert. Il faut signaler que les terrains situés à proximité de la gare de Béning-lès-St AVOID font l'objet d'un projet d'aménagement pouvant réduire les zones d'extension des crues de la Rosselle. Dans le cadre d'un objectif de lutte contre les inondations et de préservation des zones humides présentes le long de la Rosselle et particulièrement sur le tronçon aval, la préservation des zones non urbanisées longeant cette rivière, entre les stations d'épuration de Freyming-Merlebach et Marienau, s'avère nécessaire.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Préserver les secteurs non urbanisés le long de la Rosselle de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification du classement du zonage "non constructible" (zone naturelle, voire zone agricole) des terrains localisés le long la Rosselle dans les documents d'urbanisme.</li> <li>▪ Mise en place d'acquisitions foncières dont la gestion serait rétrocédée au syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Rosselle ou à un organisme de gestion de la nature (via des mesures de compensation suite à un projet d'aménagement, dans le cadre d'un programme d'action spécifique à la préservation du crapaud vert, dans le cadre d'un classement en ENS, ou suite à projet de préservation des berges de la Rosselle).</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 3 - CR457		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle, Communes, Entreprises (dans le cas de mesure de compensation)	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Conseil Général, Région Lorraine, Agence de l'Eau, EPFL
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		

<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	?	<b>Hypothèses</b>	Investissement dans le cas de mesures de protection par des acquisitions foncières.	
	<b>Fonctionnement</b>	0		Vérification du classement zonage non constructible estimée entre 500 et 2000 euros selon si la vérification est réalisée par un stagiaire de la DDT ou par un bureau d'études. - Estimations	
	<b>Ingénierie</b>	0,5 et 2			
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
	<b>Conseil Général de Moselle</b>		50% maximum	Montant variant en fonction de la surface préservée	
	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>		< 20 %	Montant variant en fonction de la surface préservée	
	<b>Autres : EPFL</b>		Variable, au cas par cas	Montant variant en fonction de la surface préservée	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Aucune pour le classement des terrains en zone non constructible ou naturelle, pour l'acquisition foncière : choix ou création de la structure en charge de la gestion des terrains (SAER ou organisme de gestion de la nature)				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : + <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux et sur la régulation des crues.</li> <li>▪ Préservation des trames vertes et bleues et des zones à amphibiens</li> <li>▪ Préservation de zones inondables</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le SCoT du Val de Rosselle : œuvrer pour la préservation de la biodiversité liée aux zones humides, ainsi que la préservation des trames vertes et bleues.</li> <li>▪ Pour les communes : rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Amélioration de la qualité paysagère.		Contrainte vis-à-vis de certains projets urbains.		
<b>Économique</b>	Facilite la localisation des projets de développement urbain.				
<b>Environnemental</b>	Protège des zones humides ordinaires, Préserve, améliore la biodiversité, et contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surface de zones humides préservée et/ou étendue de l'acquisition foncière.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Communes concernées				

## Action n°2.1.15 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de bassin versant de la Bisten

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité								
<b>Inscription dans le pdm</b>	Non								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Restaurer les milieux naturels								
<b>Sous-enjeu</b>	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques								
<b>Secteur géographique</b>	Tête de bassin de la Bisten	<b>État d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Agriculture, Collectivité, Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Gestion, Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	La présence de petits vallons ou ravins en amont du bassin versant de la Bisten permet d'accueillir des espèces patrimoniales dont certaines sont emblématiques des zones humides et/ou des marais tuffeux. L'état initial du SAGE a dénombré déjà 5 secteurs intéressants (la vallée prairiale à Schapach et la tourbière de pente de Bisterpfad à Boucheporn, le ru de Téterchen à Dalem, le ruisseau de Halsbach à Rémering, et le ruisseau de Banngraben sur la commune de Hargarten-aux-mines). Ces secteurs sont laissés à l'abandon compte-tenu de leur microrelief très accidenté. Les zones humides de tête de bassin (zone de suintements, ravins, vallons prairiaux) ne subissent pas une pression anthropique importante, toutefois les espèces rares ou remarquables doivent être protégées par des mesures de gestion adaptées (MAE, ENS) ou un outil de protection stricte, comme les APPB.								
<b>Description de l'action</b>	Suite à la hiérarchisation des zones humides (action 2.1.5), la présence d'espèces protégées au niveau des têtes de bassin, nécessite la mise en place de mesures de gestions ou de protection plus adaptées à la préservation de l'intérêt remarquable de ces sites. Selon l'intérêt faunistique et/ou floristique du site et des menaces auxquelles elles sont soumises, l'organisme porteur du SAGE doit lancer la réflexion sur l'outil le plus adapté, comme la mise en place de MAE (DDT et CA), la délimitation de ZHSGE (avec servitudes associées), l'APPB (protection stricte suite à un remblaiement) ou la mise en place d'une démarche ENS. Cette réflexion, basée sur les données obtenues dans le cadre de l'action 2.1.1 et 2.1.5., pourra toutefois être complétée par une étude foncière et/ou une expertise écologique.								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Les communes concernées, Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>	État (ONEMA, DDT, Préfet) Agence de l'Eau, et organisme porteur du SAGE						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">5 et 50</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	5 et 50	<b>Hypothèses</b>	<p>Procédure administrative</p> <p>Coût de l'étude pour le choix de l'outil de gestion ou de protection (montant variable selon la superficie prospectée et la précision de l'inventaire des zones humides) - Estimations</p>
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	5 et 50								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État</b>	<b>Taux de financement</b> 50% Participation éventuelle	<b>Financement (en k€)</b> Estimation après étude		
	<b>Autres : Communes concernées ou SMC du Val de Rosselle</b>	non défini	Estimation après étude		
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Étude : 1 an, le classement en zone APPB est pérenne	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
				x	x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	La mise en place de cette action est contrainte par l'action 2.1.1 concernant l'inventaire des zones humides. Le niveau de précision de l'inventaire influencera la réalisation ou non d'un inventaire spécifique aux zones de têtes de bassin versant. L'organisme porteur du SAGE devra être moteur pour inciter la mise en place de ces mesures de gestion et/ou de protection.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non dégradation des masses d'eau en bon état</li> <li>▪ Préservation des espèces patrimoniales des zones humides de pente</li> <li>▪ Prévention du public sur la présence de zones humides</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour les communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général,</li> <li>- Protéger des espèces à valeur patrimoniale (écrevisses à pieds blancs, truites fario,...),</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides et éventuellement lutter contre les pollutions d'origine agricole et la dégradation des habitats des cours d'eau.</li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.		Contraintes pour les propriétaires /exploitants		
<b>Économique</b>			Nécessités éventuelles d'actions d'entretien du site		
<b>Environnemental</b>	Préservation, voire protection d'habitats et d'espèces emblématiques.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surface de zones humides faisant l'objet d'une mesure de préservation ou de protection				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Nécessité de réaliser des études préalables pour les APPB et les ENS. La mise en place d'APPB est réalisée par la préfecture.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures Actions 2.1.16 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de la Rosselle et du Bousbach. Action 2.1.18 : Préserver les zones d'alimentation des cours d'eau au niveau des têtes de bassin versant				
<b>Pour en savoir plus</b>	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. DREAL, ONEMA Retour d'expérience dans le département de l'Orne (Recueil d'expérience sur l'hydromorphologie, Onema)				



## Action n°2.1.16 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables de têtes du bassin versant de la Rosselle et du Bousbach

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité								
<b>Inscription dans le pdm</b>	Non								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Restaurer les milieux naturels								
<b>Sous-enjeu</b>	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques								
<b>Secteur géographique</b>	Tête de bassin de la Rosselle	<b>État d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Agriculture, Collectivité, Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Gestion, Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	La présence de petits vallons ou ravins en amont du bassin versant de la Rosselle permet d'accueillir des espèces patrimoniales dont certaines sont emblématiques des zones humides et/ou des marais tuffeux. Certaines associations de préservation de la nature et l'état initial du SAGE ont déjà dénombré plusieurs secteurs intéressants : la vallée du Winbornbach en amont du Moulin de la Couronne à Thédning, la carrière abandonnée de Cocheren au lieu-dit "Remsingerwald, les vallons le long du ru de Morsbach à Folkling, la vallée de l'étang du Merbette à Longeville-lès-Saint-Avold. Compte-tenu de leur microrelief très accidenté, les zones humides de tête de bassin (zone de suintements, ravins, vallons prairiaux) sont moins soumises aux pressions anthropiques fortes. Toutefois les espèces rares ou remarquables doivent être protégées par des mesures de gestion adaptées (MAE, ENS) ou un outil de protection stricte, comme les APPB.								
<b>Description de l'action</b>	Suite à la hiérarchisation des zones humides (action 2.1.5), la présence d'espèces protégées au niveau des têtes de bassin versant, nécessite la mise en place de mesures de gestions ou de protection plus adaptées à la préservation de l'intérêt remarquable de ces zones humides. Selon l'intérêt faunistique et/ou floristique du site et des menaces auxquelles elles sont soumises, l'organisme porteur du SAGE doit être l'acteur moteur pour lancer la réflexion sur l'outil de gestion ou de protection le plus adapté, comme la mise en place de MAE (DDT et CA), la délimitation de ZHSGE (avec servitudes associées), l'APPB (protection stricte suite à un remblaiement) ou la mise en place d'une démarche ENS. Cette réflexion, basée sur les données obtenues dans le cadre de l'action 2.1.1 et 2.1.5., pourra toutefois être complétée par une étude foncière et/ou une expertise écologique.								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 Rosselle 3 - CR457								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes concernées, Syndicat Mixte de Cohérence Val de Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>	État (ONEMA, DDT, Préfet) Agence de l'Eau, et organisme porteur du SAGE						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">5 et 50</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	5 et 50	<b>Hypothèses</b>	Procédure administrative  Coût de l'étude pour le choix de l'outil de gestion ou de protection (variable selon la superficie prospectée et la précision de l'inventaire des ZH) - Estimations
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	5 et 50								



<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : Communes concernées ou SMC du Val de Rosselle</b>	<b>Taux de financement</b> 50% Participation éventuelle	<b>Financement (en k€)</b> Estimation après étude		
		non défini	Estimation après étude		
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Étude : 1 an, le classement en zone APPB est pérenne	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b> x	<b>2013</b> x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	La mise en place de cette action est contrainte par l'action 2.1.1 concernant l'inventaire des zones humides. Le niveau de précision de l'inventaire influencera la réalisation ou non d'un inventaire spécifique aux zones de têtes de bassin versant. L'organisme porteur du SAGE devra être moteur pour inciter la mise en place de ces mesures de gestion et/ou de protection.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non dégradation des masses d'eau en bon état</li> <li>▪ Préservation des espèces patrimoniales des zones humides de pente</li> <li>▪ Prévention du public sur la présence de zones humides</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides</li> </ul>				
<b>Opportunités pour les acteurs et partenaires</b>	Pour les communes : Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, protéger des espèces à valeur patrimoniale, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune et éventuellement lutter contre les pollutions d'origine agricole et la dégradation des habitats des cours d'eau.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.		Contraintes pour les propriétaires /exploitants		
<b>Économique</b>			Nécessités éventuelles d'actions d'entretien du site		
<b>Environnemental</b>	Préservation, voire protection d'habitats et d'espèces emblématiques.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surface de zones humides faisant l'objet d'une mesure de préservation ou de protection				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Nécessité de réaliser des études préalables pour les APPB et les ENS. La mise en place d'APPB est réalisée par la préfecture.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures Action 2.1.15 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de bassin versant de la Bisten. Action 2.1.18 : Préserver les zones d'alimentation des cours d'eau au niveau des têtes de bassin versant				
<b>Pour en savoir plus</b>	Rapport A55733/A - SAGE du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. DREAL, ONEMA Retour d'expérience dans le département de l'Orne (Recueil d'expérience sur l'hydromorphologie, Onema)				

**Action n°2.1.17 : Mettre en place un outil de gestion adapté sur les vallons humides de la forêt du Warndt**

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Tête de bassin au cœur du Warndt (Forêt de Protection)</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels, Agriculture (Sylviculture)		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Gestion, Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	<p>La présence de petits vallons ou ravins en amont du bassin versant de la Rosselle (vallon très encaissé au nord de l'A4 entre Boucheporn et la Moulin d'Ambach, le ravin de Hemmering juste au sud de l'A4) et de la Bisten (vallée de l'étang de Porcelette, localisée entre Diesen, Porcelette et la centrale Emile Huchet) correspond à des sites naturels très particuliers et typiques du Warndt. Ces zones humides se distinguent par des vallons plus ou moins ouverts pouvant accueillir une faune et une flore emblématiques dont certaines espèces patrimoniales. Ces ravins ou vallons de la forêt du Warndt sont déjà partiellement protégés par la forêt de protection, néanmoins certains secteurs en milieux ouverts ne bénéficient pas de cette protection. Il serait donc intéressant de préserver l'intégralité de ces ravins ou vallons humides emblématiques par des mesures de protection centrées spécifiquement sur ces habitats humides. De plus, ces sites peuvent devenir des sites favorables aux amphibiens (Crapaud vert et Pélobate brun) à plus ou moyen long terme, leur préservation doivent également intervenir sur toutes pratiques agricoles ou forestières (présence de parcelles privées) néfastes pour ces espèces. La préservation de ces trois vallons nécessite la mise en place soit d'un schéma de desserte forestière ou d'outil juridique adapté (ENS, APPB, ZHIEP ou ZHSGE ...). Enfin, le périmètre et le système de préservation devra être défini en collaboration avec l'ONF.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser un diagnostic de ces vallons afin d'identifier les obstacles et/ou dégâts ayant un effet négatif sur la qualité des habitats biologiques composant ces vallons.</li> <li>▪ Identifier l'outil de gestion le plus adapté permettant d'améliorer la qualité des habitats de ces vallons, comme la mise en place d'un Schéma de Desserte Forestière dans le cas de problème d'accès et/ou de débardage), ou d'une politique acquisition foncière par le département (démarche ENS), voire un outil plus stricte avec la mise en place d'un APPB.</li> <li>▪ Définir le périmètre de protection ou de préservation de ces trois vallons.</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458 Rosselle 1 - CR455		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Les communes concernées, Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle (partie Rosselle), ONF	<b>Partenaires / Acteurs</b>	État (ONEMA, DDT, Préfet) Agence de l'Eau, CRPF, Chambre d'agriculture, communes, et organisme porteur du SAGE
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   5 et 15	<b>Hypothèses</b>	Procédure administrative Fonction des connaissances de l'ONF
<b>Financieur(s)</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>

<b>potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État</b> <b>Autres : Communes concernées, SMC du Val de Rosselle, ONF, CRPF</b>	50% Participation éventuelle	Estimation après étude		
		non défini	Estimation délimitation des sites		
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Étude : 1 an, le classement en zone APPB est pérenne	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
				x	x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	La mise en place de cette action dépendra des connaissances de l'ONF sur les trois vallons, et de la délimitation "en interne" ou par un autre organisme spécialisé (étude spécifique). Le choix de l'outil de préservation le plus adapté, entre l'ONF, les propriétaires privées éventuels (CRPF), les volontés de gestion des habitats ouverts le long des cours d'eau.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : + <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence de plusieurs espèces patrimoniales, et du Pélobate brun</li> <li>▪ Présence de la Forêt de protection à proximité,</li> <li>▪ Protection, voire valorisation de vallons humides,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> <li>▪ Préservation de trames bleues</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour les communes : Rétablir le bon fonctionnement écologiques des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général, et protéger des espèces à valeur patrimoniale, - Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides et éventuellement lutter contre les pollutions d'origine agricole et la dégradation des habitats des cours d'eau.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère.		Contraintes pour les propriétaires /exploitants		
<b>Économique</b>			Nécessités éventuelles d'actions d'entretien du site		
<b>Environnemental</b>	Préservation, voire protection d'habitats et d'espèces emblématiques.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surface de zones humides faisant l'objet d'une mesure de préservation ou de protection				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Trouver un financeur				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Rapport A55733/A - SAGE du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. DREAL, ONEMA, ONF				

## Action n°2.1.18 : Préserver les zones d'alimentation des cours d'eau au niveau des têtes de bassin versant

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Gestion, Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	La présence de petits vallons ou ravins en amont des cours d'eau de la Bisten, de la Rosselle et de leurs affluents constitue des sites naturels typiques et très intéressants, dont certains ont une forte valeur écologique. Toutefois, le caractère humide de ces vallons et la qualité de ces habitats sont influencés par les activités présentes dans leur zone d'alimentation en eaux. Il serait donc intéressant de préserver leur alimentation en eau en les préservant d'une urbanisation éventuelle.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les zones d'alimentation des zones humides (remarquables et ordinaires) situées en tête de bassin versant.</li> <li>▪ Vérifier, ou le cas échéant mettre en place, le classement en zone naturelle ou en zone agricole dans les documents d'urbanisme de ces zones d'alimentation. Dans le cadre de zone d'alimentation déjà urbanisée, limiter les extensions possibles dans le règlement d'urbanisme.</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458 Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 Rosselle 3 - CR457								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Chaque commune concernée ou Service de l'État	<b>Partenaires / Acteurs</b>							
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	?	<b>Hypothèses</b>	<p>Ne nécessite pas d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étude d'identification des zones d'alimentation des zones humides de tête de bassin versant et vérification de la compatibilité des documents d'urbanisme non obligatoire - la prestation peut être réalisée grâce à une coordination entre la DDT57 et l'ONEMA = entre 5 et 10 k€</li> <li>▪ Coûts des études de révision des documents d'urbanisme suite à la mise en compatibilité du SAGE = ?</li> </ul>
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	?								

Échéancier	Durée de vie de l'action		Taux de financement	Financement (en k€)	
	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres :				
<b>Durée d'amortissement</b>				<b>Coût annualisé</b>	
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Pression politique dans le cadre de zones urbanisées, situées dans les zones d'alimentation des zones humides de tête de bassin versant, faisant l'objet d'une volonté d'extension				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : + <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques.</li> <li>▪ Préservation de l'alimentation en eau des zones humides de tête de bassin versant</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour la commune : s'engager en faveur de la protection des zones humides.</li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide, Contribue à la préservation de la biodiversité.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surface classée comme non constructible dans les zones d'alimentation en eau				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Identification préalable des zones humides de tête de bassin versant				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	2.1.1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures 2.1.15 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables des têtes de bassin versant de la Bisten 2.1.16 : Préserver, voire protéger, les zones humides remarquables de têtes du bassin versant de la Rosselle et du Bousbach				
<b>Pour en savoir plus</b>					



## Action n°2.1.19 : Prendre en compte dans tous projets d'aménagement futur les corridors biologiques que constituent le Merle, la Rosselle et la Bisten

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Industrie et artisanat, Collectivité, Agriculture		
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel / Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Incitation
<b>Constat du SAGE</b>	Les trois principaux continuums aquatiques et zones humides sur le bassin Houiller sont la Rosselle, le Merle et la Bisten. Le SCoT de Val de Rosselle, précise qu'il n'y a pas de trame pleinement fonctionnelle sur ce territoire : la rareté des milieux humides, la mauvaise qualité des habitats aquatiques et la présence de nombreuses infrastructures de transport accentuent le morcellement de cette trame bleue.		
<b>Description de l'action</b>	Les collectivités devront prendre en compte les corridors aquatiques dans tous nouveaux projets d'aménagements, elles devront : - préserver les trames bleues sur leur territoire (peut nécessiter une délimitation préalable des trames bleues à l'échelle du SAGE). - étudier toutes les solutions alternatives qui n'auraient pas d'impact sur les corridors aquatiques ; - mettre en place des mesures compensatoires ambitieuses si aucune autre solution ne peut être trouvée. par exemple : restaurer les corridors aquatiques sur d'autres secteurs (suppression de remblais dans le lit majeur, etc.).		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458 (Bisten amont et affluents) Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 (Le Merle) Rosselle 3 - CR457		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Collectivité(s) concernée(s) par les nouveaux aménagements	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Veille pour une prise en compte de la notion de "corridor" dans tous futurs projets d'aménagement par les communes		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	0	<b>Hypothèses</b> Cette action ne nécessite pas d'investissement particulier pour les collectivités concernées Cette action n'implique pas de frais supplémentaires d'exploitation et de maintenance Non concerné
	<b>Fonctionnement</b>	0	
	<b>Ingénierie</b>	0	



<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
<b>Durée d'amortissement</b>	0	<b>Durée de vie de l'action</b>	Action ponctuelle pour le classement des trames bleues. Action continue pour la conservation des trames bleues.	<b>Coût annualisé</b>	0
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	L'efficacité environnementale de l'action est très forte. Cette mesure, dont l'échelle d'intervention prend en compte l'ensemble du Bassin Houiller, permettrait sur le plan écologique : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la conservation des corridors écologiques et des espèces emblématiques dépendantes de ces corridors ;</li> <li>▪ la non dégradation hydromorphologique des zones concernées et éventuellement des masses d'eau.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour les collectivités : Agir en faveur des corridors biologiques				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Préservation de la qualité paysagère du territoire				
<b>Économique</b>			Pour le maître d'ouvrage désirant réaliser le nouvel aménagement : coût éventuel des études complémentaires.		
<b>Environnemental</b>	Protection d'habitats et d'espèces emblématiques et ordinaires.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Longueur de la trame bleue et linéaire impactée par de nouveaux aménagements.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Si les trames bleues ne sont pas préalablement délimitées et inscrites dans le SAGE, cette action peut difficilement être mise en œuvre. Cette action nécessite aussi la sensibilisation des élus des collectivités à la notion de trame bleue et de corridor.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					



## Action n°2.1.20 : Préserver certaines zones humides en soutenant le débit de nappe et des cours d'eau

### *Marais de la Bisten*

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité												
<b>Inscription dans le pdm</b>	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau												
<b>Enjeu du SAGE</b>	Restaurer les milieux naturels.												
<b>Sous-enjeu</b>	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques												
<b>Secteur géographique</b>	Creutzwald, Merten	<b>État d'avancement</b>	En cours										
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels												
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Gestion										
<b>Constat du SAGE</b>	Pour faire face à l'arrêt des exhaures, des restructurations de l'alimentation en eau ont été mises en place, notamment au niveau de la plate-forme de Carling vu les besoins industriels à satisfaire. Une telle politique a été engagée par la Société des Eaux de l'Est à travers la création de 20 forages. Dans ce cadre, différentes mesures compensatoires ont été réalisées.												
<b>Description de l'action</b>	Réinjecter une part des débits pompés dans le marais de la Bisten. Réaliser un suivi en continu des différents piézomètres situés au droit du marais. Participer à la gestion conservatoire des milieux humides.												
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028												
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Société des Eaux de l'Est	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Autres industriels et exploitants des forages, Agence de l'Eau, Services de l'État.										
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action												
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>?</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>20</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	?	<b>Ingénierie</b>	20	<b>Hypothèses</b>	Travaux pour réinjection d'une part des débits pompés dans le marais de la Bisten réalisés Suivi des piézomètres et participation à la gestion conservatoire des milieux humides				
<b>Investissement</b>													
<b>Fonctionnement</b>	?												
<b>Ingénierie</b>	20												
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>État</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Autres : SEE</b></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>		<b>Conseil Général de Moselle</b>		<b>Conseil Régional de Lorraine</b>		<b>État</b>		<b>Autres : SEE</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
<b>Agence de l'Eau</b>													
<b>Conseil Général de Moselle</b>													
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>													
<b>État</b>													
<b>Autres : SEE</b>													
		100%											

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action					Coût annualisé
	2009	2010	2011	2012	2013	
Échéancier	X	X	X	X	X	
Contraintes de mise en œuvre						
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Éviter tout assèchement du marais et à travers cette action, préserver et améliorer la qualité et la richesse des espèces floristiques et faunistiques.					
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour la collectivité : œuvrer pour la reconquête des milieux aquatiques et pour la biodiversité. Plus généralement, pour le cadre de vie des habitants en préservant la qualité paysagère des zones humides.					
Autres impacts	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>		
Social	Loisirs, cadre de vie et qualité paysagère.					
Économique						
Environnemental	Protège une zone humide remarquable et améliore la biodiversité. Contribue indirectement à l'amélioration de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau.					
Indicateur(s) associé(s)	Suivi de la zone humide.					
Principales sources d'incertitude et de risque	Effet de la remontée de la nappe sur la localisation de futures zones humides pouvant perturber partiellement ou totalement la flore de cette zone humide.					
Liens potentiels avec d'autres actions						
Pour en savoir plus	Arrêté d'autorisation 2005-DDAF/3-432.					

## Action n°2.1.21 : Réhabiliter les milieux humides le long de la Rosselle en amont et en aval du moulin d'Ambach

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité								
<b>Inscription dans le pdm</b>	Non								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Restaurer les milieux naturels								
<b>Sous-enjeu</b>	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques								
<b>Secteur géographique</b>	Vallon forestier en amont de la Rosselle sur la commune de Saint-Avoid	<b>État d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Travaux, Gestion						
<b>Constat du SAGE</b>	Les caractéristiques hydromorphologiques sur le tronçon de la Rosselle, en amont et en aval du Moulin d'Ambach, sont difficilement perceptibles (son tracé reste difficilement identifiable). Ce secteur est propice aux amphibiens en particulier le Pélobate brun, et constitue un corridor privilégié entre les populations au nord (forêt de Zang) et au Sud (Longeville). Dans un objectif d'amélioration de la ripisylve de la Rosselle sur ce tronçon et de la préservation des habitats humides, un partenariat entre l'ONF, la DREAL (organisme porteur du plan national d'actions du Pélobate brun), l'ONEMA et le Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle peut être envisagé afin d'entreprendre les travaux éventuels visant à renforcer la matérialisation du lit de la Rosselle et les aménagements en faveur du Pélobate Brun.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser une étude préalable définissant la nature des travaux à mettre en œuvre pour favoriser la présence du Pélobate brun et surtout redéfinir le tracé de la Rosselle dans ce secteur.</li> <li>▪ Réaliser les travaux de restauration.</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR455								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	DREAL, ONF, SIEAR	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, ONEMA, Commune de Saint-Avoid						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">3 à 10</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	?	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	3 à 10	<b>Hypothèses</b>	<p>Le montant des travaux sera estimé en fonction des résultats de l'étude préalable. Chiffrage impossible</p> <p>Le montant de l'étude sera dépendant du détail du diagnostic écologique à réaliser. Estimations</p>
<b>Investissement</b>	?								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	3 à 10								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres : ONF, SIEAR, Commune de Saint-Avold</b>	<b>Taux de financement</b> 60 % maximum  40%	<b>Financement (en k€)</b>		
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Durée de vie de l'action</b>	Étude et travaux : 2 ans	<b>Coût annualisé</b>		
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Réflexion sur la réalisation de l'étude préalable par l'ONF (en interne) ou par un bureau d'études. Le rôle de la structure porteuse du SAGE portera essentiellement sur la réflexion d'un partenariat entre l'ONF, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien de la Rosselle et l'Agence de l'Eau. Réflexion sur les financements des travaux à réaliser.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : + <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence de plusieurs espèces patrimoniales, voire du Pélobate brun</li> <li>▪ Protection et valorisation d'habitats humides,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> <li>▪ Préservation de la trame bleue que constitue la Rosselle</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour le SIEAR : Améliorer la qualité des milieux aquatiques sur le tronçon amont de la Rosselle. Pour l'ONF : Améliorer la qualité des habitats de la Forêt de protection				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Meilleure perception du tracé de la Rosselle en milieu forestier		Réalisation de travaux d'aménagement et/ou de restauration		
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide remarquable, Améliore la biodiversité, respect de la réglementation.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Linéaire de cours d'eau restauré, et surface des habitats humides réhabilitée en faveur des amphibiens.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Effort financier concernant les travaux de restauration				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.2.2 : Établir un plan de gestion du Muehlegraben et de la Rosselle				
<b>Pour en savoir plus</b>	SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle (Étude SOGREAH) ONEMA				



## Action n°2.1.22 : Réhabiliter la zone humide d'Oderfang

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Zone humide d'Oderfang sur la commune de Saint Avold</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité, Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Travaux, Communication, Sensibilisation
<b>Constat du SAGE</b>	La grande zone humide située au lieu-dit « Oderfang », juste au Nord du centre commercial CORA, est composée de grandes étendues de roselières, accueillant une faune inféodée aux zones humides. Dans le cadre d'une volonté d'amélioration de l'offre de loisir sur le territoire communale et de sensibilisation de la population sur l'intérêt des zones humides, la ville de Saint-Avold a souhaité entreprendre un projet de réhabilitation de cette zone humide (Décision en Conseil Municipal en mai 2010).		
<b>Description de l'action</b>	Mettre en œuvre les travaux d'entretien des roselières ainsi que les travaux de réhabilitation des points d'eau existants. Des aménagements limités seront éventuellement mis en place afin que cette zone humide soit partiellement accessible au public.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR455		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Commune de Saint Avold	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	14,5	<b>Hypothèses</b> 5 ha à acquérir (surface potentielle maximale) 1 à 10 K€ /ha => moyenne de 2,9 K€ / ha (base estimée par rapport au coût/ha maximal d'acquisition ZH dans le BH - Ferme de Heide) Budget 2012 Travaux/entretien : base estimée pour une moyenne de 2,4 k€ /ha (source : catalogue des coûts AERM) Valeur définitive en fonction du diagnostic Surface potentielle maximale : 5 ha
	<b>Fonctionnement</b>	12	
	<b>Ingénierie</b>	0	



<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : Ville de Saint Avold</b>	<b>Taux de financement</b> 50%	<b>Financement (en k€)</b> Montant variant en fonction de la surface préservée / entretenue		
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Durée de vie de l'action</b>	1 an	<b>Coût annualisé</b>		
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Prévoir des financements pour l'entretien et/ou la restauration à moyen terme				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : + <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence de plusieurs espèces patrimoniales,</li> <li>▪ Protection et valorisation d'une zone humide,</li> <li>▪ Sensibilisation du public à l'intérêt des zones humides.</li> <li>▪ Préservation de la trame bleue que constitue la Rosselle</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides,</li> <li>- Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général,</li> <li>- Sensibiliser la population sur la richesse écologique des zones humides de la commune.</li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Augmentation de l'offre de parcours de détente à proximité de zones urbanisées, amélioration de la qualité paysagère,		Nécessité des actions d'entretien du site		
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Protège une zone humide, Contribue à la préservation de la biodiversité.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Étendue de surfaces préservée, Nombre d'élèves et/ou de personnes sensibilisés, <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de visites organisées</li> </ul>				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Volonté municipale d'aménagement de ce site				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.2.2 : Établir un plan de gestion du Muehlegraben et de la Rosselle Action 2.2.5 : Mettre en place un plan de gestion post-travaux de la Rosselle				
<b>Pour en savoir plus</b>	Rapport A55733/A - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Résumé de l'État initial. GECNAL, Ville de Saint-Avold				

## Sous enjeu 2.2 : Favoriser la restauration des cours d'eau et la concilier avec le développement du territoire

### Action n°2.2.1 : Construire et mettre en œuvre un projet de restauration transfrontalier

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité		
<b>Inscription dans le pdm</b>	T3 - M2 : Restauration des cours d'eau T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Restaurer les milieux naturels		
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la restauration des cours d'eau et la concilier avec le développement du territoire		
<b>Secteur géographique</b>	Bisten et/ou Rosselle	<b>État d'avancement</b>	Nouvelle
<b>Usage concerné</b>	Transfrontalier		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation, Travaux
<b>Constat du SAGE</b>	<p>Les espèces ne prennent pas en compte les frontières administratives pour leur déplacement, ainsi la restauration des continuums écologiques et des habitats humides est nécessaire au développement et au maintien de certaines espèces.</p> <p>Les partenaires allemands ont effectué des réintroductions de mammifères dans la Warndt. Le Castor a été réintroduit en 1995. Ce dernier a aujourd'hui recolonisé une partie de la Bisten côté français et commence à réapparaître sur la Rosselle. Aussi 200 à 250 Visons d'Europe ont été introduits en Allemagne. Certaines vallées humides sont encore préservées et seraient éventuellement colonisables par l'Anguille.</p> <p>Pour concrétiser les efforts de réintroduction ou de préservation menés par les allemands, et participer à la recolonisation de ces espèces emblématiques dans nos régions, un projet de restauration transfrontalier des habitats de ces espèces s'avère opportun.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étudier la capacité d'accueil des cours d'eau du bassin Houiller pour des espèces emblématiques</li> <li>▪ Monter un projet Interreg ou Life sur la thématique ou les thématiques les plus pertinentes.</li> </ul> <p>NB : suite aux entretiens avec les différents acteurs, le "Castor" semble être une espèce bien implantée dans la région. Elle présente sans doute moins d'enjeux que d'autres espèces mises en évidence par les partenaires allemands (exemple : busard des roseaux, Râle d'eau, le Pirol, le crapaud calamite...). Aussi, il faut considérer les recolonisations à des échelles de temps plus ou moins grandes en fonction de l'espèce. Par exemple, la Loutre et l'Anguille ne sont actuellement pas observées sur le bassin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Restaurer les continuums écologiques et les habitats de ces espèces (plantation hétérogène d'arbres pour le castor, amélioration de la continuité piscicole et des annexes hydrauliques pour l'anguille...).</li> <li>▪ Améliorer la qualité de l'eau (amélioration de l'assainissement, réduction des rejets polluants dans les cours d'eau).</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458 Rosselle 3 - CR457		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	A rechercher	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'eau, Onema, ONCFS, Associations (GECNAL, GEML), partenaires allemands, CG 57

<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Eventuellement maîtrise d'ouvrage ou accompagnement de la mise en œuvre de l'action				
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	2000	<b>Hypothèses</b>	Coûts des travaux de restauration (estimation très grossière), le coût des travaux dépendra des résultats de l'étude. Les coûts d'un projet Life sont estimés entre 50 000 et 100 000 €.	
	<b>Fonctionnement</b>	46		Recrutement d'un animateur sur le projet Life / Interreg (46 000 = service relais : 37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement)	
	<b>Ingénierie</b>	80		Coût des études (estimation : entre 60 000 et 100 000€)	
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres : Europe : LIFE / Interreg</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
			Possible Possible Possible Possible au moins 33%	660	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Les projets Life ont une durée de vie qui varie entre 18 et 36 mois. 3 ans pour les projets Interreg.	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b> x	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Il est nécessaire de trouver un maître d'ouvrage côté français pour porter cette action.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	L'efficacité environnementale de l'action est forte. Cette mesure, dont l'échelle d'intervention peut s'avérer grande (partie importante du Bassin Houiller), permettrait sur le plan écologique l'amélioration de la qualité des habitats des espèces emblématiques de la région (sections allemandes et françaises). Aussi cette mesure peut servir de vitrine illustrant la dynamique transfrontalière mise en place sur le SAGE.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Un tel projet peut servir d'exemple et d'illustration pour la construction de la stratégie d'intervention du SAGE Bassin Houiller en ce qui concerne sa dimension transfrontalière.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Mise en place d'un partenariat franco-allemand				
<b>Économique</b>			Coût des travaux de restauration		
<b>Environnemental</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau</li> <li>•Restauration des habitats aquatiques</li> <li>•Amélioration de la capacité d'autoépuration</li> </ul>				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Réalisation du projet				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Sélection du dossier pour des financements Life ou Interreg				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 4.2.1 : Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière Actions 1. : Améliorer la qualité de l'eau				

<b>Pour en savoir plus</b>	Onema, GECNAL, Agence de l'eau, ONCFS
----------------------------	---------------------------------------

## Action n°2.2.2 : Réaliser le programme d'entretien du Muehlegraben et de la Rosselle 1

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité								
<b>Inscription dans le pdm</b>	T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau Inscrite dans le PAT								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Restaurer les milieux naturels								
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la restauration des cours d'eau								
<b>Secteur géographique</b>	Longeville-Lès-Saint-Avoid, Saint-Avoid	<b>État d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Gestion						
<b>Constat du SAGE</b>	Aucun travaux de restauration n'ont été engagés sur cette section de la Rosselle 1. La Commune de Longeville-Lès-Saint-Avoid réalise actuellement les études nécessaires à l'engagement de travaux de restauration du Muhlegraben et de son affluent. Il est prévu d'engager ces travaux dès 2011 ou 2012. Un programme de suivi s'impose afin de pérenniser les aménagements.								
<b>Description de l'action</b>	<p>Réalisation du plan de gestion de la végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traitement de la végétation,</li> <li>▪ Gestion des embâcles,</li> <li>▪ Maintien et augmentation de la diversité de la végétation par des essences typiques de cours d'eau,</li> <li>▪ Restauration du rôle de structuration des berges et du rôle de filtre joués par la ripisylve,</li> <li>▪ Opérations ponctuelles de renaturation de la Rosselle.</li> </ul> <p>Se reporter aux études suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH</li> <li>▪ SIEAR 2010 Mission de maîtrise pour le programme de renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR455								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes de Longeville-Lès-Saint-Avoid, Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">25</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	25	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Étude pour la définition des travaux nécessaires à la restauration de la
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	25								

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
<b>Durée d'amortissement</b>		Durée de vie de l'action		Coût annualisé	
<b>Échéancier</b>	2009	2010	2011	2012 x	2013
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Aucune				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : + Assurer le suivi des travaux de restauration déjà effectués				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Assurer la pérennité des travaux réalisés.				
<b>Autres impacts</b>		<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>	A terme, amélioration du cadre de vie				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Aucune				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.2.3 : Étudier la restauration de la continuité écologique entre la Rosselle et le Muehlegraben				
<b>Pour en savoir plus</b>	SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD 2010, Mission de maîtrise d'œuvre complète pour les travaux de Restauration du Muhlegraben - Étude SOGREAH				

## Action n°2.2.3 : Étudier la restauration de la continuité écologique entre la Rosselle et le Muehlegraben

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau Inscrite dans le PAT</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la restauration des cours d'eau</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Longeville-Lès-Saint-Avoid, Saint-Avoid</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	<p>Le Muehlegraben est intercepté par l'étang de la Merbette. La ligne d'eau de l'étang est calée par un ouvrage (digue perpendiculaire à la vallée) situé à l'extrémité aval du plan d'eau sur la rivière. Cet étang a des impacts morpho écologiques dégradant la qualité physique et biologique de la rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des flux liquides, solides et biologiques (la charge solide est complètement bloquée) ;</li> <li>• Dysfonctionnement piscicole ;</li> <li>• Altération de la qualité des eaux ;</li> <li>• Rupture du continuum fluvial ;</li> <li>• Effet « point dur », puisque le cours d'eau n'a plus aucune capacité d'ajustement géomorphologique, tout processus d'érosion étant bloqué.</li> </ul> <p>Cette altération du milieu s'opère dans un contexte présentant des atouts écologiques. Une faune inféodée aux zones humides et d'intérêt patrimonial est présente le long de la vallée, certaines espèces sont inscrites au réseau NATURA 2000. La reconnexion du Muehlegraben avec la Rosselle doit donc se faire en tenant compte de la présence de ces espèces patrimoniales. C'est bien l'ensemble des caractéristiques du site qui devront être prises en compte ; la diversification des habitats humides et leur entretien permettront ainsi d'améliorer la qualité des habitats favorables à ces espèces.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Définition des travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique entre la Rosselle et le Muehlegraben en adéquation avec l'opération de réhabilitation de la zone humide de la Merbette.</p> <p>Évaluation des impacts sur les milieux naturels et la faune.</p> <p>Acquisition publique du secteur de la Merbette</p> <p>Il est impératif de définir les travaux de restauration de la continuité du Muehlegraben en parallèle de ceux nécessaires à la renaturation de la zone humide. L'étude devra donc identifier les espèces cibles, définir les enjeux et vocations du sites. L'étude pourra notamment détailler les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Restauration du continuum fluvial du Muehlegraben et remise en eau permanente du Muehlegraben en aval de la retenue de l'étang de la Merbette ;</li> <li>▪ Besoin d'alimentation en eau "efficace" de l'étang de Merbette, notamment en hiver, dans un contexte de baisse de la nappe phréatique ;</li> <li>▪ Nécessité de créer des bras morts et de dépressions isolées du chenal principal pour améliorer la diversité des habitats naturels ;</li> <li>▪ Nécessité d'entretenir les prairies pour améliorer l'ouverture de la vallée qui tend à se refermer depuis l'abandon des fauches dans les années 60-70 ;</li> <li>▪ Conservation de la roselière, favorable à l'avifaune paludicole (fauvettes des marais) (à l'Ouest notamment).</li> </ul>		

<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR455 (la vallée du Muhlengraben en sortie de Longeville-Lès-Saint-Avold jusqu'à la confluence en aval avec la Rosselle au Nord de Saint-Avold)				
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	A rechercher		<b>Partenaires / Acteurs</b>		
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action et des résultats de l'étude				
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	?	<b>Hypothèses</b>	Acquisition du marais	
	<b>Fonctionnement</b>	0		Étude pour la définition des travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique	
	<b>Ingénierie</b>	50			
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
	<b>Autres :</b>				
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ Restaurer la continuité entre la Rosselle et le Muhlegraben				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour la commune : • Œuvrer pour la préservation de la biodiversité liée aux zones humides, • Rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	A terme, amélioration du cadre de vie				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Assurer la continuité biologique au sein des cours d'eau est en enjeu majeur de la DCE.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 2.2.2 : Établir un plan de gestion du Muehlegraben et de la Rosselle				
<b>Pour en savoir plus</b>	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD 2010, Mission de maîtrise d'œuvre complète pour les travaux de Restauration du Muhlegraben - Étude SOGREAH				

## Action n°2.2.4 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Dourd'Hal

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau</b> <b>T3 - M2 : Restauration des cours d'eau</b> <b>T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau</b> <b>T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la restauration des cours d'eau</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Saint-Avoid</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Gestion
<b>Constat du SAGE</b>	Absence d'informations sur la qualité hydro géomorphologique et la fonctionnalité hydraulique du Dourd'hal		
<b>Description de l'action</b>	<p>L'étude porte sur 3,3 km. Appuyer la gestion des milieux aquatiques sur des connaissances solides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic de la qualité physique du lit mineur, des berges, du lit majeur ;</li> <li>▪ Détermination du lit majeur et délimitation des zones inondables, caractérisation de l'aléa inondation en milieu urbain ;</li> <li>▪ Diagnostic de la continuité longitudinale (pour la faune et le transport sédimentaire). Définir des actions de gestion des cours d'eau, les hiérarchiser, et les chiffrer :</li> <li>▪ Volet restauration : proposition d'action pour la restauration de la qualité physique (lit mineur, berge, lit majeur) ;</li> <li>▪ Gestion de la végétation des bords de cours d'eau ;</li> <li>▪ Volet hydraulique : sécurisation des écoulements en milieu urbain, préservation des zones inondables ;</li> <li>▪ Volet continuité longitudinale : restauration de la continuité pour le transit de la faune, des sédiments.</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR455		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action et des résultats de l'étude		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   12	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement  Étude pour la définition d'actions de gestion des cours d'eau



<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Nécessité d'étendre les compétences du Syndicat (SIEAR) aux affluents				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ Amélioration de la fonctionnalité écologique et hydraulique des cours d'eau.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>	A terme, amélioration du cadre de vie				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°2.2.5 : Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 2

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la restauration des cours d'eau</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Hombourg-Haut, Macheren, Saint-Avold, Freyming-Merlebach</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Gestion						
<b>Constat du SAGE</b>	Nécessité d'engager un suivi des travaux déjà effectués sur la Rosselle.								
<b>Description de l'action</b>	<p>L'étude porte sur 11,6 km. Réalisation du plan de gestion de la végétation et des aménagements spécifiques réalisés dans le cadre des travaux de renaturation réalisés sur la Rosselle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traitement de la végétation,</li> <li>▪ Gestion des embâcles,</li> <li>▪ Maintien et augmentation de la diversité de la végétation par des essences typiques de cours d'eau,</li> <li>▪ Restauration du rôle de structuration des berges et du rôle de filtre joués par la ripisylve,</li> <li>▪ Opérations ponctuelles de renaturation de la Rosselle.</li> </ul> <p>Se reporter aux études suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREA H</li> <li>▪ SIEAR 2010 Mission de maîtrise pour le programme de renaturation de la Rosselle - Étude SOGREA H</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 2 - CR456								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">15</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	15	<b>Hypothèses</b>	<p>Ne nécessite pas d'investissement</p> <p>Réalisation d'un plan de gestion de la végétation</p>
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	15								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<p><b>Agence de l'Eau</b></p> <p><b>Conseil Général de Moselle</b></p> <p><b>Conseil Régional de Lorraine</b></p> <p><b>État</b></p> <p><b>Autres :</b></p>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
	2009	2010	2011	2012	2013
Échéancier			x		
Contraintes de mise en œuvre	Aucune				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + Apporter un suivi aux travaux réalisés.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Assurer la pérennité des travaux réalisés.				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	A terme, amélioration du cadre de vie				
Économique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1.22 : Réhabiliter la zone humide d'Oderfang				
Pour en savoir plus	SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH SIEAR 2010 Mission de maîtrise pour le programme de renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH				

## Action n°2.2.6 a : Mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avold sur la base des résultats de l'étude d'impacts - programme de base (tronçons 1 et 6)

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité								
<b>Inscription dans le pdm</b>	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Restaurer les milieux naturels								
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la restauration des cours d'eau								
<b>Secteur géographique</b>	Saint-Avold		<b>État d'avancement</b> Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Travaux						
<b>Constat du SAGE</b>	La Rosselle est entièrement busée depuis 1964 sur toute sa traversée de Saint-Avold, l'indice milieu physique y est donc très mauvais. La couverture complète d'un cours d'eau est sans conteste une des interventions humaines la plus traumatisante pour le milieu naturel puisqu'elle se traduit par la disparition totale de ce dernier. Il s'agit alors à la fois d'une disparition complète des habitats, des faciès, de la ripisylve, des relations entre la nappe et les berges, etc., mais également d'une discontinuité écologique majeure sur le réseau fluvial.								
<b>Description de l'action</b>	Réalisation des travaux préconisés dans l'étude "Étude préalable pour la restauration de la Rosselle sur la commune de Saint-Avold" réalisée par le SIEAR en 2010 (étude SOGREAH). Cette étude montre que la réouverture est possible techniquement sur plusieurs secteurs urbains. L'étude a découpé la Rosselle en 6 tronçons dans la traversée de Saint-Avold. Il s'agit ici des tronçons 1 et 6 qui, selon l'étude de faisabilité, ne présentent pas de fortes difficultés. Ce sont les études d'avant-projet et de projet de la mission de maîtrise d'oeuvre qui permettront d'affiner l'étude de faisabilité réalisée en 2010.								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>							
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>5800</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>500</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	5800	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	500	<b>Hypothèses</b>	Réalisation des travaux Études topographiques et mission de maîtrise d'oeuvre
<b>Investissement</b>	5800								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	500								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Échéancier	2009	2010	2011 Réalisation étude d'impacts - demande DIG	2012 Travaux	2013
Contraintes de mise en œuvre	Aucune				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Restauration de la continuité écologique de la Rosselle				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour la commune : - œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides, - rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général.				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	A terme, amélioration du cadre de vie				
Économique					
Environnemental	Assurer la continuité biologique au sein des cours d'eau est en enjeu majeur de la DCE.				
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque	Difficulté de mettre en œuvre les travaux du fait du contexte urbain Emprise foncière				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	SIEAR, 2010. ETUDE PREALABLE POUR LA RESTAURATION DE LA ROSSELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT AVOLD - étude SOGREAH				

## Action n°2.2.6 b : Mise à ciel ouvert de la Rosselle à Saint-Avold sur la base des résultats de l'étude d'impacts - programme complémentaire (tronçons 2, 4 et 5)

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité												
<b>Inscription dans le pdm</b>	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau												
<b>Enjeu du SAGE</b>	Restaurer les milieux naturels												
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la restauration des cours d'eau												
<b>Secteur géographique</b>	Saint-Avold	<b>État d'avancement</b>	Nouvelle										
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels Collectivité												
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Travaux										
<b>Constat du SAGE</b>	La Rosselle est entièrement busée depuis 1964 sur toute sa traversée de Saint-Avold, l'indice milieu physique y est donc très mauvais. La couverture complète d'un cours d'eau est sans conteste une des interventions humaines la plus traumatisante pour le milieu naturel puisqu'elle se traduit par la disparition totale de ce dernier. Il s'agit alors à la fois d'une disparition complète des habitats, des faciès, de la ripisylve, des relations entre la nappe et les berges, etc., mais également d'une discontinuité écologique majeure sur le réseau fluvial.												
<b>Description de l'action</b>	Réalisation des travaux préconisés dans l'étude "Étude préalable pour la restauration de la Rosselle sur la commune de Saint-Avold" réalisée par le SIEAR en 2010 (étude SOGREAH). Cette étude montre que la réouverture est possible techniquement sur plusieurs secteurs urbains. L'étude a découpé la Rosselle en 6 tronçons dans la traversée de Saint-Avold. Il s'agit ici des tronçons 2, 4 et 6, qui, selon l'étude de faisabilité, sont d'un niveau légèrement technique mais sont réalisables. Le tronçon 3, n'a toutefois pas été jugé réalisable du fait du bâti existant. Ce sont les études d'avant-projet et de projet de la mission de maîtrise d'oeuvre qui permettront d'affiner l'étude de faisabilité réalisée en 2010.												
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456												
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>											
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action												
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>3700</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>350</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	3700	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	350	<b>Hypothèses</b>	Réalisation des travaux Études topographiques et mission de maîtrise d'œuvre				
<b>Investissement</b>	3700												
<b>Fonctionnement</b>	0												
<b>Ingénierie</b>	350												
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>État</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Autres :</b></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>		<b>Conseil Général de Moselle</b>		<b>Conseil Régional de Lorraine</b>		<b>État</b>		<b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
<b>Agence de l'Eau</b>													
<b>Conseil Général de Moselle</b>													
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>													
<b>État</b>													
<b>Autres :</b>													

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Échéancier	2009	2010	2011 Réalisation étude d'impacts - demande DIG	2012	2013
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Aucune				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ Restauration de la continuité écologique de la Rosselle				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour la commune : - œuvrer pour la préservation de la biodiversité et plus spécifiquement sur celle liée aux zones humides, - rétablir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des corridors écologiques en général.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	A terme, amélioration du cadre de vie				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Assurer la continuité biologique au sein des cours d'eau est en enjeu majeur de la DCE.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Difficulté de mettre en œuvre les travaux du fait du contexte urbain Emprise foncière				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	SIEAR, 2010. ETUDE PREALABLE POUR LA RESTAURATION DE LA ROSSELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT AVOLD - étude SOGREAH				





## Action n°2.2.7 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Maimattbach et du Ste-Catherine

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau</b> <b>T3 - M2 : Restauration des cours d'eau</b> <b>T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau</b> <b>T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la restauration des cours d'eau</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Guenviller, Hombourg-Haut, Macheren</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Gestion
<b>Constat du SAGE</b>	Absence d'informations sur la qualité hydro géomorphologique et hydraulique du Maimattbach et du Ste-Catherine		
<b>Description de l'action</b>	<p>L'étude porte sur 7,3 km</p> <p>Appuyer la gestion des milieux aquatiques sur des connaissances solides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic de la qualité physique du lit mineur, des berges, du lit majeur ;</li> <li>▪ Détermination du lit majeur et délimitation des zones inondables, caractérisation de l'aléa inondation en milieu urbain ;</li> <li>▪ Diagnostic de la continuité longitudinale (pour la faune et le transport sédimentaire).</li> </ul> <p>Définir des actions de gestion des cours d'eau, les hiérarchiser, et les chiffrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volet restauration : proposition d'actions pour la restauration de la qualité physique (lit mineur, berge, lit majeur) ;</li> <li>▪ Gestion de la végétation des bords de cours d'eau ;</li> <li>▪ Volet hydraulique : sécurisation des écoulements en milieu urbain, préservation des zones inondables ;</li> <li>▪ Volet continuité longitudinale : restauration de la continuité pour le transit de la faune, des sédiments.</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 2 - CR456		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action des résultats de l'étude		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   24	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Étude pour la définition des actions de gestion des cours d'eau
<b>Financœur(s)</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	

<b>potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>				
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Nécessité d'étendre les compétences du Syndicat (SIEAR) aux affluents				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ Améliorer les fonctionnalités écologiques, physiques et hydrauliques				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>	A terme, amélioration du cadre de vie				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°2.2.8 : Engager les travaux de restauration du Dotelbach

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité		
<b>Inscription dans le pdm</b>	T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau T3 - M2 : Restauration des cours d'eau T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Restaurer les milieux naturel		
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la restauration des cours d'eau		
<b>Secteur géographique</b>	Farébersviller, Freyming-Merlebach	<b>État d'avancement</b>	Nouvelle
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Travaux
<b>Constat du SAGE</b>	Le Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs (SAFE) a réalisé en 2010 une étude préalable à la renaturation du Cocherenbach, du Dotelbach, et du Wimbornbach réalisée. Les ruisseaux étudiés dans le cadre de cette étude (le Cocherenbach, le Dotelbach et le Wimbornbach) présentent des dysfonctionnements plus ou moins marqués : perturbation des écoulements, défaut d'entretien de la végétation, inondations de milieu urbain et des problématiques plus globales, à l'échelle du bassin versant qui concernent notamment la présence d'obstacles au franchissement piscicole....		
<b>Description de l'action</b>	Les travaux portent sur 3,3 km Mise en œuvre des travaux de restauration et de renaturation.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 2 - CR456		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle Syndicat d'Assainissement de Farébersviller	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   1780 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   160	<b>Hypothèses</b>	Mise en œuvre des travaux sur 3,3 km Mission de maîtrise d'œuvres et relevés topographiques
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
	2009	2010	2011	2012	2013
Échéancier			x		
Contraintes de mise en œuvre	Nécessité d'étendre les compétences du Syndicat (SIEAR) aux affluents				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Améliorer les fonctionnalités écologiques, physiques et hydrauliques				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	A terme, amélioration du cadre de vie				
Économique					
Environnemental	Restauration de cours d'eau en adéquation avec des problématiques d'inondation.				
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH				

## Action n°2.2.9 : Élaborer le programme d'entretien de la Rosselle 3

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la restauration des cours d'eau</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Bening-Lès-Saint-Avoid, Cocheren, Forbach, Morsbach, Petite-Rosselle, Rosbruck.</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Gestion
<b>Constat du SAGE</b>	Nécessité d'engager un suivi des travaux déjà effectués et de réaliser le plan de gestion de la végétation de la Rosselle.		
<b>Description de l'action</b>	<p>L'étude porte sur 11,5 km  Réalisation du plan de gestion de la végétation et des aménagements spécifiques réalisés dans le cadre des travaux de renaturation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traitement de la végétation ;</li> <li>▪ Gestion des embâcles ;</li> <li>▪ Maintien et augmentation de la diversité de la végétation par des essences typiques de cours d'eau ;</li> <li>▪ Restauration du rôle de structuration des berges et du rôle de filtre joués par la ripisylve ;</li> <li>▪ Opérations ponctuelles de renaturation de la Rosselle.</li> </ul> <p>Se reporter aux études suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ SIEAR 2006, Étude de faisabilité de la renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH</li> <li>▪ SIEAR 2010 Mission de maîtrise pour le programme de renaturation de la Rosselle - Étude SOGREAH</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 3 - CR457		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   15	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Étude pour la définition d'un plan de gestion de la végétation
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Échéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Aucune				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : + Assurer le suivi des travaux de restauration déjà effectués				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Assurer la pérennité des travaux réalisés.				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	A terme, amélioration du cadre de vie				
Économique					
Environnemental	Pérennisation des travaux réalisés.				
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	SIEAR 2010 Mission de maîtrise pour le programme de renaturation de la Rosselle - Étude SOGREA				

## Action n°2.2.10 : Engager les travaux de restauration du Cocherenbach et du Winbornbach

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau</b> <b>T3 - M2 : Restauration des cours d'eau</b> <b>T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau</b> <b>T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la restauration des cours d'eau</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Cocheren, Farebersviller, Theding</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Travaux
<b>Constat du SAGE</b>	Le Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs (SAFE) a réalisé en 2010 une étude préalable à la renaturation du Cocherenbach, du Dotelbach, et du Wimbornbach réalisée. Les ruisseaux étudiés dans le cadre de cette étude (le Cocherenbach, le Dotelbach et le Wimbornbach) présentent des dysfonctionnements plus ou moins marqués : perturbation des écoulements, défaut d'entretien de la végétation, inondations de milieu urbain et des problématiques plus globales, à l'échelle du bassin versant qui concernent notamment la présence d'obstacles au franchissement piscicole....		
<b>Description de l'action</b>	Les travaux portent sur 11 km Mise en œuvre des travaux de restauration et de renaturation.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 3 - CR457		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle Syndicat d'Assainissement de Farébersviller Communes concernées	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   600 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   60	<b>Hypothèses</b>	Mise en œuvre des travaux sur 11 km  Mission de maîtrise d'œuvres et relevés topographiques
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
	2009	2010	2011 x	2012	2013
Échéancier					
Contraintes de mise en œuvre	Nécessité d'étendre les compétences du Syndicat (SIEAR) aux affluents et d'élargir son périmètre aux communes de Théding et Farébersviller				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Améliorer les fonctionnalités écologiques, physiques et hydrauliques				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	A terme, amélioration du cadre de vie				
Économique					
Environnemental	Restauration de cours d'eau				
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					



## Action n°2.2.11 : Étudier la renaturation et le fonctionnement hydraulique du Morsbach

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau</b> <b>T3 - M2 : Restauration des cours d'eau</b> <b>T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau</b> <b>T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la restauration des cours d'eau</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Folkling, Morsbach</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	<p>Le Morsbach affluent rive droite de la Rosselle est classé "réservoir biologique potentiel". Les cours d'eau qui jouent le rôle de réservoir biologique au sens du 1° du I de l'article L. 214-17 sont ceux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant.</p> <p>Il est également intégré comme continuum écologique dans le cadre de la trame bleue.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Appuyer la gestion des milieux aquatiques sur des connaissances solides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic de la qualité physique du lit mineur, des berges, du lit majeur ;</li> <li>▪ Détermination du lit majeur et délimitation des zones inondables, caractérisation de l'aléa inondation en milieu urbain ;</li> <li>▪ Diagnostic de la continuité longitudinale (pour la faune et le transport sédimentaire) ;</li> <li>▪ Délimitation du fuseau de mobilité et détermination des zones de mobilité.</li> </ul> <p>Définir des actions de gestion des cours d'eau et les hiérarchiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volet restauration : proposition d'actions pour la restauration de la qualité physique (lit mineur, berge, lit majeur) ;</li> <li>▪ Gestion de la végétation des bords de cours d'eau ;</li> <li>▪ Trame bleue : position d'actions permettant de renforcer le continuum aquatique ;</li> <li>▪ Volet hydraulique : sécurisation des écoulements en milieu urbain, préservation des zones inondables ;</li> <li>▪ Volet continuité longitudinale : restauration de la continuité pour le transit de la faune, des sédiments.</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 3 - CR457		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle Communes concernées	<b>Partenaires / Acteurs</b>	
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		

<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   25	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Étude pour la définition des actions de gestion des cours d'eau		
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>		
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Nécessité d'étendre les compétences du Syndicat (SIEAR) aux affluents et d'élargir son périmètre à la commune de Folkling				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ Améliorer les fonctionnalités écologiques, physiques et hydrauliques				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	A terme, amélioration du cadre de vie				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Restauration de cours d'eau				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°2.2.12 : Réaliser une étude globale pour la renaturation et la lutte contre les inondations des cours d'eau du bassin versant de la Bisten

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau</b> <b>T3 - M2 : Restauration des cours d'eau</b> <b>T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau</b> <b>T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau</b> <b>T3 - M5 : Gestion des plans d'eau</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Restaurer les milieux naturels		
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la restauration des cours d'eau		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Berviller-en-Moselle, Bisten-en-Lorraine, Boucheporn, Coume, Creutzwald, Dalem, Diesen, Falck, Guerting, Ham-Sous-Varsberg, Hargarten-aux-Mines, Merten, Obervisse, Porcelette, Remering-Les-Hargarten, Teterchen, Tromborn, Varsberg, Villing.</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité, Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	Absence d'informations sur la qualité hydro géomorphologique et hydraulique de la Bisten et de ses affluents.		
<b>Description de l'action</b>	L'étude porte sur l'ensemble du réseau hydrographique, soit environ 150 kilomètres de cours d'eau. Préalablement à l'élaboration du stade Projet et des dossiers réglementaires, deux volets seront étudiés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fonctionnement global du bassin versant</li> <li>▪ relevés topographiques</li> <li>▪ diagnostic hydraulique</li> </ul> </li> <li>- Renaturation :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ morphologie des cours d'eaux et milieux connexes</li> <li>▪ ouvrages hydrauliques et continuité longitudinale</li> <li>▪ hydrobiologie</li> </ul> </li> </ul> L'étude devra répondre aux préconisations des services de l'ONEMA, du CG57 et de l'AERM.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458 (Bisten et affluents)		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes sous une forme à déterminer	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil général, Région Lorraine
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action des résultats de l'étude		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   90	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Ingénierie

Financier(s) potentiel(s) :	Taux de financement		Financement (en k€)		
	Agence de l'Eau	50%	25		
	Conseil Général de Moselle	10%	5		
	Conseil Régional de Lorraine	30%	15		
	État				
	Autres : Communes	10%	5		
Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x		
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Créer une maîtrise d'ouvrage porteuse du projet.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ Possibilité de mettre en œuvre une gestion globale et cohérente à l'échelle de l'ensemble d'un sous bassin versant. Meilleure connaissance de la masse d'eau Mise en place d'un programme de travaux				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Mettre en œuvre un programme d'action de restauration en cohérence avec l'ensemble du bassin versant.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	A terme, amélioration du cadre de vie				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Définition d'actions à l'échelle du bassin versant.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Étude à réaliser en concertation avec le volet zone humide				
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°2.2.13 : Harmoniser et coordonner les modes de gestion allemand et français de la Rosselle

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau</b> <b>T3 - M2 : Restauration des cours d'eau</b> <b>T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau</b> <b>T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau</b> <b>T3 - M5 : Gestion des plans d'eau</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la restauration des cours d'eau</b>								
<b>Secteur géographique</b>		<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Transfrontalier								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Travaux						
<b>Constat du SAGE</b>	Actuellement l'Allemagne et la France mettent chacune en œuvre leur propre politique de gestion de la Rosselle. Or le bon état écologique de la Rosselle ne pourra être atteint que si des mesures sont prises de chaque côté de la frontière.								
<b>Description de l'action</b>	Définition des actions transfrontalières nécessaires au respect de la Directive Cadre Européenne et partage sur les pratiques de gestion et de mise en œuvre des travaux de restauration et de renaturation de la Rosselle								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 3 - CR457								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle et communes allemandes	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil général, Région Lorraine						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black;"><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">12</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black;"><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black;"><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">60</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	12	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	60	<b>Hypothèses</b>	Traduction des documents de travail et des rapports Étude pour la définition des actions transfrontalières
<b>Investissement</b>	12								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	60								
<b>Financeur(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres :	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Efficacité environnementale : ++ Définition des actions franco-allemande nécessaire pour atteindre les objectifs du bon état écologique				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Échanges sur les pratiques franco-allemandes				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	Opportunité d'un partenariat franco-allemand				
Économique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					



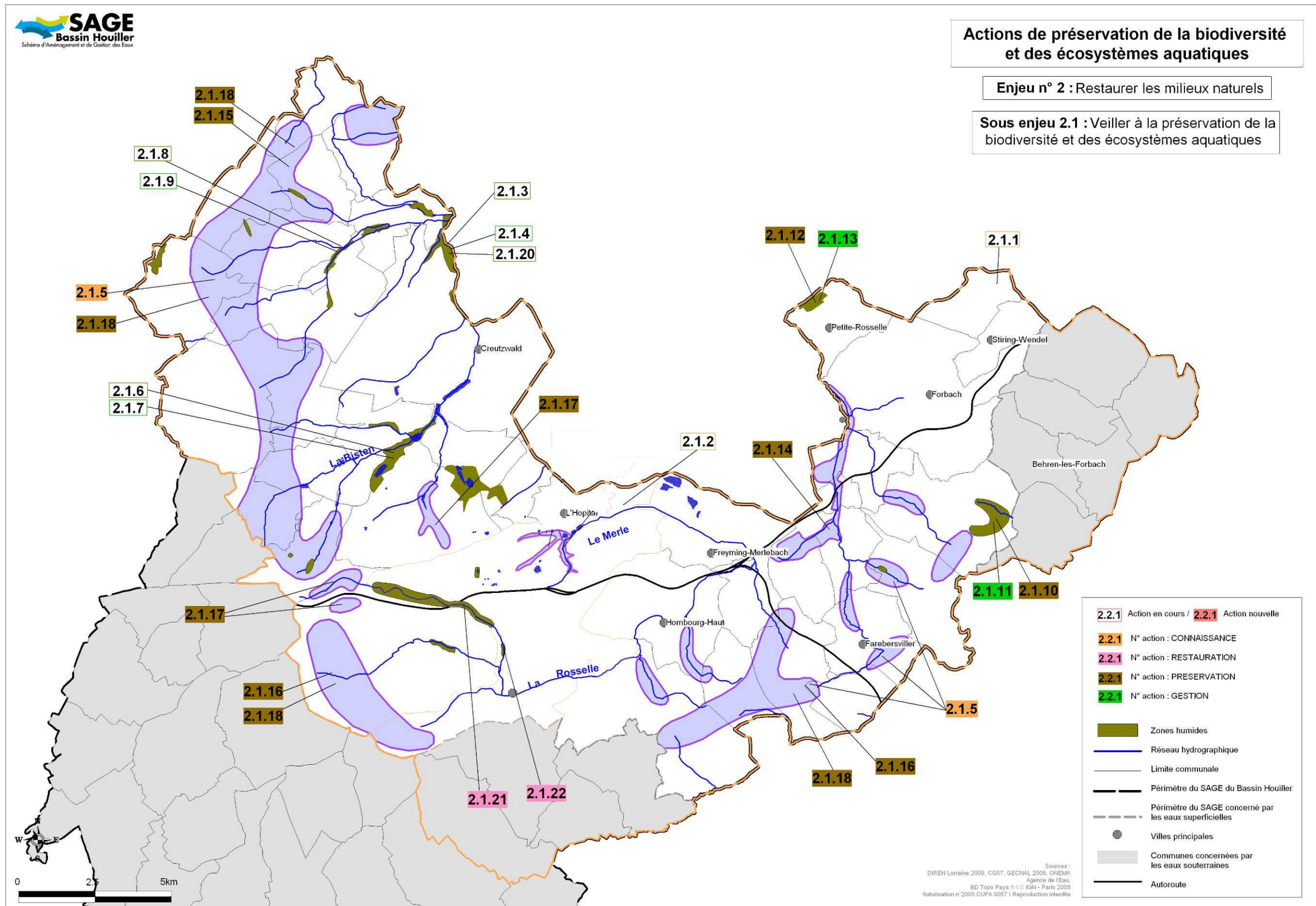
## Action n°2.2.14 : Donner une suite à l'étude sur la question de la restauration du Merle

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T3 - M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau</b> <b>T3 - M2 : Restauration des cours d'eau</b> <b>T3 - M3 : Renaturation des cours d'eau</b> <b>T3 - M4 : Entretien régulier des cours d'eau</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la restauration des cours d'eau</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>L'Hôpital, Saint-Avold, Freyming Merlebach</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Travaux
<b>Constat du SAGE</b>	Le Merle est un cours d'eau extrêmement perturbé qui a connu des recalibrages et rectification, et dont la qualité des eaux est mauvaise suite à de nombreux rejets industriels. C'est pourquoi, ce cours d'eau a fait l'objet d'une étude menée par l'EPFL visant à requalifier les berges et le fond de vallée du Merle.		
<b>Description de l'action</b>	<p>L'objectif de l'étude menée par l'EPFL est de renaturer et de restaurer les tronçons dégradés du Merle afin de lui conférer à nouveau une fonctionnalité écologique. Cependant, au vu des importantes contraintes anthropiques du bassin versant et de l'état de dégradation de la rivière, les aménagements ne pourront redynamiser la rivière que d'une manière partielle. Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin dans l'initiative et de mettre en œuvre les mesures identifiées dans l'étude précitée. Aussi les objectifs décrits reprennent les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversification des milieux (lit mineur, aménagements plus naturels des berges)</li> <li>▪ Amélioration de la qualité des eaux (qualité physique du Merle, favoriser le développement de la végétation pour une autoépuration d'une partie des pollutions).</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 2 - CR456		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	EPFL	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Lorraine
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   763,7812 <b>Fonctionnement Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Issu de l'étude EPFL - Somme totale pour l'ensemble des tronçons identifiés
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>



<b>potentiel(s) :</b>	<b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>				
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b> X	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Efficacité environnementale : ++ Diversification des milieux, amélioration de la qualité physique du Merle et accroissement de l'autoépuration par la végétation.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>					
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Amélioration du cadre de vie pour la population riveraine				
<b>Économique</b>			Coût important		
<b>Environnemental</b>	Accroissement de la biodiversité				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 1.1.1 : Étudier comment améliorer la collecte et le traitement des rejets industriels de la plateforme de Carling				
<b>Pour en savoir plus</b>	EPFL - Travaux de requalification de la Vallée du Merle, Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, juillet 2006 EPFL - Vallée du Merle - Aménagement du fond de vallée, Notice d'avancement, juin 2006 EPFL - Vallée du Merle - Aménagement du fond de vallée, Compléments d'avant-projet, septembre 2008 EPFL - Vallée du Merle - Aménagement du fond de vallée, Etude hydraulique et diagnostic d'ouvrages, Mai 2006				

# Documents cartographiques – Restaurer les milieux naturels





**Actions de restauration des cours d'eau**

**LA BISTEN :**

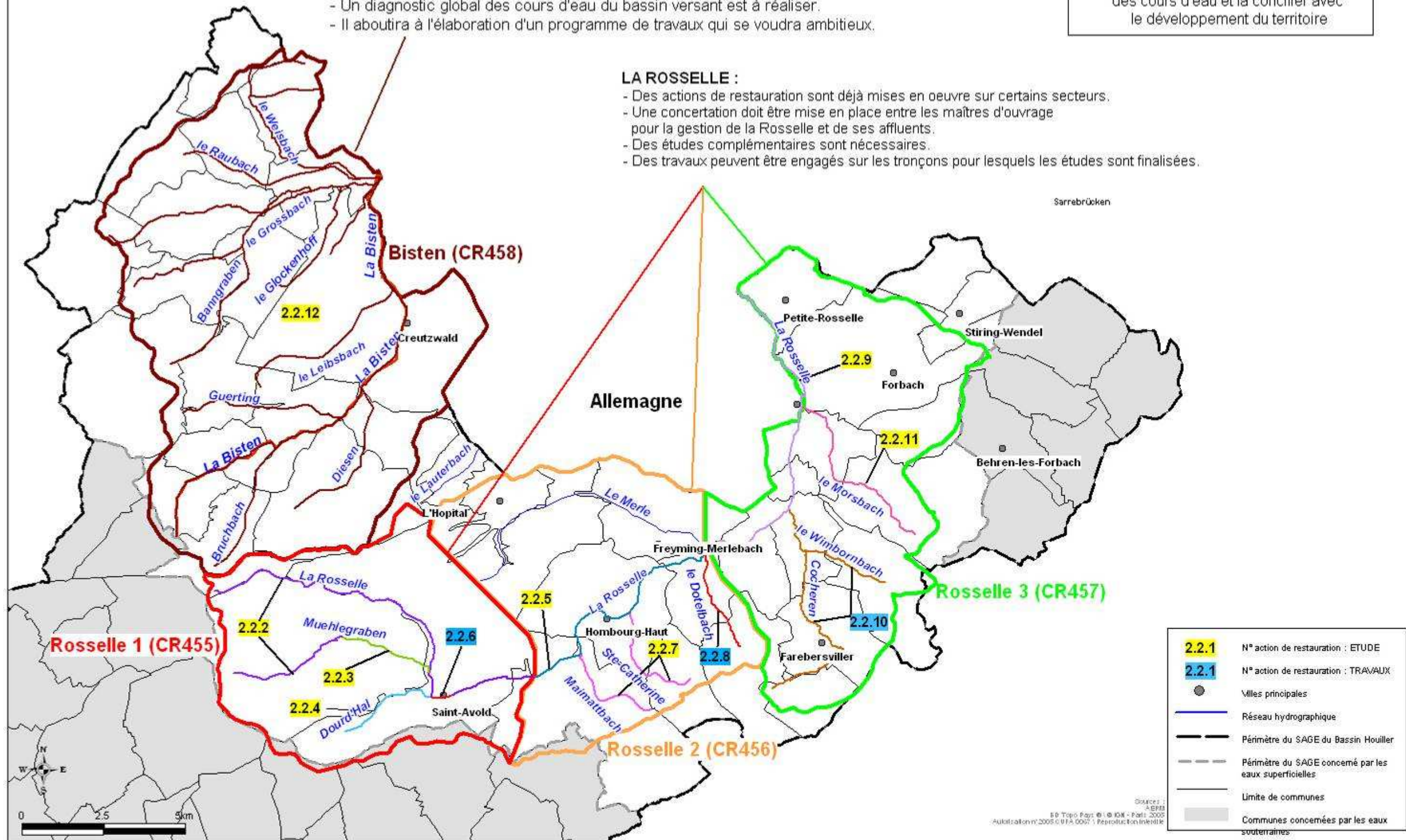
- Aucune étude existante
- Les démarches sont initiées.
- Le Maître d'Ouvrage est à définir.
- Un diagnostic global des cours d'eau du bassin versant est à réaliser.
- Il aboutira à l'élaboration d'un programme de travaux qui se voudra ambitieux.

**Enjeu 2 :** Restaurer les milieux naturels

**Sous-enjeu 2.2 :** Favoriser la restauration des cours d'eau et la concilier avec le développement du territoire

**LA ROSSELLE :**

- Des actions de restauration sont déjà mises en oeuvre sur certains secteurs.
- Une concertation doit être mise en place entre les maîtres d'ouvrage pour la gestion de la Rosselle et de ses affluents.
- Des études complémentaires sont nécessaires.
- Des travaux peuvent être engagés sur les tronçons pour lesquels les études sont finalisées.



2.2.1	N° action de restauration : ETUDE
2.2.1	N° action de restauration : TRAVAUX
●	Villes principales
—	Réseau hydrographique
—	Périmètre du SAGE du Bassin Houiller
---	Périmètre du SAGE concerné par les eaux superficielles
—	Limite de communes
■	Communes concernées par les eaux souterraines



**ANNEXE 3 : ENJEU 3 - ASSURER UNE GESTION COHERENTE ENTRE EAUX  
SOUTERRAINES ET EAUX DE SURFACE**

<b>Code action</b>	<b>Nom de l'action</b>	<b>État d'avancement</b>
3.1.1	Maintenir hors eau le bâti existant – La Houve	Prévue
3.1.2	Maintenir hors eau le bâti existant – Sarre et Moselle	Prévue
3.1.3	Maintenir hors eau le bâti existant – Wendel / Sarre et Moselle (Weihergraben)	Prévue
3.1.4	Maintenir hors eau le bâti existant – Wendel (Muhlbach)	Prévue
3.1.5	Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du Puits 1	En cours
3.1.6	Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Vouters	Prévue
3.1.7	Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Simon 5	En cours
3.1.8	Identifier les impacts quantitatifs et qualitatifs de la remontée de la nappe	Nouvelle
3.1.9	Réaliser une campagne piézométrique au droit de la nappe des Grès	En cours
3.1.10	Soutenir les étiages du Leibsbach	En cours
3.1.11	Soutenir les étiages de la Bisten	En cours
3.2.1	Favoriser la mise en place des périmètres de protection des forages AEP	En cours
3.3.1	Maintenir le piège hydraulique existant – Plateforme de Carling	En cours
3.3.2	Maintenir le piège hydraulique existant – Bulle salée de Diesen	En cours
3.3.3	Assurer le confinement de la pollution	En cours
3.3.4	Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols	En cours
3.3.5	Maintenir le piège hydraulique existant – Schistier Sainte Fontaine	En cours
3.3.6	Protéger les forages destinés à l'alimentation en eau potable de Saint-Avoid	En cours
3.3.7	Maintenir la qualité des eaux souterraines	En cours
3.3.8	Maintenir le piège hydraulique existant – Plateforme de Carling, ateliers Benzols	En cours
3.3.9	Assurer le confinement de la pollution	En cours
3.3.10	Réaliser un piézomètre entre l'ancienne mine de Faulquemont et les forages SEBVF	Prévue
3.3.11	Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols	En cours
3.3.12	Apprécier les enjeux faunistiques et floristiques locaux	En cours

Code action	Nom de l'action	État d'avancement
3.3.13	Concilier la qualité des eaux tant souterraines que de surface et l'activité industrielle	Nouvelle
3.4.1	Optimiser les consommations d'eau brute industrielle – Centrale Emile Huchet	Nouvelle
3.4.2	Optimiser les consommations d'eau brute industrielle - ARKEMA	Nouvelle
3.4.3	Optimiser les consommations d'eau brute industrielle - TPF	Nouvelle

Actions en cours

Actions prévues

Actions nouvelles

## Sous enjeu 3.1 : Préparer la remontée de eaux souterraines

### Action n°3.1.1 : Maintenir hors eau le bâti existant

#### Concession La Houve

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et aménagement du territoire													
<b>Inscription dans le pdm</b>	Non													
<b>Enjeu du SAGE</b>	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface													
<b>Sous-enjeu</b>	Préparer la remontée des eaux souterraines													
<b>Secteur géographique</b>	Varsberg	<b>État d'avancement</b>	Prévue											
<b>Usage concerné</b>	Collectivité													
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action Après-mine	<b>Type de mesure</b>	Gestion de l'après-mine											
<b>Constat du SAGE</b>	La piézométrie prévisionnelle de la nappe laisse entrevoir à terme une nappe proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval). Dans certains secteurs sensibles, des pompages de rabattement de la nappe seront exécutés afin de maintenir cette nappe à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel, sous le bâti existant.													
<b>Description de l'action</b>	Exécution d'un forage à Varsberg, puis exploitation de ce dernier, en cas d'atteinte de la cote d'alerte, à raison de 80 m <sup>3</sup> /h (avec possibilité de porter ce débit à 100 m <sup>3</sup> /h), avec rejet dans le cours d'eau le plus proche (avec ou sans valorisation).													
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028													
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL Après-mine.											
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action													
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>133</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement Ingénierie</b></td> <td>44</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	133	<b>Fonctionnement Ingénierie</b>	44	<b>Hypothèses</b>	Sur la base d'un forage de rabattement de nappe (source : DREAL Après-Mine). Fonctionnement annuel. Maîtrise d'œuvre non budgétisée							
<b>Investissement</b>	133													
<b>Fonctionnement Ingénierie</b>	44													
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td rowspan="4">100%</td> <td rowspan="4"><b>Taux de financement</b></td> <td rowspan="4"><b>Financement (en k€)</b></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> </tr> <tr> <td><b>État</b></td> </tr> <tr> <td><b>Autres :</b></td> <td></td> <td></td> <td>261,25</td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>	100%	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	<b>Conseil Général de Moselle</b>	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>	<b>État</b>	<b>Autres :</b>			261,25		
<b>Agence de l'Eau</b>	100%	<b>Taux de financement</b>				<b>Financement (en k€)</b>								
<b>Conseil Général de Moselle</b>														
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>														
<b>État</b>														
<b>Autres :</b>			261,25											



<b>Durée d'amortissement</b>	20	<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	50,65
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
		X	X	X	X
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Maîtrise foncière.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Maintien, sous le bâti existant, des niveaux piézométriques compatibles avec ce bâti, soit à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'État : Protéger les biens et les personnes.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Assure la protection des biens et des personnes				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Contribue au soutien des étiages des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Niveaux d'eau de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	La localisation des zones de remontées de nappe a été présentée par CDF dans son dossier de déclaration d'arrêt des travaux miniers. Tel que le précise l'arrêté préfectoral n°2005-AG/-212, les mesures compensatoires ne portent que sur les zones bâties existantes à la date de l'arrêté préfectoral. Dès lors que l'information a été portée à la connaissance des communes concernées, il convenait de ne plus ajouter d'enjeux (vulnérables) dans ces zones.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Arrêté préfectoral n°2005-AG/3-212 du 5 août 2005 (cf. article 5 concernant les zones bâties à la date de l'arrêté). <a href="http://dpsm.brgm.fr">http://dpsm.brgm.fr</a> Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				

## Action n°3.1.2 : Maintenir hors eau le bâti existant

### Concession Sarre et Moselle

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et aménagement du territoire</b>												
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>												
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>												
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Préparer la remontée des eaux souterraines</b>												
<b>Secteur géographique</b>	<b>Freyming-Merlebach.</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>										
<b>Usage concerné</b>	Collectivité												
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action Après-mine	<b>Type de mesure</b>	Gestion de l'après-mine										
<b>Constat du SAGE</b>	La piézométrie prévisionnelle de la nappe laisse entrevoir à terme une nappe proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval). Dans certains secteurs sensibles, des pompages de rabattement de la nappe seront exécutés afin de maintenir cette nappe à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel, sous le bâti existant.												
<b>Description de l'action</b>	Exécution de neuf forages (F1 à F9) à l'atteinte des cotes d'alerte, puis exploitation de ces derniers à raison de 80 m3/h (avec possibilité de porter ce débit à 100 m3/h), avec rejet dans le cours d'eau le plus proche (avec ou sans valorisation).												
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028												
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL Après-mine.										
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action												
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;"><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">2351,25</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">472,5</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	2351,25	<b>Fonctionnement</b>	472,5	<b>Ingénierie</b>		<b>Hypothèses</b>	Sur la base de 9 forages de rabattement de nappe (source : DREAL Après-Mine). Fonctionnement annuel. Maîtrise d'œuvre non budgétisée				
<b>Investissement</b>	2351,25												
<b>Fonctionnement</b>	472,5												
<b>Ingénierie</b>													
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;"><b>Agence de l'Eau</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>État</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Autres :</b></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>		<b>Conseil Général de Moselle</b>		<b>Conseil Régional de Lorraine</b>		<b>État</b>		<b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
<b>Agence de l'Eau</b>													
<b>Conseil Général de Moselle</b>													
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>													
<b>État</b>													
<b>Autres :</b>													
		100%	2351,25										



<b>Durée d'amortissement</b>	20	<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	590,0625
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b> x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Maîtrise foncière.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Maintien, sous le bâti existant, des niveaux piézométriques compatibles avec ce bâti, soit à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'État : Protéger les biens et les personnes.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Assure la protection des biens et des personnes				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Contribue au soutien des étiages des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Niveaux d'eau de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	La localisation des zones de remontées de nappe a été présentée par CDF dans son dossier de déclaration d'arrêt des travaux miniers. Tel que le précisent les arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-3 et n°2006-DEDD/4-6, les mesures compensatoires ne portent que sur les zones bâties existantes à la date des arrêtés préfectoraux. Dès lors que l'information a été portée à la connaissance des communes concernées, il convenait de ne plus ajouter d'enjeux (vulnérables) dans ces zones.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-6 du 20 octobre 2006 (3ème alinéa de l'article 4.1) et n°2006-DEDD/4-3 du 6 juin 2006 (2ème alinéa de l'article 5). <a href="http://dpsm.brgm.fr">http://dpsm.brgm.fr</a> Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				

**Action n°3.1.3 : Maintenir hors eau le bâti existant*****Concession Wendel / Sarre et Moselle (Weihergraben)***

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et aménagement du territoire</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Préparer la remontée des eaux souterraines</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Rosbruck et Nassweiler (Allemagne).</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité, Transfrontalier		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action Après-mine	<b>Type de mesure</b>	Gestion de l'après-mine
<b>Constat du SAGE</b>	La piézométrie prévisionnelle de la nappe laisse entrevoir à terme une nappe proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval). Dans certains secteurs sensibles, des pompages de rabattement de la nappe seront exécutés afin de maintenir cette nappe à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel, sous le bâti existant.		
<b>Description de l'action</b>	Exécution de deux forages en territoire français à l'atteinte de la cote d'alerte, puis exploitation de ces derniers à un débit de l'ordre de 100 à 200 m <sup>3</sup> /h chacun, avec rejet dans le cours d'eau le plus proche (avec ou sans valorisation), sous responsabilité du repreneur des obligations de CdF (État français). Par ailleurs, exécution de deux autres forages de même type en territoire allemand (Nassweiler), dans le respect des dispositions prévues par le Traité franco-allemand du 27 octobre 1956 portant sur le règlement de la question sarroise.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   1045 <b>Fonctionnement Ingénierie</b>   210	<b>Hypothèses</b>	Sur la base de 4 forages de rabattement de nappe (source : DREAL Après-Mine). Fonctionnement annuel. Maîtrise d'œuvre non budgétisée
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>  100%	<b>Financement (en k€)</b>  1045

<b>Durée d'amortissement</b>	20	<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	262,25
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b> x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Maîtrise foncière.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Maintien, sous le bâti existant, des niveaux piézométriques compatibles avec ce bâti, soit à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'État : Protéger les biens et les personnes.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Assure la protection des biens et des personnes				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Contribue au soutien des étiages des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Niveaux d'eau de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	La localisation des zones de remontées de nappe a été présentée par CDF dans son dossier de déclaration d'arrêt des travaux miniers. Tel que le précisent les arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-3 et n°2006-DEDD/4-6, les mesures compensatoires ne portent que sur les zones bâties existantes à la date des arrêtés préfectoraux. Dès lors que l'information a été portée à la connaissance des communes concernées, il convenait de ne plus ajouter d'enjeux (vulnérables) dans ces zones.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-6 du 20 octobre 2006 (3ième alinéa de l'article 4.1) et n°2006-DEDD/4-3 du 6 juin 2006 (2ième alinéa de l'article 5). <a href="http://dpsm.brgm.fr">http://dpsm.brgm.fr</a> Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				

**Action n°3.1.4 : Maintenir hors eau le bâti existant****Concession Wendel (Muhlbach)**

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et aménagement du territoire</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Préparer la remontée des eaux souterraines</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Forbach</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action Après-mine	<b>Type de mesure</b>	Gestion de l'après-mine
<b>Constat du SAGE</b>	La piézométrie prévisionnelle de la nappe laisse entrevoir à terme une nappe proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval). Dans certains secteurs sensibles, des pompages de rabattement de la nappe seront exécutés afin de maintenir cette nappe à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel, sous le bâti existant.		
<b>Description de l'action</b>	Exécution de deux forages (FB1 et FB2) à l'atteinte de la cote d'alerte, puis exploitation de ces derniers à raison de 80 m3/h (avec possibilité de porter ce débit à 100 m3/h), avec rejet dans le cours d'eau le plus proche (avec ou sans valorisation).		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   522,5 <b>Fonctionnement</b>   105 <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Sur la base de 2 forages de rabattement de nappe (source : DREAL Après-Mine). Fonctionnement annuel. Maîtrise d'œuvre non budgétisée
<b>Financeur(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	522,5

<b>Durée d'amortissement</b>	20	<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	131,125
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b> x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Maîtrise foncière.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Maintien, sous le bâti existant, des niveaux piézométriques compatibles avec ce bâti, soit à une profondeur supérieure à 3 mètres par rapport au terrain naturel.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'État : Protéger les biens et les personnes.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Assure la protection des biens et des personnes				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Contribue au soutien des étiages des cours d'eau.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Niveaux d'eau de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	La localisation des zones de remontées de nappe a été présentée par CDF dans son dossier de déclaration d'arrêt des travaux miniers. Tel que le précisent les arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-3 et n°2006-DEDD/4-6, les mesures compensatoires ne portent que sur les zones bâties existantes à la date des arrêtés préfectoraux. Dès lors que l'information a été portée à la connaissance des communes concernées, il convenait de ne plus ajouter d'enjeux (vulnérables) dans ces zones.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Arrêtés préfectoraux n°2006-DEDD/4-6 du 20 octobre 2006 (3ième alinéa de l'article 4.1) et n°2006-DEDD/4-3 du 6 juin 2006 (2ième alinéa de l'article 5). <a href="http://dpsm.brgm.fr">http://dpsm.brgm.fr</a> Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				

## Action n°3.1.5 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du Puits 1

### *Concession La Houve*

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et aménagement du territoire		
<b>Inscription dans le pdm</b>	Non		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
<b>Sous-enjeu</b>	Préparer la remontée des eaux souterraines		
<b>Secteur géographique</b>	Creutzwald.	<b>État d'avancement</b>	En cours
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action Après-mine	<b>Type de mesure</b>	Gestion de l'après-mine
<b>Constat du SAGE</b>	L'expérience montre que l'envoyage de mines de charbon provoque, par lessivage du soufre, des charbons et des niveaux à pyrite, une augmentation des teneurs en sulfates. Au niveau des zones où des échanges mines / nappe des Grès sont identifiés, on risquait d'assister sans mesures compensatoires à une lente diffusion des eaux de mine minéralisées à la base de la nappe des Grès. L'action programmée vise à réduire au maximum cette diffusion.		
<b>Description de l'action</b>	Pomper dans le réservoir minier (puits 1) et traiter les eaux par lagunage avant rejet au Leibsbach, à la confluence avec la Bisten, avec suivi en continu des niveaux et des débits pompés. Débit potentiel de 144 m3/h, considéré comme un maximum. Prélèvements semestriels au niveau du piézomètre profond IPA1 situé à Creutzwald.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   46 <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Réalisé en 2009 Fonctionnement annuel. Financement : Services de l'État
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	Réalisé

<b>Durée d'amortissement</b>	20	<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	46
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b> x	<b>2010</b> x	<b>2011</b> x	<b>2012</b> x	<b>2013</b> x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Maintien de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'État : S'assurer de l'absence d'impact de l'envoyage des travaux miniers sur la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Contribue à limiter le nombre de forages de rabattement de nappe sous le bâti.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Niveaux et qualité des eaux de la nappe des Grès.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Ajustement du débit pompé pour respecter les objectifs de préservation de la qualité de la nappe des Grès. Débit actuel de l'ordre de 40 à 50 m <sup>3</sup> /h.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Bassin Houiller de Lorraine Secteur Ouest Surveillance eau. Rapport BRGM/RP 57065-FR. <a href="http://dpsm.brgm.fr">http://dpsm.brgm.fr</a> Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				

## Action n°3.1.6 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Vouters

### Concession Sarre et Moselle

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et aménagement du territoire		
<b>Inscription dans le pdm</b>	Non		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
<b>Sous-enjeu</b>	Préparer la remontée des eaux souterraines		
<b>Secteur géographique</b>	Freyming-Merlebach.	<b>État d'avancement</b>	Prévue
<b>Usage concerné</b>	Collectivité, Transfrontalier		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action Après-mine	<b>Type de mesure</b>	Gestion de l'après-mine
<b>Constat du SAGE</b>	L'expérience montre que l'ennoyage de mines de charbon provoque, par lessivage du soufre des charbons et des niveaux à pyrite, une augmentation des teneurs en sulfates. Au niveau des zones où des échanges mines / nappe des Grès sont identifiés, on risquait d'assister sans mesures compensatoires à une lente diffusion des eaux de mine minéralisées à la base de la nappe des Grès. L'action programmée vise à réduire au maximum cette diffusion.		
<b>Description de l'action</b>	Pomper dans le réservoir minier (puits Vouters) et traiter les eaux par lagunage avant rejet au Merle.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> 2640 <b>Fonctionnement</b> 90 <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Estimation 2010 Fonctionnement annuel. Financement : Services de l'État
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	2640



<b>Durée d'amortissement</b>	20	<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	222
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
			x	x	x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Maintien de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'État : S'assurer de l'absence d'impact de l'envoyage des travaux miniers sur la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Contribue à limiter le nombre de forages de rabattement de nappe sous le bâti.		Eau rejetée au milieu naturel chargée en chlorures et en sulfates, la source chlorures étant décrite comme "inépuisable".		
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Niveaux et qualité des eaux de la nappe des Grès.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Assuré par le Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Bassin Houiller de Lorraine Secteur Centre Surveillance eau. Rapport BRGM/RP 57066-FR. <a href="http://dpsm.brgm.fr">http://dpsm.brgm.fr</a> Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				

## Action n°3.1.7 : Éviter toute remontée d'eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Simon 5

### Concession Wendel

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et aménagement du territoire</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Préparer la remontée des eaux souterraines</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Forbach.</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité, Transfrontalier		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action Après-mine	<b>Type de mesure</b>	Gestion de l'après-mine
<b>Constat du SAGE</b>	L'expérience montre que l'envoyage de mines de charbon provoque, par lessivage du soufre des charbons et des niveaux à pyrite, une augmentation des teneurs en sulfates. Au niveau des zones où des échanges mines / nappe des Grès sont identifiés, on risquait d'assister sans mesures compensatoires à une lente diffusion des eaux de mine minéralisées à la base de la nappe des Grès. L'action programmée vise à réduire au maximum cette diffusion.		
<b>Description de l'action</b>	Pomper dans le réservoir minier (puits Simon 5) et traiter les eaux par lagunage avant rejet dans un petit affluent de la Rosselle.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   2380 <b>Fonctionnement</b>   120 <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Estimation 2010 Fonctionnement annuel. Financement : Services de l'État
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	2380

<b>Durée d'amortissement</b>	20	<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	239
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
			x	x	x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Maintien de la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'État : S'assurer de l'absence d'impact de l'ennoyage des travaux miniers sur la qualité des eaux de la nappe des Grès du Trias inférieur.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Contribue à limiter le nombre de forages de rabattement de nappe sous le bâti.		Eau rejetée au milieu naturel chargée en chlorures et en sulfates, la source chlorures étant décrite comme "inépuisable".		
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Niveaux et qualité des eaux de la nappe des Grès.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Assuré par le Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Bassin Houiller de Lorraine Secteur Est Surveillance eau. Rapport BRGM/RP 57067-FR. <a href="http://dpsm.brgm.fr">http://dpsm.brgm.fr</a> Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				

## Action n°3.1.8 : Identifier les impacts quantitatifs et qualitatifs de la remontée de la nappe

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et Gouvernance</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6 - M3 : Gestion concertée de l'eau</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Préparer la remontée des eaux souterraines</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Tous usages								
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel	<b>Type de mesure</b>	Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	<p>Les études prospectives menées reposent entre autres sur le Dossier d'Arrêt Définitif des Travaux des Houillères du Bassin Lorrain, avec des prévisions pour l'état intermédiaire (exhaures arrêtées, nappe non encore remontée) et sur l'état à long terme (exhaures arrêtées, nappe remontée et drainée localement de nouveau par les cours d'eau).</p> <p>Ces états simulés s'appuient sur la seule connaissance de l'état antérieur à l'arrêt des exhaures. Compte tenu de l'importance des modifications hydrauliques observées au niveau des cours d'eau (débit et qualité), recalculer ces prospectives à partir de données hydrauliques actuelles, mais aussi d'analyses plus récentes, doit permettre de vérifier les prédictions de l'état futur de ces cours d'eau.</p>								
<b>Description de l'action</b>	<p>A partir d'un état quantitatif (débit) et qualitatif (caractéristiques physico-chimiques) des eaux superficielles, vérifier l'impact de l'arrêt des exhaures sur les caractéristiques des eaux superficielles (débit et qualité).</p> <p>Disposant de cet état actuel, simuler la remontée de la nappe des Grès du Trias et en déduire l'impact prévisionnel sur les caractéristiques futures des eaux superficielles (débit et qualité).</p>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	A rechercher	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Services de l'État, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">150</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	150	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	150								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b> 50%	<b>Financement (en k€)</b>						

<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	1 an	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Maîtrise d'ouvrage à identifier.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Prévisions sur la remontée de la nappe des Grés et sur son impact sur les eaux superficielles (débit et qualité).				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour le Maître d'ouvrage : se projeter dans l'avenir. Connaissance permettant de répondre aux questions posées par la DCE, notamment en termes de délais.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Connaissance prévisionnelle				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Évolution prévisionnelle des caractéristiques des eaux superficielles (débit et qualité).				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Recherche d'un maître d'ouvrage.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°3.1.9 : Réaliser une campagne piézométrique au droit de la nappe des Grès

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et Gouvernance</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6 - M3 : Gestion concertée de l'eau</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Préparer la remontée des eaux souterraines</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>						
<b>Usage concerné</b>	Transfrontalier								
<b>Nature de l'action</b>	Contractuel	<b>Type de mesure</b>	Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	La dernière campagne piézométrique est maintenant ancienne, d'importantes modifications étant survenues dans les écoulements souterrains.								
<b>Description de l'action</b>	Lever une nouvelle campagne piézométrique.								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	BRGM	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Services de l'État, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre et des résultats de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">125</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	125	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissements Réaliser une nouvelle campagne intégrant les données sarroises
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	125								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres : BRGM	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Durée de vie de l'action</b>	0,5	<b>Coût annualisé</b>						

Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Carte piézométrique.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour le Maître d'ouvrage : Connaissance permettant de répondre aux questions posées par la DCE.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Carte piézométrique				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°3.1.10 : Soutenir les étiages du Leibsbach

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et aménagement du territoire</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Préparer la remontée des eaux souterraines</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Leibsbach</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Transfrontalier		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Gestion de l'après-mine
<b>Constat du SAGE</b>	Le Leibsbach, affluent de la Bisten en aval de Creutzwald, restera perché au dessus de la nappe. Suite à l'arrêt des rejets des exhaures minières, il se retrouvera sans écoulement. Pour maintenir un écoulement dans ce thalweg, un pompage à 30 m <sup>3</sup> /h, avec rejet dans ce cours d'eau, est réalisé à l'aide du forage F28.		
<b>Description de l'action</b>	Pomper un forage (F28) à hauteur de 30 m <sup>3</sup> /h et rejeter l'eau pompée au Leibsbach.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   - <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   0	<b>Hypothèses</b>	Investissement réalisé Fonctionnement annuel Financement : Services de l'État
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	<b>Coût annualisé</b>



Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	X	X	X	X	X
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Soutien des étiages du Leisbach.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>					
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Soutien des débits du Leisbach.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Suivi du débit.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°3.1.11 : Soutenir les étiages de la Bisten

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et aménagement du territoire</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Préparer la remontée des eaux souterraines</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Amont Creutzwald</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Transfrontalier		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Gestion de l'après-mine
<b>Constat du SAGE</b>	Les forages de dépollution de la bulle salée du Diesen (P1, P2, P3 et P4bis) contribuent au soutien des étiages du Lac de Creutzwald, sur la Bisten. Suite à l'arrêt des rejets des exhaures, la remontée de la nappe entrainera le drainage de la nappe par la Bisten.		
<b>Description de l'action</b>	Pomper les forages de dépollution de la bulle salée du Diesen (P1, P2, P3 et P4bis) et rejeter l'eau pompée dans la Bisten.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   0	<b>Hypothèses</b>	Investissement réalisé Fonctionnement annuel Financement : Services de l'État
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	<b>Coût annualisé</b>

Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x	x	x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Soutien des étiages de la Bisten.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>					
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Soutien des débits de la Bisten.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Suivi du débit.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Sous enjeu 3.2 : Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines

### Action n°3.2.1 : Favoriser la mise en place des périmètres de protection des forages AEP

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et santé		
<b>Inscription dans le pdm</b>	Mesures prises à l'échelon national		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
<b>Sous-enjeu</b>	Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines		
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>État d'avancement</b>	En cours
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Incitation
<b>Constat du SAGE</b>	Un des objectifs du plan national santé environnement est de protéger 100% des captages d'eau alimentant des collectivités avant fin 2010. Sur les 57 ouvrages identifiés dans le Bassin Houiller, 30 disposent d'une DUP approuvée par le Préfet.		
<b>Description de l'action</b>	<p>Réaliser les études techniques préalables (études environnementale, agro-pédologique, hydrogéologique) comprenant la description de l'occupation des sols, les caractéristiques du secteur, la vulnérabilité de la nappe captée et l'inventaire des risques.</p> <p>Obtenir l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique avec proposition des limites des périmètres de protection (immédiate et rapprochée) et proposer les servitudes imposées dans ces périmètres.</p> <p>Faire délibérer la collectivité, réaliser une enquête publique (avec enquête parcellaire), obtenir l'avis du CODERST.</p> <p>Informers chaque propriétaire présent en périmètre de protection immédiate et informer collectivement les propriétaires de la zone de protection éloignée.</p> <p>Publier la Déclaration d'Utilité Publique et l'annexer au PLU.</p> <p>Acquérir le terrain correspondant au périmètre de protection immédiate et mettre en place les aménagements nécessaires.</p> <p>Appliquer les servitudes du périmètre de protection rapprochée (travaux, acquisitions foncières, indemnisation des préjudices).</p>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Syndicats d'eau, communes ou leurs groupements	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Services de l'État, Agence de l'Eau
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		

<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> ? <b>Fonctionnement</b> 0 <b>Ingénierie</b> ?	<b>Hypothèses</b>	Acquisition du terrain correspondant au périmètre de protection immédiate et mise en place des aménagements  10 k€ par ouvrage. Nb d'ouvrages ?		
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>		
		50% phase technique 50% phase administrative 50% phase "travaux" ?			
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
		x	x		
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Maîtrise foncière du périmètre de protection immédiate qui doit être acquis par la collectivité. Réglementation de certaines activités dans le périmètre de protection rapprochée. Nécessité d'une enquête publique.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Bassin Houiller.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour les collectivités : répondre aux exigences réglementaires du Code de la santé publique et de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Pour les maîtres d'ouvrage : répondre immédiatement aux objectifs réglementaires de la DCE sur la ressource en eau et garantir la pérennité de la ressource en eau brute destinée à la production d'eau potable.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Mise à jour des DUP existantes.				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Proportion de captages possédant un périmètre de protection et état d'avancement.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convaincre les communes : Informer l'ensemble des communes possédant un captage AEP non sécurisé et communiquer sur la nécessité de limiter les pollutions chroniques et sur l'efficacité des périmètres de protection, organiser des débats afin de sensibiliser les élus sur l'importance de sécuriser la ressource en eau et sur leurs obligations réglementaires.</li> <li>• Convaincre les agriculteurs et autres usagers : Informer et sensibiliser en amont de la procédure sur l'importance de protéger les captages d'AEP en expliquant les phénomènes de transfert. Établir un protocole d'indemnisation avec les exploitants agricoles concernés par les périmètres de protection.</li> </ul>				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	Plan départemental de protection des captages - Années 2008-10				

## Sous enjeu 3.3 : Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées

### Action n°3.3.1 : Maintenir le piège hydraulique existant

#### *Plateforme de Carling.*

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et pollution		
<b>Inscription dans le pdm</b>	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
<b>Sous-enjeu</b>	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées		
<b>Secteur géographique</b>	St Avoird et Carling	<b>État d'avancement</b>	En cours
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	Du fait d'un siècle d'activités industrielles liées à la carbochimie, diverses pollutions, essentiellement organiques (benzène et composés associés, ammonium) affectent la nappe des Grès présente au droit de la plateforme de Carling. D'importants prélèvements par forages sont effectués au droit et sur le pourtour de cette plateforme pour répondre aux besoins des activités industrielles. Outre l'utilisation de l'eau pompée à des fins industrielles, le rôle de ces forages est fondamental au niveau de l'existence d'un "piège hydraulique" sous ce site industriel permettant d'éviter toute propagation de la pollution au-delà de ses limites actuelles. A l'avenir, si ces forages n'étaient plus nécessaires pour les besoins en eau industriels, la fonction de ce piège hydraulique cesserait. Dans l'état actuel de nos connaissances, celui-ci doit impérativement être conservé (avec traitement des eaux pompées), compte tenu des pollutions majeures ici reconnues.		
<b>Description de l'action</b>	Produire l'étude visant à optimiser le schéma de pompage (répartition des volumes pompés sur chaque forage) pour garantir le rabattement des eaux souterraines sous la plateforme de Carling . Cette étude définira également les modalités de maintien du piège hydraulique, dans différents scénarii d'activité sur la plate-forme (cf. arrêtés préfectoraux prescrivant aux industriels concernés de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter la propagation de la pollution observée au droit et à proximité de leurs sites).		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Industriel(s)	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Autres industriels et exploitants des forages, Agence de l'Eau, Services de l'État.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		

<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> ? <b>Fonctionnement</b> ? <b>Ingénierie</b> 450	<b>Hypothèses</b> Coûts annexes Fonctionnement annuel pompage Etude (dont modélisations) du maintien du piège hydraulique et réalisation de piézomètres de contrôle			
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b> 100% <b>Financement (en k€)</b>			
<b>Durée d'amortissement</b>	20	<b>Durée de vie de l'action</b> <b>Coût annualisé</b>			
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b> x	<b>2010</b> x	<b>2011</b> x	<b>2012</b> x	<b>2013</b> x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Responsabilité en terme de passif industriel d'une plateforme exploitée de longue date. Plateforme occupée actuellement par plusieurs industriels. Maître d'ouvrage à trouver.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Confinement de la pollution au droit du site pour éviter la dispersion d'un panache de pollution. Une des solutions possibles (et actuellement la plus réaliste) étant le maintien du cône piézométrique cohérent avec l'activité industrielle du site.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Volonté des différents acteurs de reconquérir un espace dégradé dans un esprit de transparence afin de modérer des inquiétudes légitimes.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>	Sécurité de l'alimentation en eau industrielle.				
<b>Environnemental</b>	Sécurité de l'alimentation en eau industrielle.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surveillance de la nappe permettant de justifier de la non-propagation de la pollution, dans le cadre des arrêtés préfectoraux.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Statut du piège hydraulique (nécessité d'envisager différents scénarios, adaptation de l'arrêté préfectoral).				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Contradiction avec l'optimisation des consommations d'eau industrielle du site, si elle consiste à sa réduction (3.4.3)				
<b>Pour en savoir plus</b>	Campagnes de dépistage des substances dangereuses sur les puits et piézomètres existants périphériques à la plateforme.				

## Action n°3.3.2 : Maintenir le piège hydraulique existant

### *Bulle salée de Diesen*

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>									
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés</b>									
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>									
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées</b>									
<b>Secteur géographique</b>	<b>Creutzwald</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>							
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat									
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Travaux							
<b>Constat du SAGE</b>	D'anciens bassins de décantation non étanches des schlamms de la Centrale Emile Huchet recevaient de l'eau minéralisée (1,8 g Cl/l). Cette eau minéralisée s'infiltre dans la nappe des Grès depuis 1951, avec une extension vers le Nord-Est touchant quelques forages SEE. Ce constat a entraîné l'arrêt de l'utilisation des bassins et la mise en œuvre de quatre puits de dépollution (depuis 1993) avec rejet dans la Bisten, puis le Merle (station finale), puis de nouveau dans la Bisten, pour soutenir l'étiage et le lac de CREUTZWALD, après arrêt des exhaures.									
<b>Description de l'action</b>	Poursuivre le pompage jusqu'à obtention de la référence de qualité eau potable.									
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028									
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL, Après-mine.							
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action									
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Suivi assuré par DPSM.	
<b>Investissement</b>	0									
<b>Fonctionnement</b>	0									
<b>Ingénierie</b>	0									
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;">100%</td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> </tr> <tr> <td><b>État</b></td> </tr> <tr> <td><b>Autres :</b></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>	100%	<b>Conseil Général de Moselle</b>	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>	<b>État</b>	<b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
<b>Agence de l'Eau</b>	100%									
<b>Conseil Général de Moselle</b>										
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>										
<b>État</b>										
<b>Autres :</b>										



Durée d'amortissement						Durée de vie de l'action						Coût annualisé
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013							
Contraintes de mise en œuvre	x	x	x	x	x							
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Obtention de la référence de qualité eau potable (250 mg Cl/l).											
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le maître d'ouvrage : répondre aux objectifs réglementaires de la DCE.											
Autres impacts	<b>Positifs</b>					<b>Négatifs</b>						
Social												
Économique												
Environnemental	Soutien des débits d'étiage du lac de Creutzwald et de la Bisten.											
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des teneurs en chlorures sur les puits.											
Principales sources d'incertitude et de risque												
Liens potentiels avec d'autres actions												
Pour en savoir plus	<a href="http://dpsm.brgm.fr">http://dpsm.brgm.fr</a> Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.											

## Action n°3.3.3 : Assurer le confinement de la pollution

### *Ancienne cokerie de Marienau (usine).*

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Forbach</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Travaux
<b>Constat du SAGE</b>	Les travaux de confinement sont réalisés au niveau de l'usine, les sols les plus pollués étant décapés et stockés dans l'ancien gazomètre.		
<b>Description de l'action</b>	Après la mise en place d'une couverture générale du site par géomembrane et dalle béton (parking pour véhicules), assurer le suivi du piézomètre aval réalisé.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL, Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   0	<b>Hypothèses</b>	Suivi assuré par DPSM. Réalisé
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	<b>Coût annualisé</b>

Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	x	x	x	x	x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Remise en état de l'ancien site industriel.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'industriel : Répondre aux exigences du Code de l'Environnement.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>	Création d'un grand parking.				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Suivi de la remontée de la nappe des Grès et de la qualité de celle-ci et des cours d'eau.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	<a href="http://dpsm.brgm.fr">http://dpsm.brgm.fr</a> Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				

## Action n°3.3.4 : Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols

### Ancienne usine HGD de Marienau.

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et pollution									
<b>Inscription dans le pdm</b>	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés									
<b>Enjeu du SAGE</b>	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface									
<b>Sous-enjeu</b>	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées									
<b>Secteur géographique</b>	Forbach.	<b>État d'avancement</b>	En cours							
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat									
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Travaux							
<b>Constat du SAGE</b>	Différents polluants contaminent les sols de la nappe alluviale du Morsbach avec infiltration en profondeur vers la nappe des Grès du Trias inférieur rabattue localement par les anciennes exhaures. Démantèlement des installations faite.									
<b>Description de l'action</b>	Traiter les sols suite à l'élaboration en cours du plan de gestion définitif pour engager cette action.									
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028									
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	TOTAL (RETIA)	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Industriel, DREAL.							
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action									
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>?</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	?	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Traitement des sols	
<b>Investissement</b>	?									
<b>Fonctionnement</b>	0									
<b>Ingénierie</b>	0									
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td rowspan="4">100%</td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> </tr> <tr> <td><b>État</b></td> </tr> <tr> <td><b>Autres :</b></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>	100%	<b>Conseil Général de Moselle</b>	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>	<b>État</b>	<b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
<b>Agence de l'Eau</b>	100%									
<b>Conseil Général de Moselle</b>										
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>										
<b>État</b>										
<b>Autres :</b>										

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
	2009	2010	2011	2012	2013
Échéancier	x	x	x		
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Obtention d'une meilleure qualité des eaux de la nappe alluviale drainée par ce cours d'eau.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'industriel : Améliorer son image. Maintenir une dynamique, initier une action de reconquête de la qualité des eaux.				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social					
Économique	Reconquête d'une ancienne friche industrielle.				
Environnemental	Suivi de la remontée de la nappe des Grès et de la qualité de celle-ci ainsi que des cours d'eau.				
Indicateur(s) associé(s)	Suivi qualité, nappes et cours d'eau.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Suivi de la remontée de la nappe.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					



## Action n°3.3.5 : Maintenir le piège hydraulique existant

### Schistier Sainte Fontaine.

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et santé		
<b>Inscription dans le pdm</b>	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
<b>Sous-enjeu</b>	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées		
<b>Secteur géographique</b>	Merlebach	<b>État d'avancement</b>	En cours
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Travaux
<b>Constat du SAGE</b>	La nappe des Grès est polluée par le schistier Sainte Fontaine (sulfates) et les bassins de décantation (chlorures). Le forage d'eau industrielle (F3W SEE) et le forage d'eau potable du Winborn (F19bis) s'en trouvent impactés.		
<b>Description de l'action</b>	Surveiller les eaux souterraines (fréquence semestrielle sur 4 piézomètres) et les eaux du Merle (fréquence annuelle en deux points). Maintenir le pompage sur le forage F3W de la SEE (35 m <sup>3</sup> /h, soit 840 m <sup>3</sup> /j). Assurer le pompage initié sur le F19ter (70 m <sup>3</sup> /h, soit 1680 m <sup>3</sup> /jour, avec rejet dans le Merle), créé entre le schistier et le forage F19bis, pour empêcher l'eau minéralisée d'atteindre le forage AEP.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Industriel	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Industriel, DREAL, Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> <b>Fonctionnement</b> <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action					Coût annualisé
	2009	2010	2011	2012	2013	
Échéancier	x	x	x	x	x	
Contraintes de mise en œuvre	Autorisation d'exploiter le schistier accordée à la société Surschiste par arrêté préfectoral du 19/12/2007.					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Bassin Houiller.					
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'État : Améliorer la qualité des eaux du forage exploité.					
Autres impacts	Positifs			Négatifs		
Social						
Économique						
Environnemental	Soutien des débits du Merle.					
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des teneurs en sulfates et en chlorures.					
Principales sources d'incertitude et de risque	Fortes teneurs en fer dans l'eau pompée et rejetée. Drainage ou non de la nappe par le Merle, dans le futur.					
Liens potentiels avec d'autres actions						
Pour en savoir plus						



## Action n°3.3.6 : Protéger les forages destinés à l'alimentation en eau potable de Saint-Avold

### *Saint-Avold.*

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et santé		
<b>Inscription dans le pdm</b>	Mesures prises à l'échelon national		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
<b>Sous-enjeu</b>	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées		
<b>Secteur géographique</b>	Saint-Avold.	<b>État d'avancement</b>	En cours
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Travaux
<b>Constat du SAGE</b>	Ancien forage destiné à l'alimentation en eau potable de Saint-Avold touché par une pollution au Tétrachloroéthylène. Forage maintenu en pompage pour piéger la pollution, rejet dans la station d'épuration, puis dans la Rosselle. Piézomètres périphériques installés : teneur maximale de 2,6 mg/l côté Ouest du Puits.		
<b>Description de l'action</b>	Investigations complémentaires réalisées en 2009 pour localiser la source de pollution. Lancer une opération de dépollution au droit des plus fortes teneurs dès que le financement sera disponible.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	A rechercher	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Ademe, DREAL, Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	Investissement Fonctionnement Ingénierie	<b>Hypothèses</b>	Dépollution Fonctionnement des forages : DPSM, budget après-mines.
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres : Ademe	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Tissu urbain.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Bassin Houiller.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	<p>Pour la Collectivité : répondre aux exigences réglementaires du Code de la santé publique et de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.</p> <p>Pour le maître d'ouvrage : répondre immédiatement aux objectifs réglementaires de la DCE sur la ressource en eau et garantir la pérennité de la ressource en eau brute destinée à la production d'eau potable.</p>				
Autres impacts	Positifs			Négatifs	
Social					
Économique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des teneurs en solvants sur le réseau piézométrique.				
Principales sources d'incertitude et de risque	<p>Délimitation de l'extension de la pollution.</p> <p>Choix de la technique de dépollution et durée.</p>				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

## Action n°3.3.7 : Maintenir la qualité des eaux souterraines

### Ancienne blanchisserie RLD.

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et santé										
<b>Inscription dans le pdm</b>	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés										
<b>Enjeu du SAGE</b>	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface										
<b>Sous-enjeu</b>	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées										
<b>Secteur géographique</b>	Longeville-les-Saint-Avoid.	<b>État d'avancement</b>	En cours								
<b>Usage concerné</b>	Collectivité										
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Gestion								
<b>Constat du SAGE</b>	Une pollution de la nappe par des solvants (trichloréthylène) est constatée suite à l'installation de piézomètres. L'origine probable concernerait l'usine et la lagune aval de l'ancienne blanchisserie RLD dont l'activité est arrêtée. Constat de sortie de la pollution hors du site.										
<b>Description de l'action</b>	Définir le pompage / traitement pour maintenir la pollution sous le site et à terme, dépolluer la nappe : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser un étude pour permettre la définition du pompage et le traitement.</li> <li>▪ Mettre en œuvre les mesures en fonction des résultats de l'étude.</li> <li>▪ Dépolluer la nappe.</li> </ul>										
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028										
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	A rechercher	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL.								
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action										
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">50</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	50		?	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	?	<b>Hypothèses</b>	Mise en œuvre des mesures et dépollution de la nappe  Réalisation d'une étude pour définir le pompage et traitement
<b>Investissement</b>	50										
	?										
<b>Fonctionnement</b>	0										
<b>Ingénierie</b>	?										
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>								
		35% ?									

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Occupation du site ( ? ).				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Bassin Houiller.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Protection des captages (périmètre de protection éloigné du SIE de Winborn).				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Économique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des teneurs en solvants sur le réseau piézométrique.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Activité arrêtée.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

## Action n°3.3.8 : Maintenir le piège hydraulique existant

### Plateforme de Carling. - ateliers Benzols

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>St Avold et Carling</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Travaux
<b>Constat du SAGE</b>	Du fait d'un siècle d'activités industrielles liées à la carbochimie, diverses pollutions, essentiellement organiques (benzène et composés associés, ammonium) affectent la nappe des Grès présente au droit de la plateforme de Carling. D'importants prélèvements par forages sont effectués au droit et sur le pourtour de cette plateforme pour répondre aux besoins des activités industrielles. Outre l'utilisation de l'eau pompée à des fins industrielles, le rôle de ces forages est fondamental au niveau de l'existence d'un "piège hydraulique" sous ce site industriel permettant d'éviter toute propagation de la pollution au-delà de ses limites actuelles. A l'avenir, si ces forages n'étaient plus nécessaires pour les besoins en eau industriels, la fonction de ce piège hydraulique cesserait. Dans l'état actuel de nos connaissances, celui-ci doit impérativement être conservé (avec traitement des eaux pompées), compte tenu des pollutions majeures ici reconnues.		
<b>Description de l'action</b>	Étude des moyens de traitement de la pollution et mise en œuvre du traitement retenu conformément aux arrêtés préfectoraux.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Industriel(s).	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Autres industriels et exploitants des forages, Agence de l'Eau, Services de l'État.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	2000	<b>Hypothèses</b> Installation de maintien du confinement étude (dont modélisations) du maintien du piège hydraulique et réalisation de piézomètres de contrôle. Le coût inclut les campagnes de suivi des eaux souterraines
	<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Ingénierie</b>	150	

			Taux de financement	Financement (en k€)	
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>				
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b> x	<b>2013</b> x
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Responsabilité en terme de passif industriel d'une plateforme exploitée de longue date. Plateforme occupée actuellement par plusieurs industriels. Maître d'ouvrage à trouver.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Protection de la nappe des grès				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Volonté des différents acteurs de reconquérir un espace dégradé dans un esprit de transparence afin de modérer des inquiétudes légitimes.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>					
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surveillance de la nappe permettant de justifier de la non-propagation de la pollution, dans le cadre des arrêtés préfectoraux.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Statut du piège hydraulique (nécessité d'envisager différents scénarios, adaptation de l'arrêté préfectoral).				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	T2-M7				
<b>Pour en savoir plus</b>	Campagnes de dépistage des substances dangereuses sur les puits et piézomètres existants périphériques à la plateforme.				

## Action n°3.3.9 : Assurer le confinement de la pollution

### *Ancienne cokerie de Marienau (lagune).*

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et pollution		
<b>Inscription dans le pdm</b>	T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface		
<b>Sous-enjeu</b>	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées		
<b>Secteur géographique</b>	Forbach	<b>État d'avancement</b>	En cours
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	
<b>Constat du SAGE</b>	Les travaux de confinement sont réalisés au niveau des lagunes.		
<b>Description de l'action</b>	Après la mise en place d'une couverture générale du site par géomembrane et de la terre végétale pour espace vert, assurer le suivi des piézomètres réalisés.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	État	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL, Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   0	<b>Hypothèses</b>	Suivi assuré par DPSM. Réalisé
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>

Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
	X	X	X	X	X
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Remise en état de l'ancien site industriel.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'industriel : Répondre aux exigences du Code de l'Environnement.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>	Création d'un espace vert.				
<b>Économique</b>				Servitude non oedificandi.	
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Suivi de la remontée de la nappe des Grès et de la qualité de celle-ci et des cours d'eau.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Analyse de risques résiduels en cours.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	<a href="http://dpsm.brgm.fr">http://dpsm.brgm.fr</a> Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				



## Action n°3.3.10 : Réaliser un piézomètre entre l'ancienne mine de Faulquemont et les forages SEBVF

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>			
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Faulquemont</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Prévue</b>
<b>Usage concerné</b>	AEP		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'actions Après-mine	<b>Type de mesure</b>	Gestion de l'après-mine
<b>Constat du SAGE</b>	<p>Les études produites par Charbonnage de France ont montré, sur la base de différentes modélisations, l'absence d'impact notable des eaux transitant par le réservoir minier et ressortant en amont hydraulique des forages du SEBVF (F1 à F5) situés à l'Ouest des anciennes exploitations minières du secteur de Faulquemont. Considérant les enjeux présents et les incertitudes attachées aux modélisations, la présence de la bulle salée de l'Est Mosellan, la réalisation d'un piézomètre de contrôle a été prescrite. L'impact éventuel, même négligeable, n'est pas prévue par les études avant un siècle.</p> <p>La réalisation d'un piézomètre profond pour suivre la minéralisation dans la nappe des Grès du Trias inférieur avant le 01/01/2035 prescrite à CDF a été prise en charge par le District Urbain de Faulquemont après versement par CDF de la soulte correspondante (Versement en 2006).</p>		
<b>Description de l'action</b>	Installer un piézomètre		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	2028 Grès du Trias inférieur		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	District Urbain de Faulquemont	<b>Partenaires / Acteurs</b>	SEBVF, Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagner		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   238,7 <b>Fonctionnement</b> <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Montant de la Souttes
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : soutés par CDF au profit du DUF</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	238 K€ HT

Durée d'amortissement						Durée de vie de l'action						Coût annualisé
Échéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013							
Contraintes de mise en œuvre												
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Respect des objectifs de qualité de la DCE.											
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Sécurité de l'alimentation en eau potable											
Autres impacts	<b>Positifs</b>					<b>Négatifs</b>						
Social												
Économique												
Environnemental	Suivi de la minéralisation en amont des forages AEP.											
Indicateur(s) associé(s)												
Principales sources d'incertitude et de risque												
Liens potentiels avec d'autres actions												
Pour en savoir plus	Études ANTEA A31208/A du 31 juillet 2003 (modélisation) et A38591/A d'août 2005 précisant le zonage des restrictions de forages, Arrêté préfectoral N°2006 DEDD/4-5 du 12 septembre 2006.											

## Action n°3.3.11 : Élaborer le plan de gestion définitif avant d'engager le traitement des sols

### *Lagune Coke de Carling*

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M7 : Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Saint-Avold et L'Hôpital</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	Des sources de pollution ont été identifiées dans les sols : présence d'HAP, de BTEX, de phénols, de cyanures totaux...		
<b>Description de l'action</b>	<p>Définir la qualité des sols en place, leur potentiel polluant et le risque de mobilisation de ce potentiel.</p> <p>Préciser l'état des milieux (sols, eaux superficielles, eaux souterraines et éventuellement air) susceptibles d'être impactés par les contaminations éventuellement mises en évidence.</p> <p>Recenser les enjeux (cibles éventuellement impactées / impactables) compte tenu de l'usage futur envisagé (industriel) du site et de son environnement.</p> <p>Définir, le cas échéant, d'éventuelles investigations complémentaires à mener sur site en vue de préciser le schéma conceptuel et mener à bien le plan de gestion.</p>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Cokes de Carling	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Industriel, DREAL.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagner		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> <b>Fonctionnement</b> <b>Ingénierie</b>   5	<b>Hypothèses</b>	Première phase
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : Cokes de Carling</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
	50%		

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre		x	x		
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Remise en état de l'ancien site industriel.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'industriel : Améliorer son image. Maintenir une dynamique, initier une action de reconquête de la qualité de l'environnement.				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	Reconquête d'une friche industrielle.				
Économique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Suivi qualité, nappes et cours d'eau.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Présence de sites industriels voisins utilisant ou ayant utilisé des substances similaires à celles de la cokerie. Méconnaissance de l'épaisseur et des caractéristiques chimiques des remblais (schlamms) présents sous les boues de la lagune.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

**Action n°3.3.12 : Apprécier les enjeux faunistiques et floristiques locaux***Lagune de la vallée du Merle*

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Saint-Avoid et L'Hôpital</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	Cokes de Carling a définitivement cessé ses activités le 18 octobre 2009. Dans le cadre de cette cessation d'activité et des différentes opérations de démantèlement programmées pour un usage futur, il a été prescrit la réalisation d'un inventaire faunistique et floristique des espèces présentes au droit du site. Cet inventaire doit être accompagné de mesures de gestion permettant la préservation des espèces protégées et de leurs habitats.		
<b>Description de l'action</b>	Réaliser un inventaire de la faune et de la flore (espèces protégées) au droit de l'ancien site de la cokerie et de la lagune adjacente. Synthétiser l'intérêt patrimonial des unités écologiques inventoriées. Évaluer les effets potentiels du démantèlement du site et proposer les mesures environnementales s'imposant (date de travaux, zones à épargner,...).		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 2 - CR456		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Cokes de Carling	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Industriel, DREAL.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagner		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> <b>Fonctionnement</b> <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	8 Consultation (étude)
<b>Financeur(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : Cokes de Carling</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	8

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Calendrier devant être calé sur les périodes propices à l'observation des groupes faunistiques concernés et plus particulièrement les amphibiens.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Préservation des espèces patrimoniales au droit du site étudié.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'Industriel : Œuvrer pour la préservation de la biodiversité.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>	Reconquête d'une friche industrielle.				
<b>Économique</b>					
<b>Environnemental</b>	Maintien de la biodiversité.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surface faisant l'objet d'une mesure de préservation ou de protection				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Le niveau de dégradation des habitats déterminera l'effort à entreprendre pour réhabiliter le site.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					



## Action n°3.3.13 : Concilier la qualité des eaux tant souterraines que de surface et l'activité industrielle

### *Plate-forme de Carling - utilisateurs de la STF.*

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>			
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Saint-Avold et L'Hôpital</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Industrie et artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, gestion
<b>Constat du SAGE</b>			
<b>Description de l'action</b>	<p>Déterminer un équilibre entre les trois aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un schéma de pompage pour la plate-forme de Carling permettant le maintien du cône piézométrique par la détermination des paramètres de ce dernier (cf 3.3.1)</li> <li>- la connaissance des consommations d'eau (par les facteurs de variation) (cf 3.4.3)</li> <li>- l'incidence des rejets de la STF sur la Rosselle (cf 5.1.8 et 1.1.1)</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 2 - CR456		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Industriels	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, DREAL
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagner		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> <b>Fonctionnement</b> <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	50 Etude de synthèse
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>



Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action			Coût annualisé	
	2009	2010	2011	2012	2013 x
Échéancier					
Contraintes de mise en œuvre	Délai des "études filles"				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Respect des objectifs de qualité, échéance / rapidité d'atteindre les objectifs de la DCE.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires					
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Économique	Principe de développement durable : conciliation des enjeux environnementaux et économiques				
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	3.4.3 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle 3.3.1 : Maintenir le piège hydraulique existant - Plateforme de Carling. 1.1.1 : Étudier comment améliorer la collecte et le traitement des rejets industriels de la plateforme de Carling 5.1.8 : Connaître l'impact des différents rejets sur les masses d'eau de surface (flux transfrontaliers)				
Pour en savoir plus					

## Sous enjeu 3.4 : Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau

### Action n°3.4.1 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle

#### Centrale Emile Huchet.

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et rareté								
<b>Inscription dans le pdm</b>	T2-M5 : Technologie propre								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface								
<b>Sous-enjeu</b>	Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau								
<b>Secteur géographique</b>	Carling et environs.	<b>État d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation						
<b>Constat du SAGE</b>	La nappe des Grès du Trias inférieur est fortement sollicitée au droit de la plateforme de Carling. L'action projetée vise à réaliser des économies en matière de consommation d'eau brute tout en maintenant le "piège hydraulique".								
<b>Description de l'action</b>	Mettre en place une supervision "gestion eau" (comptage, gestion, historique...) avec analyse et suivi des consommations. Parallèlement, créer un bassin tampon de 200 000 mètres cubes. Actions d'amélioration et investissement, à réaliser ultérieurement.								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	E.ON / SNET	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL, SEE.						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>2500</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>210</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>140</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	2500	<b>Fonctionnement</b>	210	<b>Ingénierie</b>	140	<b>Hypothèses</b>	Création d'un bassin 200 000 mètres cube Supervision gestion eau avec analyse et suivi des consommations en eau
<b>Investissement</b>	2500								
<b>Fonctionnement</b>	210								
<b>Ingénierie</b>	140								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres : E.ON / SNET	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						
		100%							

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			x	x	x
Contraintes de mise en œuvre	La consommation d'eau brute actuelle (2010) permet de maintenir le piège hydraulique. Réduire cette consommation ne doit pas aller à l'encontre de l'objectif de la fiche relative au maintien du piège hydraulique de Carling.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Remontée des niveaux de la nappe et amélioration de la qualité des rejets.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'Industriel : Préserver l'état quantitatif de la ressource en eau en s'adaptant aux contraintes de la SEE, fournisseur d'eau industrielle.				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social					
Économique	Économies d'eau industrielle		Montant des investissements importants		
Environnemental			Rejets dans le milieu naturel en baisse. Impact sur les cours d'eau.		
Indicateur(s) associé(s)	Suivi des niveaux et de la qualité de la nappe et des rejets.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Évolution de la qualité des eaux souterraines.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus	E.ON Société Nationale d'Électricité et de Thermique Centrale Emile Huchet BP80079 - 57502 Saint-Avold.				

**Action n°3.4.2 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle****ARKEMA**

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et rareté</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M5 Technologie propre</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Carling et environs.</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation
<b>Constat du SAGE</b>	La nappe des Grès du Trias inférieur est fortement sollicitée au droit de la plateforme de Carling. L'action projetée vise à réaliser des économies en matière de consommation d'eau brute tout en maintenant le "piège hydraulique".		
<b>Description de l'action</b>	Étude pour la connaissance des consommations d'eau et des besoins en eau. Actions pour optimiser la consommation.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	ARKEMA	<b>Partenaires / Acteurs</b>	SEE, Agence de l'Eau.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> ? <b>Fonctionnement</b> 0 <b>Ingénierie</b> ?	<b>Hypothèses</b>	Actions pour optimiser la consommation (fonction des résultats de l'étude)  Étude pour la connaissance des consommations d'eau et des besoins
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>État</b> <b>Autres : ARKEMA</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
		100%	

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Échéancier	2009	2010	2011 x	2012 x	2013 x
Contraintes de mise en œuvre	La consommation d'eau brute actuelle (2010) permet de maintenir le piège hydraulique. Réduire cette consommation ne doit pas aller à l'encontre de l'objectif de la fiche relative au maintien du piège hydraulique de Carling.				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Maîtrise de la ressource en eau.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour l'Industriel : Préserver l'état quantitatif de la ressource en eau en s'adaptant aux contraintes de la SEE, fournisseur d'eau industrielle.				
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social	Économies d'eau industrielle				
Économique					
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Consommation d'eau.				
Principales sources d'incertitude et de risque	Évolution de la qualité des eaux souterraines.				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

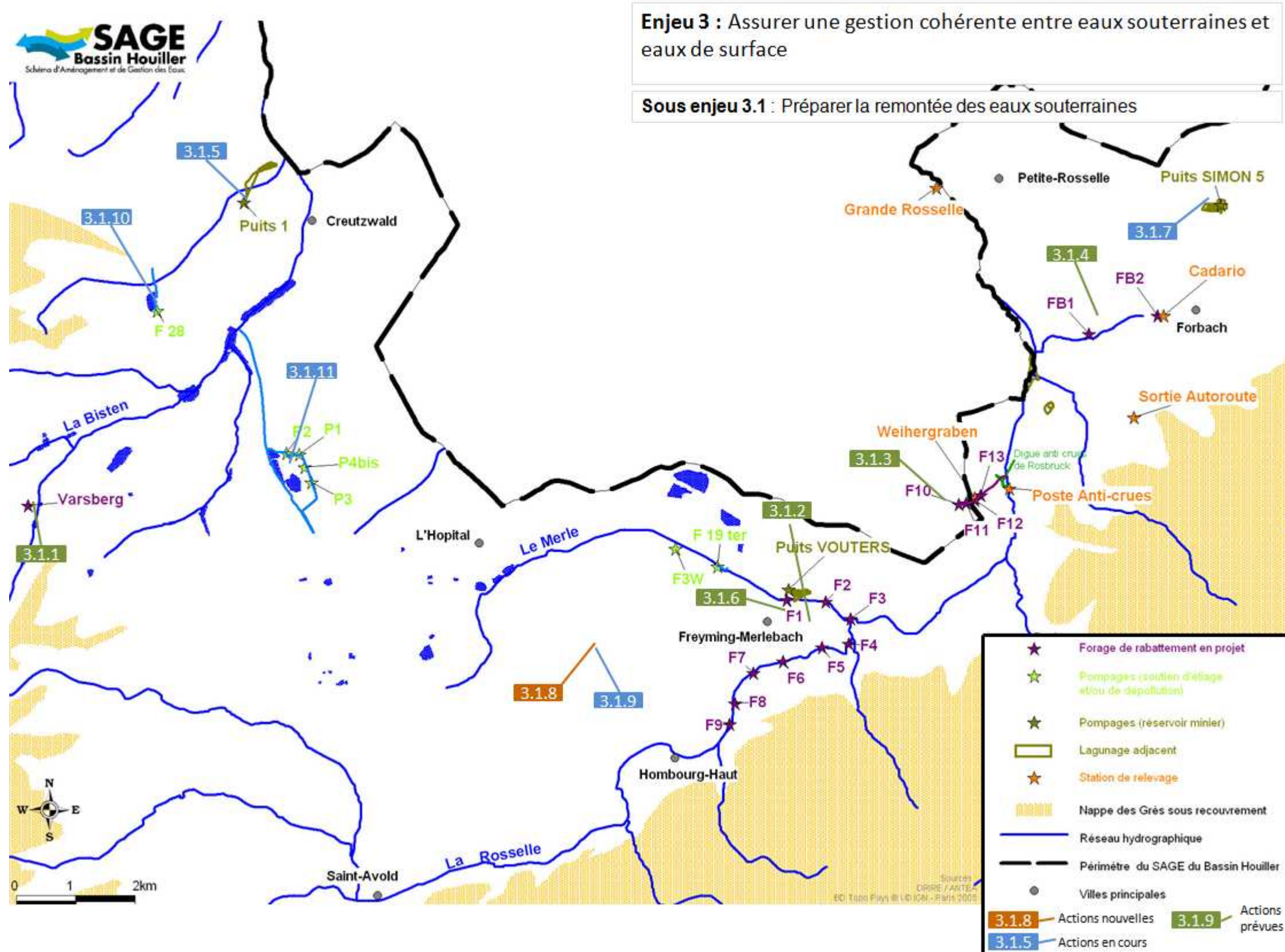
**Action n°3.4.3 : Optimiser les consommations d'eau brute industrielle****TPF**

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et rareté</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T2-M5 Technologie propre</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Carling et environs.</b>	<b>État d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Industrie et Artisanat								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation						
<b>Constat du SAGE</b>	La nappe des Grès du Trias inférieur est fortement sollicitée au droit de la plateforme de Carling. L'action projetée vise à réaliser des économies en matière de consommation d'eau brute tout en maintenant le "piège hydraulique".								
<b>Description de l'action</b>	La nappe des Grès du Trias inférieur est fortement sollicitée au droit de la plateforme de Carling. L'action projetée vise à identifier les économies d'eau pouvant être réalisées. Une optimisation environnementale durable pourra être recherchée : relations entre la consommation d'eau et la quantité de produits de traitement des eaux process (traitement du risque légionnelle, risque corrosion, etc.) entre la consommation d'eau et les dépenses énergétiques.								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	TPF	<b>Partenaires / Acteurs</b>	SEE, Agence de l'Eau.						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>?</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>30</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	?	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	30	<b>Hypothèses</b>	<p>Actions pour optimiser la consommation (fonction des résultats de l'étude)</p> <p>Étude pour la connaissance des consommations d'eau et des besoins</p>
<b>Investissement</b>	?								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	30								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<p>Agence de l'Eau</p> <p>Conseil Général de Moselle</p> <p>Conseil Régional de Lorraine</p> <p>État</p> <p>Autres : TPF</p>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						
		100%							

Durée d'amortissement						Durée de vie de l'action						Coût annualisé
Échéancier	2009	2010	2011	2012	2013							
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	La consommation d'eau brute actuelle (2010) permet de maintenir le piège hydraulique. Réduire cette consommation ne doit pas aller à l'encontre de l'objectif de la fiche relative au maintien du piège hydraulique de Carling.											
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Maîtrise de la ressource en eau.											
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'Industriel : Identifier les économies d'eau pouvant être réalisées avec optimisation environnementale recherchée.											
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>					<b>Négatifs</b>						
<b>Social</b>												
<b>Économique</b>	Économies d'eau industrielle											
<b>Environnemental</b>												
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Consommation d'eau.											
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Évolution de la qualité des eaux souterraines.											
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	3.3.1 : Maintenir le piège hydraulique existant - Plateforme de Carling											
<b>Pour en savoir plus</b>												



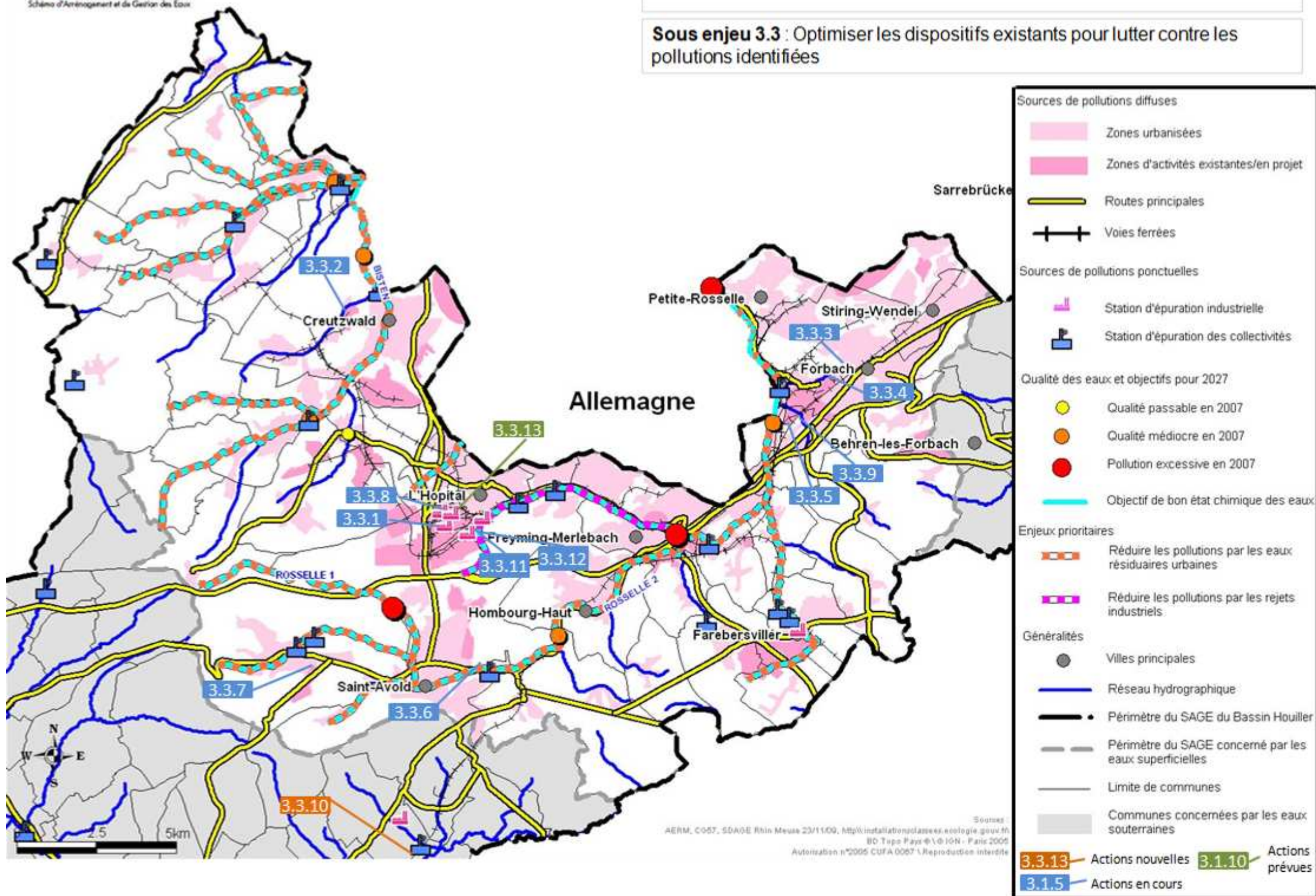
Documents cartographiques – Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface





**Enjeu 3 : Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface**

**Sous enjeu 3.3 : Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées**





---

ANNEXE 4 : ENJEU 4 - POUR UNE ORGANISATION DURABLE DU MILIEU EAU

Code action	Nom de l'action	État d'avancement
4.1.1	Adapter les statuts et les compétences du syndicat d'aménagement et d'entretien de la Rosselle	Nouvelle
4.1.2	Créer une nouvelle structure susceptible de se porter maître d'ouvrage sur les actions de restauration des cours d'eau du bassin de la Bisten	En cours
4.2.1	Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière	Nouvelle
4.2.2	Traduire un document de synthèse du SAGE en allemand	En cours
4.3.1	Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration	Nouvelle
4.3.2	Mobiliser une ressource financière pour permettre la mise en œuvre des actions du SAGE	Nouvelle
4.4.1	Trouver une structure chargée de l'animation du SAGE	Nouvelle

Actions en cours

Actions prévues

Actions nouvelles

## Sous enjeu 4.1 : Renforcer la gestion durable des services de l'eau

### Action n°4.1.1 : Adapter les statuts et les compétences du syndicat d'aménagement et d'entretien de la Rosselle

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance								
<b>Inscription dans le pdm</b>	Non								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Pour une organisation durable du milieu eau								
<b>Sous-enjeu</b>	Renforcer la gestion durable des services de l'eau								
<b>Secteur géographique</b>	L'ensemble des communes du bassin de la Rosselle	<b>État d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Incitation						
<b>Constat du SAGE</b>	Mener des actions d'envergure et ambitieuse nécessite une maîtrise d'ouvrage adaptée à l'échelle du projet et qui dispose de capacités financières suffisantes (même si de nombreux financements existent). Au-delà des compétences statutaires, ces structures nécessitent aussi des compétences techniques nouvelles. Actuellement le syndicat d'aménagement et d'entretien de la Rosselle ne couvre pas l'ensemble du bassin de la Rosselle.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les statuts et les clés de répartition du syndicat ;</li> <li>▪ Élargir les compétences du syndicat aux affluents, aux zones inondables, aux zones humides, à la restauration des affluents.</li> <li>▪ Étendre le périmètre du syndicat en incluant les communes du bassin qui n'adhèrent pas encore aujourd'hui.</li> <li>▪ Doter les syndicats de compétences techniques (technicien de rivière).</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR 455 Rosselle 2 - CR 456 Rosselle 3 - CR 457								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Collectivités	<b>Partenaires / Acteurs</b>	CLE du SAGE, Agence de l'eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la démarche								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>46</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	46	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	1 poste de technicien de rivière dans les nouvelles structures (46 000 = service relais : 37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement) Non concerné
<b>Investissement</b>									
<b>Fonctionnement</b>	46								
<b>Ingénierie</b>	0								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine État Autres : non concerné	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						



<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Action ponctuelle, dont la durée de vie peut être d'environ 7 ans.	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Échéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Faciliter la mise en œuvre d'actions de restauration				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le syndicat : être cohérent avec les ambitions du SAGE, clarifier auprès des riverains et des acteurs locaux le rôle de chaque structure, mutualiser les coûts.</li> <li>▪ Pour les communes : avoir un soutien technique sur la restauration des cours d'eau et la préservation des zones humides, voire la réalisation d'animation scolaire pour les écoles</li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Transparence sur le rôle de chacun				
<b>Économique</b>			Coût des études et du technicien de rivière		
<b>Environnemental</b>	Permettre la réalisation d'actions plus ambitieuses en faveur de la restauration des milieux aquatiques.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surface du bassin de la Rosselle recouverte par une compétence rivière				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°4.1.2 : Créer une nouvelle structure susceptible de se porter maître d'ouvrage sur les actions de restauration des cours d'eau du bassin de la Bisten

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance								
<b>Inscription dans le pdm</b>	Non								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Pour une organisation durable du milieu eau								
<b>Sous-enjeu</b>	Renforcer la gestion durable des services de l'eau								
<b>Secteur géographique</b>	L'ensemble des communes du bassin de la Bisten	<b>Etat d'avancement</b>	En cours						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Incitation						
<b>Constat du SAGE</b>	Mener des actions d'envergure et ambitieuse nécessite une maîtrise d'ouvrage adaptée à l'échelle du projet et qui dispose de capacités financières suffisantes (même si de nombreux financements existent). Au-delà des compétences statutaires, ces structures nécessitent aussi des compétences techniques nouvelles. Actuellement il n'existe qu'un syndicat actif ayant la compétence rivière sur le territoire du SAGE (le syndicat d'aménagement et d'entretien de la Rosselle).								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un syndicat dont les champs d'action correspond au limite du bassin versant de la Bisten et dont les compétences répondent aux enjeux du SAGE.</li> <li>Doter le syndicat de compétences techniques (technicien de rivière).</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR 458								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Collectivités	<b>Partenaires / Acteurs</b>	CLE du SAGE, Agence de l'eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la démarche								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>46</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	46	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	1 poste de technicien de rivière dans les nouvelles structures (46 000 = service relais : 37,5 K€/an pour les salaires, 8 K€/an de frais de fonctionnement) Non concerné
<b>Investissement</b>									
<b>Fonctionnement</b>	46								
<b>Ingénierie</b>	0								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : non concerné	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						

<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Action ponctuelle, dont la durée de vie peut être d'environ 7 ans.	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Faciliter la mise en œuvre d'actions de restauration				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le syndicat : être cohérent avec les ambitions du SAGE, clarifier auprès des riverains et des acteurs locaux le rôle de chaque structure, mutualiser les coûts.</li> <li>▪ Pour les communes : avoir un soutien technique sur la restauration des cours d'eau et la préservation des zones humides, voire la réalisation d'animation scolaire pour les écoles</li> </ul>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Transparence sur le rôle de chacun				
<b>Economique</b>			Coût des études et du technicien de rivière		
<b>Environnemental</b>	Permettre la réalisation d'actions plus ambitieuses en faveur de la restauration des milieux aquatiques.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Surface du bassin de la Bisten recouverte par une compétence rivière				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Sous enjeu 4.2 : Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion de l'eau

### Action n°4.2.1 : Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance								
<b>Inscription dans le pdm</b>	T6 – M2 : Connaissance et surveillance								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Pour une organisation durable du milieu eau								
<b>Sous-enjeu</b>	Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion des ressources en eau								
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Transfrontalier								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Sensibilisation, Incitation						
<b>Constat du SAGE</b>	<p>Les ressources en eaux superficielles et souterraines sont partagées entre la France et l'Allemagne.</p> <p>Les partenaires allemands ont un intérêt fort pour le SAGE Bassin Houiller et pour l'établissement de partenariats permettant d'améliorer la gestion des ressources en eau transfrontalière.</p> <p>Pour faciliter la mise en place d'actions communes et cohérentes des échanges entre les partenaires français et allemands sont nécessaires.</p>								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir les thématiques sur lesquels le partage d'information est nécessaire. Quelques exemples : Mode de gestion des zones humides (cohérence entre gestion du marais de la Bisten et de la réserve naturelle allemande), après mine et remontée de nappe (permettre la recréation de zones humides), transfert de flux, répartition d'espèces emblématiques, etc.</li> <li>▪ Développer des mécanismes de partage de l'information, des données et des connaissances (journées d'échanges, site internet...);</li> <li>▪ Lancer/mener d'un commun accord des études transfrontalières sur des thématiques choisies d'intérêt pour chacun.</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>							
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Animation de cette dynamique								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>4,6</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>3,3</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	4,6	<b>Ingénierie</b>	3,3	<b>Hypothèses</b>	<p>Ne nécessite pas d'investissement</p> <p>Animation de la mesure : 0,1 ETP (environ 30 journées/an qui comprennent l'actualisation du site internet, 1 journée d'échanges/an, la réflexion et le suivi des études à mener en commun)</p> <p>Le coût de création d'un site internet professionnel d'une dizaine de pages est compris entre 1500 et 5000 €HT (ce site peut être identique à celui de la mesure 5.2.2).</p>
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	4,6								
<b>Ingénierie</b>	3,3								



	Taux de financement		Financement (en k€)		
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :				
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Action annuelle, dont la durée de vie correspond à celle du SAGE.		<b>Coût annualisé</b>
<b>Echéancier</b>	2009	2010	2011 x	2012	2013
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage d'expériences</li> <li>Synergie entre les actions</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour le SAGE : Montrer qu'un partenariat transfrontalier est possible				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Mise en place d'un partenariat franco-allemand				
<b>Economique</b>	Partage des coûts pour les études menées en commun.		Coût pour l'animation de l'action		
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Nombre de journées d'échanges organisées et nombres d'étude réalisées en commun				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 5.2.2 : Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE				
<b>Pour en savoir plus</b>	<a href="http://www.kaledo.fr/combien-coute-un-site-internet.php">http://www.kaledo.fr/combien-coute-un-site-internet.php</a>				

## Action n°4.2.2 : Traduire un document de synthèse du SAGE en allemand

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance								
<b>Inscription dans le pdm</b>	Non								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Pour une organisation durable du milieu eau								
<b>Sous-enjeu</b>	Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion des ressources en eau								
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	En cours						
<b>Usage concerné</b>	Transfrontalier								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Sensibilisation						
<b>Constat du SAGE</b>	Les partenaires allemands ont un intérêt fort pour le SAGE Bassin Houiller et pour l'établissement de partenariats permettant d'améliorer la gestion des ressources en eau transfrontalière. Pour faciliter la mise en place d'actions communes et cohérentes, une communication envers les allemands sur les actions prévues dans le cadre du SAGE semble intéressante.								
<b>Description de l'action</b>	Traduire les fiches actions transfrontalières en allemand ainsi que la synthèse la synthèse de l'état des lieux. Cela permettrait d'offrir une vision complète de la démarche SAGE et de présenter les mesures auxquelles peuvent être associées les partenaires allemands.								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>							
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Traduction des fiches								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>1,2</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	1,2	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Cette action n'implique pas de frais supplémentaires d'exploitation et de maintenance Environ 2500 mots pour l'ensemble des fiches "actions transfrontalières" et estimation de 3 750 mots pour la synthèse. Soit un total de 10500 mots. Le calcul est effectué sur une base de 0,18€/mots
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	1,2								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres : non concerné	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						
		non concerné							

<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Action ponctuelle dont la durée de vie correspond à celle du SAGE.	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b> x	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Informers les partenaires allemands des actions envisagées et des volontés de partenariat.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour le SAGE : Porter à connaissance les actions transfrontalières qui seront entreprises dans la mise en œuvre du SAGE.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>	Transparence			Coût de la mesure	
<b>Economique</b>					
<b>Environnemental</b>	Complémentarité des actions et meilleure efficacité				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 4.2.1 : Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière				
<b>Pour en savoir plus</b>	<a href="http://www.marielauson.com/tarifs.html">http://www.marielauson.com/tarifs.html</a>				

## Sous enjeu 4.3 : Assister les maîtres d'ouvrage potentiels dans leurs implications dans des actions de renaturation / protection des milieux

### Action n°4.3.1 : Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance								
<b>Inscription dans le pdm</b>	T6 - M1 : Information, éducation et participation du public								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Pour une organisation durable du milieu eau								
<b>Sous-enjeu</b>	Assister les maitres d'ouvrage potentiels dans leurs implications dans des actions de renaturation / protection des milieux								
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Sensibilisation, Incitation						
<b>Constat du SAGE</b>	Un projet de restauration peut conduire à des conflits d'intérêt entre les besoins du milieu aquatique d'une part et ceux des usagers et riverains d'autre part. La mise en œuvre efficace d'une opération de restauration dépend en partie de la bonne compréhension des bénéficiaires et des contraintes que cela implique et du niveau d'appropriation du projet par les élus.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des journées de sensibilisation et d'échanges avec les élus locaux sur la thématique de la restauration des cours d'eau.</li> <li>Organiser des visites de terrain sur des communes où des actions de restauration réussies ont été menées.</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'eau, Conseil général, Onema, éventuellement la fédération de pêche						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Organisation des journées de sensibilisation								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>3,76</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	3,76	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	<p>Cette action ne nécessite pas d'investissement particulier pour le maître d'ouvrage</p> <p>4 journées d'animation à l'échelle du Bassin Houiller (4* 1/2 journée en salle et 1/2 journée sur le terrain) + 10 jours de préparation. Les journées pourraient être organisées par sous-unité hydrographique : Bisten, Rosselle amont, Rosselle aval, Merle)</p> <p>Non concerné</p>
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	3,76								
<b>Ingénierie</b>	0								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Action annuelle, à renouveler tous les 3 ans environ.		<b>Coût annualisé</b>
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre les bénéfices attendus par la restauration et les contraintes que cela implique ;</li> <li>▪ Faire porter et adopter les projets de restauration par des élus convaincus.</li> <li>▪ Faciliter la mise en œuvre d'actions de restauration</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour le SAGE : voir la mise en œuvre d'actions de restauration				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Facilite l'appropriation du projet par les élus et riverains				
<b>Economique</b>			Cout des actions de sensibilisation		
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Nombre de journées d'échanges organisées				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 4.2.1 : Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière Action 5.2.3 : Sensibiliser les élus et les agriculteurs sur les périmètres de forages AEP Action 5.2.4 : Accompagner les élus pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme Action 5.2.5 : Sensibiliser les collectivités sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires				
<b>Pour en savoir plus</b>					



## Action n°4.3.2 : Mobiliser une ressource financière pour permettre la mise en œuvre des actions du SAGE

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance								
<b>Inscription dans le pdm</b>	Non								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Pour une organisation durable du milieu eau								
<b>Sous-enjeu</b>	Assister les maitres d'ouvrage potentiels dans leurs implications dans des actions de renaturation / protection des milieux								
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation						
<b>Constat du SAGE</b>	Mettre en place certaines mesures du SAGE, nécessite au préalable la possibilité d'un financement pour pouvoir être menées à bien.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Solliciter les financeurs potentiels</li> <li>▪ Monter des projets permettant de bénéficier de financements européens</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'eau, Conseil général						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Recherche des financements								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">9,2</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	9,2	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Cette action ne nécessite pas d'investissement particulier pour le maître d'ouvrage Animation de la mesure : 0,2 ETP (environ 60 journées/an) Non concerné
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	9,2								
<b>Ingénierie</b>	0								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Durée de vie du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010 x	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Facilite la mise en œuvre d'actions				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le SAGE : faciliter la mise en œuvre des actions proposées				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	Meilleure acceptabilité des maîtres d'ouvrage à s'engager dans la mise en œuvre des actions du SAGE.				
Economique	Financements supplémentaires				
Environnemental					
Indicateur(s) associé(s)	Financements supplémentaires trouvés				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 4.4.1 : Trouver une structure chargée de l'animation du SAGE				
Pour en savoir plus					



## Sous enjeu 4.4 : Identifier une structure assurant la maîtrise d'ouvrage du SAGE

### Action n°4.4.1 : Trouver une structure chargée de l'animation du SAGE

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance		
<b>Inscription dans le pdm</b>	Non		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Pour une organisation durable du milieu eau		
<b>Sous-enjeu</b>	Identifier une structure assurant la maîtrise d'ouvrage du SAGE		
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Incitation
<b>Constat du SAGE</b>	Une fois le SAGE élaboré et approuvé, viendra le moment de sa mise en œuvre. Aujourd'hui, différentes options peuvent être envisagées (cf. rapport diagnostic) mais aucune n'est clairement prédominante pour prendre le rôle de la maîtrise d'ouvrage du SAGE.		
<b>Description de l'action</b>	<p>Créer une structure en charge de la coordination, de l'animation et de la mise en cohérence du SAGE avec pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ assurer le secrétariat et l'animation du SAGE (réunions de la CLE, du bureau, des groupes techniques,...).</li> <li>▪ préparer les avis de la CLE dans le cadre des instructions réglementaires.</li> <li>▪ coordonner et vérifier la cohérence des actions prises en charge par les maîtres d'ouvrages locaux au regard des enjeux et objectifs du SAGE.</li> <li>▪ impulser et inciter les maîtrises d'ouvrages locales.</li> <li>▪ réaliser les études et actions (hors travaux) pour lesquelles aucune maîtrise d'ouvrage adaptée n'existe à l'échelon local.</li> <li>▪ communiquer et informer les acteurs locaux sur les dispositions du SAGE.</li> <li>▪ assurer un rôle de centre de ressources et d'information pour toutes les sollicitations des acteurs du bassin versant.</li> <li>▪ collecter et traiter les informations relatives aux indicateurs de suivi du SAGE.</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	A rechercher	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Les trois collèges de la CLE : services de l'État, élus, citoyens / usagers, Département, Région, Agence de l'eau
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Animation du SAGE		

<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Cette action ne nécessite pas d'investissement particulier pour le maître d'ouvrage	
	<b>Fonctionnement</b>	4,6		Animation de la mesure : 0,1 ETP (environ 30 journées/an)	
	<b>Ingénierie</b>	0		Non concerné	
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
	<b>Conseil Général de Moselle</b>				
	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>				
	<b>Etat</b>				
	<b>Autres :</b>				
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Durée de vie de l'action</b>	Durée de vie de SAGE	<b>Coût annualisé</b>		
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b> x	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Nécessité d'engager un examen préalable au niveau de la CLE.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Respecter l'ensemble des objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<p>Pour les acteurs du territoire : disposer d'une structure référente pour la mise en application du SAGE, bénéficier d'une maîtrise d'ouvrage éventuelle sur des actions non initiées par les maîtres d'ouvrage locaux.</p> <p>Pour le maître d'ouvrage : disposer d'une structure référente pour la mise en application du SAGE, bénéficier de financements et de conseils pratiques pour la mise en place des actions.</p>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Transparence				
<b>Economique</b>					
<b>Environnemental</b>	Permettre la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre du SAGE.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 4.3.2 : Mobiliser une ressource financière pour la mise en œuvre des actions du SAGE				
<b>Pour en savoir plus</b>					

## ANNEXE 5 : ENJEU 5 - DEVELOPPER LA COMMUNICATION ET SENSIBILISER LA POPULATION

Code action	Nom de l'action	Etat d'avancement
5.1.1	Améliorer la connaissance de l'impact des axes routiers sur l'environnement, notamment sur la gestion des eaux pluviales	Nouvelle
5.1.2	Améliorer la connaissance des services rendus par les zones humides (d'intérêt écologique et ordinaires)	Nouvelle
5.1.3	Poursuivre le projet Minewater visant à valoriser le potentiel eau souterraine à des fins thermiques	En cours
5.1.4	Identifier, voire quantifier, les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole	Nouvelle
5.1.5	Réviser le PPRI de la Rosselle sur la commune de Rosbruck	En cours
5.1.6	Améliorer le suivi de la qualité biologique des cours d'eau	Nouvelle
5.1.7	Accroître les connaissances sur le fonctionnement des STEP	Nouvelle
5.1.8	Connaitre l'impact des différents rejets sur les masses d'eau de surface (flux transfrontaliers)	Nouvelle
5.1.9	Suivre et évaluer les actions du SAGE	Nouvelle
5.2.1	Sensibiliser le public scolaire	Nouvelle
5.2.2	Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE	Nouvelle
5.2.3	Sensibiliser les élus et les agriculteurs sur les périmètres de forages AEP	Nouvelle
5.2.4	Accompagner les élus pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme	Nouvelle
5.2.5	Sensibiliser les collectivités sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires	Nouvelle
5.2.6	Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides	Nouvelle
5.2.7	Informers les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau	Nouvelle

Code action	Nom de l'action	Etat d'avancement
5.2.8	Informer les agents techniques chargés de l'entretien des cours d'eau	Nouvelle
5.2.9	Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales	Nouvelle
5.2.10	Valoriser le suivi de l'évolution de la qualité des eaux souterraines	Nouvelle
5.2.11	Accompagner les exploitants pour une maîtrise de la qualité de l'eau en élevage	En cours
5.2.12	Accompagner les agriculteurs/exploitants pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires	Nouvelle
5.2.13	Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de la ressource en eau	Nouvelle
5.2.14	Sensibiliser les petites et moyennes entreprises sur les rejets d'eau usées dans le réseau d'assainissement	Nouvelle
5.2.15	Renforcer la gestion globale de l'eau à l'échelle transfrontalière	Nouvelle

Actions en cours

Actions prévues

Actions nouvelles

## Sous enjeu 5.1 : Accroître les connaissances acquises

### Action n°5.1.1 : Améliorer la connaissance de l'impact des axes routiers sur l'environnement, notamment sur la gestion des eaux pluviales

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance		
<b>Inscription dans le pdm</b>	T6-M2 : Connaissance et surveillance (Budget au niveau du district)		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Développer la communication et sensibiliser la population		
<b>Sous-enjeu</b>	Accroître les connaissances		
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	<p>La gestion des eaux de ruissellement est un enjeu important. En effet, ces eaux, après avoir traversé et lessivé une atmosphère urbaine parfois significativement polluée, participent au lessivage et contribuent donc à l'augmentation de pollutions diffuses directes du milieu récepteur dans le cas d'un rejet direct au milieu.</p> <p>Aussi, la présence de l'A4 et de l'A320 induit de nombreux rejets polluants sur les cours d'eau avoisinants. Néanmoins, aucune donnée ou étude n'existe sur l'évaluation de la nature de ces rejets et surtout de leur impacts sur les eaux superficielles. Suite à l'évolution de la réglementation environnementale de ces dernières années, de nombreux systèmes d'assainissement des eaux de ruissellement apparaissent comme non conformes. De même, l'autoroute A4 induit plusieurs déversements des eaux qui ont été repérés par l'ONEMA, en particulier dans le secteur de la forêt de Zang (BV du Merle). Ces rejets provoquent une dégradation de la qualité des eaux des mares présentes dans cette forêt, sachant que ce secteur est propice à de nombreuses espèces d'amphibiens, en particulier du Pélobate brun.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser d'une étude globale (sur la qualité des eaux et sur la morphologie des cours d'eau traversés) sur l'impact des autoroutes A4 et A320 sur les milieux aquatiques (et les zones humides éventuelles).</li> <li>▪ Identifier des actions pour limiter ces impacts et préciser pour chacune leur coût, faisabilité, efficacité, contrainte, avantages respectifs.</li> <li>▪ Mettre en œuvre des actions et valoriser l'étude auprès des collectivités, et de l'ONF.</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Conseil Général de la Moselle, SANEF, voire en association avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle (selon le tronçon)	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau, DREAL, MISE, ONEMA, ONF

<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la démarche				
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	?	<b>Hypothèses</b>	Réalisation des actions pour limiter les impacts de ces axes autoroutiers Valorisation de l'étude : peut être intégré dans les missions de la structure porteuse du SAGE Une centaine de jours de travail estimé à 700 € de la journée	
	<b>Fonctionnement</b>	0			
	<b>Ingénierie</b>	70			
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>		<b>Financement (en k€)</b>	
		50%			
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Durée de vie du SAGE	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des différentes pollutions liées aux autoroutes</li> <li>▪ Nature des travaux nécessaires à l'amélioration des rejets des autoroutes</li> <li>▪ Effets bénéfiques sur la qualité physico-chimique des milieux aquatiques et sur la régulation des crues.</li> <li>▪ Préservation des habitats et des mares forestières bordant l'autoroute,</li> <li>▪ Préservation des espèces protégées présentes à proximité de l'autoroute</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	SANEF : connaître l'impact des infrastructures autoroutières sur le milieu aquatiques. Syndicats d'aménagement et fluviaux : connaître la part de la pollution des cours d'eau issus des industriels, de l'autoroute et des rejets domestiques.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Techniques pouvant apporter une plus-value paysagère				
<b>Economique</b>					
<b>Environnemental</b>	Limiter les risques de pollutions par lessivage Diminution de l'impact autoroutier				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	GRAIE, Guide pour la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de planification et d'urbanisme, janvier 2009 <a href="http://www.eauxpluvialesdurables.com/2010/res/guide-eauxpluviales-urbaGRAIE.pdf">http://www.eauxpluvialesdurables.com/2010/res/guide-eauxpluviales-urbaGRAIE.pdf</a>				

## Action n°5.1.2 : Améliorer la connaissance des services rendus par les zones humides (d'intérêt écologique et ordinaires)

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et gouvernance</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6-M2 : Connaissance et surveillance (Budget au niveau du district)</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Accroître les connaissances</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	Le Bassin Houiller présente originellement de nombreuses zones humides. L'attrait économique du Bassin Houiller a engendré une urbanisation croissante autour des pôles démographiques. Ces dernières années, cette urbanisation s'est répartie en de nombreuses zones d'activités économiques disséminées un peu partout à proximité d'axes de communication. Ce phénomène ainsi que les effets de la baisse de la nappe liée à l'exploitation minière a entraîné une réduction progressive de l'étendue des zones humides dans la dépression du Warndt, et par la même la biodiversité associée, en particulier sur les marais présentant un faciès tourbeux acide.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser une étude sur les services rendus par les zones humides qui pourra intégrer un recensement des études existantes sur l'intérêt des zones humides complété éventuellement par des évaluations plus spécifiques au territoire.</li> <li>▪ Valoriser cette étude auprès des collectivités et des aménageurs</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Rhin Meuse	<b>Partenaires / Acteurs</b>							
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Accompagnement de la démarche								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">25</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	25	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Valorisation de l'étude : peut être intégré dans les missions de la structure porteuse du SAGE 30 jours à 800 € de la journée
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	25								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	<b>Taux de financement</b> 60%	<b>Financement (en k€)</b>						

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Durée de vie du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Cette étude permettra aux décideurs d'apprécier la valeur associée aux zones humides en terme de services marchands. Cette évaluation doit permettre aux décideurs de prendre conscience de l'intérêt de préserver ces milieux.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Prendre conscience de la richesse du patrimoine naturel et des services rendus par ce patrimoine				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	Préservation de milieux naturels intégrés dans le paysage		Nouvel élément à considérer dans l'aménagement du territoire		
Economique	Limiter les pertes liées à la destruction des zones humides				
Environnemental	Préservation des zones humides et de leur fonction (épuration de l'eau, soutien d'étiage, réservoir de biodiversité, ...)				
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 2.1 .1 : Inventorier les zones humides actuelles et futures				
Pour en savoir plus					



## Action n°5.1.3 : Poursuivre le projet Minewater visant à valoriser le potentiel eau souterraine à des fins thermiques

### *Puits Vouters 2 et Simon 5*

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et gouvernance</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6-M2 : Connaissance et surveillance (Budget au niveau du district)</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Accroître les connaissances</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Communauté de Communes de Freyming-Merlebach et Communauté d'agglomération de Forbach</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	La réalisation d'études de préfaisabilité, dans le cours des années 2007 et 2008, visant à exploiter les eaux souterraines pour une valorisation thermique a permis d'ouvrir le débat sur la question. Ces études, portant le nom du "projet Minewater" ont en effet permis de conclure que les puits considérés (Vouters 2 et Simon 5) présentent des configurations géométriques et géologiques qui les rendent potentiellement aptes à être exploités comme réservoir géothermique. Partant de ce constat et au vu des investissements importants qu'un tel projet nécessiterait, les discussions se sont alors portées sur la viabilité du projet. Aussi, les élus, souhaitent, avant tout étudier cette viabilité économique et les besoins auxquels le projet pourra répondre.		
<b>Description de l'action</b>	Poursuivre le projet initié par le BRGM et réaliser les études qui découlent de l'étude de préfaisabilité du BRGM. L'étude de préfaisabilité menée conjointement par la Communauté d'Agglomération de Forbach et la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifier la possibilité et l'intérêt de connecter les sources d'énergie géothermique sur les réseaux de chauffage urbain existants,</li> <li>▪ Étudier la possibilité et l'intérêt de valoriser l'énergie géothermique offerte par les sources d'énergie géothermique par l'intermédiaire de nouveaux réseaux de chaleur dédiés spécifiquement à cette utilisation,</li> <li>▪ Examiner les possibilités d'utilisation offertes par cet « apport » d'eaux chaudes.</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communauté de communes de Freyming-Merlebach ; Communauté d'agglomération de Forbach	<b>Partenaires / Acteurs</b>	
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action		

<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   72	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Étude sur la viabilité du projet MINEWATER : 80 jours à 900 €		
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>		
<b>Durée d'amortissement</b>	Indéfini : dépendant des conclusions de l'étude de viabilité	<b>Durée de vie de l'action</b>	1 an	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b> x	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Obtention de données permettant une prise de décision.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Valoriser les investissements déjà engagés pour la réalisation des études de préfaisabilité.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>					
<b>Economique</b>	Bénéficiaire d'une énergie "gratuite"		Coût d'investissement important pour la mise en œuvre		
<b>Environnemental</b>	Bénéficiaire d'une énergie respectueuse de l'environnement				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>	BRGM - Projet "Minewater" - Géologie du réservoir minier du bassin houiller lorrain, juin 2008 BRGM - Projet "Minewater". Étude de préfaisabilité - Chimie de l'eau dans le bassin houiller lorrain, décembre 2008  Le républicain Lorrain, L'eau de mine source de chaleur ? <a href="http://www.republicain-lorrain.fr/fr/permalien/article.html?iurweb=1853750">http://www.republicain-lorrain.fr/fr/permalien/article.html?iurweb=1853750</a>				

## Action n°5.1.4 : Identifier, voire quantifier, les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et gouvernance ; Eau et pollution</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6-M2 : Connaissance et surveillance (Budget au niveau du district) T2 - M13 : Mise aux normes des bâtiments d'élevage T2 - M15 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et phytopharmaceutiques)</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Accroître les connaissances</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Agriculture		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Incitation
<b>Constat du SAGE</b>	L'état initial a révélé des déficits de connaissances ou de données sur certaines thématiques. L'agriculture, bien qu'étant une activité peu importante sur le territoire, reste toutefois une activité impactante qui doit être considérée. L'activité agricole peut être à l'origine de deux types de pollution : les pollutions ponctuelles, concentrées en un point unique, et les pollutions diffuses c'est-à-dire des concentrations plus faibles dispersées sur l'ensemble de la surface agricole.		
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recueillir pour chaque exploitation les informations sur les pratiques agricoles, l'utilisation et le stockage des produits et du matériel, etc.</li> <li>▪ Envoyer un questionnaire aux exploitants pour avoir des compléments d'information.</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	CG, DRAF, Chambre d'agriculture, DDT, Agence de l'eau, agriculteurs
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de la mise en œuvre de l'action et valorisation des résultats		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	0	<b>Hypothèses</b> Cette action ne nécessite pas d'investissement particulier pour le maître d'ouvrage Animation de la mesure : 0,2 ETP (environ 1 journée par exploitation + 30 journées pour le montage de la base de donnée, préparation des questionnaires, recueil des informations) Non concerné
	<b>Fonctionnement</b>	9,2	
	<b>Ingénierie</b>	0	

Financier(s) potentiel(s) :	<b>Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat</b> Autres :		Taux de financement	Financement (en k€)	
Durée d'amortissement	<b>Durée de vie de l'action</b>		Action réalisée en une année. La mise à jour des données sera à réaliser environ tous les 5 ans.	<b>Coût annualisé</b>	
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance des pollutions ponctuelles liées aux agriculteurs et communication/formation auprès d'eux pour une meilleure gestion des produits utilisés.</li> <li>• Réduire l'émission de pollutions diffuses et ponctuelles</li> </ul>				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour le SAGE : Améliorer les connaissances sur les pollutions agricoles. Pour les agriculteurs : être informé des risques environnementaux et sanitaires et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau.				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	Meilleur accès à l'information				
Economique					
Environnemental	Limiter les risques de pollutions ponctuelles et améliorer la qualité de l'eau				
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'exploitations agricoles qui auront contractualisé des actions visant à réduire l'émission de pollutions diffuses et ponctuelles				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.12 : Accompagner les agriculteurs/exploitants pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires				
Pour en savoir plus					

## Action n°5.1.5 : Réviser le PPRI de la Rosselle sur la commune de Rosbruck

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité		
<b>Inscription dans le pdm</b>			
<b>Enjeu du SAGE</b>	Développer la communication et sensibiliser la population		
<b>Sous-enjeu</b>	Accroître les connaissances		
<b>Secteur géographique</b>	Rosbruck	<b>Etat d'avancement</b>	En cours
<b>Usage concerné</b>	Collectivité		
<b>Nature de l'action</b>	Règlementaire	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Communication, Incitation
<b>Constat du SAGE</b>	Le PPRI de la Rosselle a été approuvé en juillet 2002. Une réflexion est actuellement en cours pour réviser celui-ci sur la commune de Rosbruck qui serait susceptible d'être inondée en cas d'évènements climatiques exceptionnels.		
<b>Description de l'action</b>	Réalisation d'une étude hydraulique : caractérisation et cartographie de l'aléa inondation (modélisation) et des enjeux. Réalisation d'un plan de zonage et d'un règlement s'y rapportant.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 3 - CR 457		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	DDT	<b>Partenaires / Acteurs</b>	DDT, Rosbruck, Conseil Général 57
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir, éventuellement accompagnement et suivi de la mise en œuvre de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   15	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Révision du PPRI
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	<b>Coût annualisé</b>

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Préservation des zones inondables. Règlementation de l'urbanisation en zone inondable.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Améliorer la connaissance du risque inondation. Développer l'information et la prévention. Réduire la vulnérabilité aux crues.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>					
<b>Economique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

**Action n°5.1.6 : Améliorer le suivi de la qualité biologique des cours d'eau**

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et gouvernance</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6 - M2 : Connaissance et surveillance</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Accroître les connaissances</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Bassin Houiller secteur eaux superficielles</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance
<b>Constat du SAGE</b>	Le suivi de la qualité biologique des cours d'eau est actuellement restreinte du fait du mauvais état des cours d'eau constaté. En effet, la réalisation des mesures a été espacée dans le temps et la couverture géographique des stations ne permet pas d'être représentatif à l'échelle du bassin. Dans le cadre de l'amélioration des connaissances et en vue du suivi des opérations qui seront réalisées dans le cadre de l'atteinte de l'objectif de bon état écologique, la réalisation des mesures de qualité biologique des cours d'eau (IBGN, IBD, pêches électriques) doit devenir régulière et les points de mesure multiples, notamment sur les principaux affluents.		
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyser la pertinence des stations existantes en terme de localisation</li> <li>▪ Étudier l'emplacement de nouvelles stations de mesure de manière à ce qu'elles soient représentatives (du cours d'eau et du bassin), sur les cours d'eau principaux désignés comme masses d'eau au sens de la DCE mais aussi sur leurs affluents</li> <li>▪ Créer un protocole de suivi de la qualité biologique à mettre en œuvre sur l'ensemble du bassin (eaux superficielles)</li> <li>▪ Diffuser les informations auprès du public via le SIERM ou par l'intermédiaire des rapports d'activités des différents organismes aménageurs ou financeurs (collectivités territoriales, AERM, ...)</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR 455 Rosselle 2 - CR 456 Rosselle 3 - CR 457 Bisten - CR 458		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	AERM	<b>Partenaires / Acteurs</b>	ONEMA
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir, éventuellement suivi de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   20	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Valorisation de l'étude : peut être intégré dans les missions du SIERM, ou autres Étude sur les stations et création du protocole de suivi de la qualité biologique

			Taux de financement	Financement (en k€)	
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>				
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>		<b>Coût annualisé</b>	
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b> x	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Mise à jour des bases de données actuellement disponibles. Accroissement des connaissances, notamment sur les affluents des masses d'eau principales que sont la Rosselle et la Bisten. Réaliser un suivi réaliste de l'évolution des cours d'eau en terme de capacité ou d'aptitude à la biologie. Mise en évidence des résultats issus de la mise en œuvre des actions destinées à atteindre le bon état écologique.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Mettre en évidence le bénéfice des actions mises en œuvre pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>	Information du public sur la qualité réelle des cours d'eau. Prise de conscience.				
<b>Economique</b>	Justification des dépenses par le résultat.				
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					



## Action n°5.1.7 : Accroître les connaissances sur le fonctionnement des STEP

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et pollution ; Eau et gouvernance								
<b>Inscription dans le pdm</b>									
<b>Enjeu du SAGE</b>	Développer la communication et sensibiliser la population								
<b>Sous-enjeu</b>	Accroître les connaissances								
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	Des suivis sont réalisés actuellement pour chaque station de traitement des eaux usées située dans le périmètre eaux superficielles du SAGE BH. Cependant, les analyses sont parfois insuffisantes pour assurer un suivi détaillé du fonctionnement des ouvrages et des rejets vers le milieu récepteur (nombre d'analyses des paramètres en entrée et en sortie insuffisant ou analyses irrégulières). De plus, le développement des connaissances est essentiel pour pouvoir améliorer les systèmes d'assainissement via la réalisation des études diagnostiques.								
<b>Description de l'action</b>	Inciter les communes ou intercommunalités responsables des Stations de Traitement des Eaux Usées à réaliser un suivi détaillé du fonctionnement de leurs installations via le perfectionnement de l'instrumentalisation de leurs ouvrages et un suivi en continu (via la formation des agents par exemple). Les rapports d'activité devront synthétiser les résultats du suivi tout au long de l'année écoulée (rapport LOREAT). Les informations principales pourront être diffusées auprès du grand public.								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Communes, Intercommunalités à vocation assainissement	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>20</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>5</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>20</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	20	<b>Fonctionnement</b>	5	<b>Ingénierie</b>	20	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement. Éventuellement investissement pour instrumentalisation mais non chiffrable. Suivi du fonctionnement des installations des STEP intégré dans la mission des agents Éventuellement formation des agents
<b>Investissement</b>	20								
<b>Fonctionnement</b>	5								
<b>Ingénierie</b>	20								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Amélioration des connaissances en vue d'améliorer le fonctionnement des installations et ainsi la qualité de l'eau.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires					
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	Transparence vis-à-vis du fonctionnement des installations de traitement des eaux usées domestiques				
Economique					
Environnemental	A terme, amélioration de la qualité de l'eau.				
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 1.2.4 : Effectuer des diagnostics assainissement à l'échelle du bassin versant raccordé à une même Station de Traitement des Eaux Usées et au regard des objectifs de qualité du cours d'eau récepteur.				
Pour en savoir plus					

## Action n°5.1.8 : Connaitre l'impact des différents rejets sur les masses d'eau de surface (flux transfrontaliers)

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance								
<b>Inscription dans le pdm</b>	T6 - M2 : Connaissance et surveillance								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Développer la communication et sensibiliser la population								
<b>Sous-enjeu</b>	Accroître les connaissances								
<b>Secteur géographique</b>	Forbach, Creutzwald	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Transfrontalier								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	Les actions engagées ou en cours (RSDE notamment) visent à accroître la connaissance des pressions existantes sur les masses d'eau. Une meilleure connaissance de l'ensemble des flux polluants vise à responsabiliser l'ensemble des acteurs économiques du SAGE et doit permettre à terme de dimensionner les actions et travaux ultérieurs.								
<b>Description de l'action</b>	Étude pour identifier les différents rejets (STEP, stations industrielles, rejets bâchés, etc...) dans les principaux cours d'eau de façon à déterminer leur impact et trouver ainsi la meilleure manière d'atteindre les objectifs de la DCE, en particulier à la frontière allemande.								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Rosselle 1 - CR 455 Rosselle 2 - CR 456 Rosselle 3 - CR 457 Bisten - CR 458								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau (?)	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Services de l'État, Principaux acteurs économiques, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir, éventuellement suivi de l'action								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	20	<b>Hypothèses</b>	Étude pour identifier les différents rejets (STEP, stations industriels..)
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	20								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012 x	2013
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Maîtrise d'ouvrage, État des lieux non finalisé.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Respect des objectifs de qualité, échéance / rapidité d'atteindre les objectifs de la DCE.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour l'ensemble des acteurs économiques : Mettre en évidence le bénéfice des actions mise en œuvre pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Sensibilisation de l'ensemble des acteurs économiques.				
<b>Economique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Quantification des flux polluants, comparaison avec les données des masses d'eau.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°5.1.9 : Suivre et évaluer les actions du SAGE

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et gouvernance</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6 - M2 : Connaissance et surveillance</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Accroître les connaissances</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Tous usages		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance, Communication
<b>Constat du SAGE</b>	Une fois les actions du SAGE mises en place, une évaluation de ces actions sera nécessaire pour juger de l'efficacité de celles-ci et évaluer l'atteinte des objectifs identifiés par le SAGE.		
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Mettre en place un protocole de suivi des actions du SAGE.</li> <li>•Réaliser le suivi</li> <li>•Valoriser et communiquer les résultats du suivi</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'eau, Onema, DDEA, Industriels, BRGM
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Veille pour une réalisation des suivis, collecte des données et valorisation de celles-ci		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	0	<b>Hypothèses</b>
	<b>Fonctionnement</b>	45	
	<b>Ingénierie</b>	21	
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
	<b>Conseil Général de Moselle</b>		
	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>		
	<b>Etat</b>		
	<b>Autres :</b>		

Durée d'amortissement		Durée de vie de l'action	Réalisation du suivi tous les 3 ou 5 ans?	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Permettre l'évaluation des actions du SAGE				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les acteurs du territoire : connaître le retour de leur investissement. Pour la structure porteuse du SAGE : être transparent avec les acteurs locaux et évaluer les actions du SAGE.				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	Transparence, possibilité d'évaluer le retour sur investissement		Coût des suivis et de leur valorisation		
Economique					
Environnemental	Possibilité d'améliorer l'efficacité des actions au vu des résultats du suivi				
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.2 : Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE				
Pour en savoir plus					

## Sous enjeu 5.2 : Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager

### Action n°5.2.1 : Sensibiliser le public scolaire

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance								
<b>Inscription dans le pdm</b>	T6-M1 : Information, éducation et participation du public								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Développer la communication et sensibiliser la population								
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager								
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Tous usages								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Sensibilisation						
<b>Constat du SAGE</b>	Le territoire du SAGE est fortement anthropisé et artificialisé. De ce fait, des questions se posent quant à l'image générale des écosystèmes aquatiques dans le cadre de vie des habitants. Des actions de sensibilisation sont d'ores et déjà mises en place sur le territoire via des associations ou l'Agence de l'Eau et il semble important de travailler dans ce sens.								
<b>Description de l'action</b>	Établir un projet pédagogique axé sur la découverte du cycle naturel de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visites de terrain,</li> <li>▪ Expérimentation ou manipulation en classe,</li> <li>▪ Utilisation d'outils pédagogiques (malle et kit pédagogique),</li> <li>▪ Jeux sur l'eau sur internet...</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Enseignants, acteurs de la filière eau / acteurs de sensibilisation environnement, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Maîtrise d'ouvrage								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>13</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	13	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Sur la base de 3 demi-journées d'animation par classe (coût de la demi-journée : 120 €) à raison de 72 écoles présentes dans le territoire du SAGE. L'ensemble des écoles est visité en deux ans à raison d'une classe par visite.
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	13								
<b>Ingénierie</b>	0								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b> 40% 50% 35%	<b>Financement (en k€)</b>		
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Durée de vie de l'action</b>	2 ans à renouveler dès la fin des 2 ans	<b>Coût annualisé</b>		
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b> x	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Demande une personne chargée de la sensibilisation auprès des groupes scolaires à l'image des ambassadeurs du tri : consommateur de temps.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Des enseignants mieux guidés pour réaliser un travail de sensibilisation sur le rôle de l'homme dans le cycle de l'eau. <ul style="list-style-type: none"> <li>Des enfants sensibilisés aux notions liées à l'eau (notion de valeur de l'environnement, et de civisme à l'égard de l'environnement).</li> <li>Un public parental sensibilisé grâce aux retours d'information de leurs enfants.</li> </ul>				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Un travail des acteurs de l'eau valorisé auprès d'un public jeune.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Meilleur accès à l'information				
<b>Economique</b>					
<b>Environnemental</b>	Une prise de conscience collective via le retour des enfants favorisant les gestes de préservation de la ressource				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Nombre d'écoles participants à l'opération, compte-rendu / bilan réalisés par les enseignants.				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					



**Action n°5.2.2 : Mettre en place un système d'information sur l'eau dans le SAGE**

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et gouvernance</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>Non</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Tous usages								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Communication						
<b>Constat du SAGE</b>	Dans le cadre de l'élaboration du SAGE du Bassin Houiller, un décalage est apparu entre les nouvelles exigences législatives et l'éclatement des informations au niveau départemental ou régional, dispersées entre de nombreux organismes les produisant ou les traitant. Trouver un moyen de rassembler et de valoriser les différentes informations sur l'eau constitue une des actions devant se prolonger au delà de l'étude entreprise.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mener une réflexion sur la réalisation d'outils et de supports de communication sur les différentes thématiques relevant du domaine de l'eau et inhérente au Bassin Houiller</li> <li>▪ Réaliser une "lettre du SAGE Houiller" : nécessite une réflexion sur la structuration de la lettre (plusieurs parties envisageables : partie explicative de tel ou tel phénomène ; actualités ; résultat d'une action menée ; conseils...)</li> <li>▪ Ce type de lettre ci-dessus décrite risque toutefois de ne toucher qu'un panel réduit du public souhaité. Aussi, l'utilisation de plusieurs types de supports (site internet, fiches techniques, articles de presse, radio, bulletins municipaux, manifestations publiques...) peut être un bon complément.</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Collectivités, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Maîtrise d'ouvrage								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>6</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	6	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Impression des "lettres du SAGE Houiller" : 20 000 exemplaires Si parution tous les 2 mois : 6 numéros Plaquette type 2 volets A4 : 1000 € les 20 000 exemplaires Maintenance du site internet (déjà comptabilisé dans l'action 4.2.1) Rédaction des divers documents,... compris dans le rôle de l'animateur du SAGE
<b>Investissement</b>	6								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	0								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b> 40% 50% 35%	<b>Financement (en k€)</b>		
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Durée du SAGE	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise à jour indispensable pour maintenir l'intérêt du site.</li> <li>▪ La lecture d'un site ou d'une lettre spécifique SAGE est une démarche volontaire, le public visé est donc plus averti et concerné que la majorité de la population.</li> <li>▪ Rédaction de la lettre pouvant être très preneur de temps si les parutions sont rapprochées.</li> </ul>				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	La mise en commun de la connaissance existante doit permettre de sensibiliser les différents acteurs influençant le même système de ressource.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	<p>Pour les différents acteurs du territoire : être informé sur les enjeux et le programme de reconquête de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau.</p> <p>Pour le maître d'ouvrage : diffuser l'information à un large public pour sensibiliser le plus grand nombre.</p>				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Assimilation par différents publics des évolutions liées au SAGE				
<b>Economique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de parutions de la "lettre SAGE"</li> <li>▪ Nombre d'articles parus dans la presse</li> <li>▪ Nombre de supports utilisés</li> <li>Nombre de pages mise à jour.</li> <li>▪ Fréquentation du site (nombre de visiteurs, pages consultées...).</li> </ul>				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	<p>Action 4.2.1 : Mettre en place et animer une dynamique transfrontalière</p> <p>Action 5.1.9 : Suivre et évaluer les actions du SAGE</p>				
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°5.2.3 : Sensibiliser les élus et les agriculteurs sur les périmètres de forages AEP

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et Gouvernance</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6 - M1 : Information, éducation et participation du public (budget au niveau du district)</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité, Agriculture								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Communication, connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	Un des objectifs du plan national santé environnement est de protéger 100% des captages d'eau alimentant des collectivités avant fin 2010. Sur les 57 ouvrages identifiés dans le Bassin Houiller, 30 disposent d'une DUP approuvée par le Préfet.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer l'ensemble des élus des communes possédant un captage AEP non sécurisé et communiquer sur la nécessité de limiter les pollutions chroniques et sur l'efficacité des périmètres de protection :</li> <li>▪ Organiser des débats afin de sensibiliser les élus sur l'importance de sécuriser la ressource en eau et sur leurs obligations réglementaires.</li> <li>▪ Informer et sensibiliser les agriculteurs en amont de la procédure sur l'importance de protéger les captages d'AEP en expliquant les phénomènes de transfert.</li> <li>▪ Établir un protocole d'indemnisation pour les exploitants agricoles concernés par les périmètres de protection.</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Chambre d'agriculture, Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Maîtrise d'ouvrage								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Sensibilisation auprès des collectivités et des agriculteurs compris dans le rôle de l'animateur du SAGE
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	0								
<b>Financeur(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Durée du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Bassin Houiller.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les usagers : mieux comprendre le système de fonctionnement des forages AEP				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	Accroissement des connaissances sur une thématique vitale				
Economique					
Environnemental	Prise de conscience des usagers précurseur de changement de comportement				
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de forages AEP disposant d'une DUP				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 4.3.1 : Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration				
Pour en savoir plus					

## Action n°5.2.4 : Accompagner les élus pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et Gouvernance								
<b>Inscription dans le pdm</b>	T6 - M3 : Gestion concertée de l'eau (budget au niveau du district)								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Développer la communication et sensibiliser la population								
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager								
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Tous usages								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Communication, connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	Les aménagements du territoire réalisés engendrent inexorablement des conséquences sur le milieu (assainissement, approvisionnement en eau potable, disparition de milieux humides, imperméabilisation...). La réduction de ces impacts lors de futurs projets peut être optimisée par une communication adaptée.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer les élus à travers des outils pédagogiques et méthodologiques (CD rom interactif, guide méthodologique), ayant vocation à amener chaque élu à se poser les bonnes questions face à un projet d'aménagement : impact sur assainissement, zones humides...</li> <li>▪ Fournir des "clés" visant à l'intégration de la dimension "eau" dans les documents d'urbanisme.</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Maîtrise d'ouvrage								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>0,5</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0,5	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Acquisition de guides (exemple : guide de l'assainissement des collectivités) Sensibilisation auprès des élus. Réunions d'information, visite sur le terrain, ... élaboration des documents compris dans le rôle de l'animateur du SAGE
<b>Investissement</b>	0,5								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	0								
<b>Financeur(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						

<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Durée du SAGE	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b> x	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Sur-sollicitation des élus. Si tel est le cas, voir comment coupler plusieurs actions de sensibilisation / formation / information en un programme annuel d'activité. Risque de réaliser des sessions de trop grandes envergures (trop de personnes participantes) = voir la possibilité de travailler en groupes d'élus et de réaliser plusieurs fois la même intervention (principe classe d'école).				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Des élus mieux informés sur les impacts de l'aménagement du territoire sur la ressource en eau pour une intégration de cette dimension dans les documents d'urbanisme				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Pour les élus : accéder à une "formation" intéressante sur les impacts de l'aménagement du territoire et sur les possibilités de prévention et de compensation de ces impacts.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>					
<b>Economique</b>					
<b>Environnemental</b>	Prise de conscience des élus précurseur de changement de comportement				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Représentation des élus lors des journées de sensibilisation / formation...				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 4.3.1 : Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration Action 5.2.3 : Sensibiliser les élus et les agriculteurs sur les périmètres de forages AEP Action 5.2.5 : Sensibiliser les collectivités sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires				
<b>Pour en savoir plus</b>					

## Action n°5.2.5 : Sensibiliser les collectivités sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et Gouvernance</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6 - M3 : Gestion concertée de l'eau (budget au niveau du district)</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>
<b>Usage concerné</b>	Collectivité, Agriculture		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Communication, Sensibilisation
<b>Constat du SAGE</b>	L'utilisation des produits phytosanitaires est une source de pollutions ponctuelles et diffuses. Ces pollutions peuvent être liées aux activités agricoles, au jardinage individuel ainsi que pour l'entretien des espaces communaux.		
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation des élus sur les possibilités d'amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires</li> <li>▪ Informer sur les opérations de collecte des déchets (emballages et reste de produits)</li> <li>▪ Réaliser une promotion de solutions alternatives : visite de terrain, terrains témoins...</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	AE, Association de consommateurs (UFC que Choisir), Chambre d'agriculture ?
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Maîtrise d'ouvrage		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>	0	<b>Hypothèses</b> Ne nécessite pas d'investissement Sensibilisation auprès des élus. Réunions d'information, visites sur le terrain, démonstrations de techniques alternatives, expérience de comparaison de deux zones : un traitement phyto/un traitement alternatif : rôle de l'animateur du SAGE
	<b>Fonctionnement</b>	0	
	<b>Ingénierie</b>	0	
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau Conseil Général de Moselle Conseil Régional de Lorraine Etat Autres :	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Durée du SAGE	Coût annualisé	
	2009	2010		2011	2012
Echéancier			x		
Contraintes de mise en œuvre	Sur-sollicitation des élus. Si tel est le cas, voir comment coupler plusieurs actions de sensibilisation / formation / information en un programme annuel d'activité. Risque de réaliser des sessions de trop grandes envergures (trop de personnes participantes) = voir la possibilité de travailler en groupes d'élus et de réaliser plusieurs fois la même intervention (principe classe d'école).				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Diminution des risques de pollution des cours d'eau				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Préservation de la santé des utilisateurs				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social					
Economique	Une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires pour une consommation minimale		Des investissements parfois nécessaires pour la mise en place des solutions alternatives		
Environnemental	Limitation des risques de pollutions des eaux				
Indicateur(s) associé(s)	Représentation des élus lors des journées de sensibilisation / formation...				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 4.3.1 : Mobiliser les élus pour la mise en œuvre d'actions de restauration Action 5.2.3 : Sensibiliser les élus et les agriculteurs sur les périmètres de forages AEP Action 5.2.4 : Accompagner les élus pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme				
Pour en savoir plus					



## Action n°5.2.6 : Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6 - M1 (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes "eaux superficielles"</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Sensibilisation, Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	De nombreux cours d'eau ne sont pas indiqués lors de franchissements routiers. Ainsi, la population n'a pas connaissance de l'étendue du réseau hydrographique dans le bassin Houiller, et plus particulièrement dans la dépression du Warndt. A titre d'exemple, la Rosselle est franchie à deux reprises par l'autoroute alors qu'elle n'est pas indiquée le long du tracé autoroutier.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inciter les communes, la DIR-Est ou les aménageurs routiers à mettre en place des panneaux d'information au droit des franchissements de cours d'eau, voire également dans le cas de zones humides.</li> <li>▪ Établir une réflexion sur la possibilité d'aider financièrement la mise en place de panneaux indicateur de franchissement de cours d'eau.</li> <li>▪ Favoriser la présence de panneaux d'information de franchissement de cours d'eau dans le cadre de nouveaux projets routiers.</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Agence de l'Eau, Communes, Aménageurs routiers	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Structure porteuse du SAGE, DIR-Est						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Mettre en place un principe d'aide aux financements des panneaux d'information (entre l'Agence de l'eau, la DIR-Est et les communes) et d'inciter les communes à mettre en place ces panneaux.								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black;"><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black;"><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black;"><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Pas d'étude, selon la volonté des communes.
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0								
<b>Ingénierie</b>	0								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011 x	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des cours d'eau ou zones humides traversés</li> <li>▪ Sensibilisation du public sur les cours d'eau et les zones humides</li> </ul>				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Pour les communes : Sensibiliser sa population sur l'identification des cours d'eau principaux ou de leurs affluents présents sur son territoire.				
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	Meilleure connaissance du territoire		Nécessite l'élaboration d'un fond d'aide aux financements		
Economique					
Environnemental	Meilleure appréciation de l'impact de l'urbanisation sur les milieux aquatiques				
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de panneaux installés au niveau des franchissements de cours d'eau.				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.7 : Informer les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau Action 5.2.9 : Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales				
Pour en savoir plus					

## Action n°5.2.7 : Informer les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau, nature et biodiversité</b>												
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6 - M2 : Connaissance et surveillance</b>												
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>												
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager</b>												
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes "eaux superficielles"</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>										
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels												
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Communication										
<b>Constat du SAGE</b>	Par méconnaissance, beaucoup de mauvaises pratiques sont observées au droit des cours d'eau												
<b>Description de l'action</b>	Réalisation de brochures d'information, de réunion, d'articles de presse...à l'attention des riverains de cours d'eau.												
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau												
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE ?	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil général, Région Lorraine										
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir, éventuellement maîtrise d'ouvrage												
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">7</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	8	<b>Fonctionnement</b>	?	<b>Ingénierie</b>	7	<b>Hypothèses</b>	Impression des brochures à destination des riverains. Estimation 30 000 plaquettes (1/3 de la population est riveraine : 204 000 habitants sur le secteur SAGE eaux superficielles 2,4habitants/foyers) 8000 € les 30 000 plaquettes Réalisation de réunions d'information et de sorties nature le WE Conception et Réalisation des brochures = 7000€				
<b>Investissement</b>	8												
<b>Fonctionnement</b>	?												
<b>Ingénierie</b>	7												
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Etat</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Autres :</b></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>		<b>Conseil Général de Moselle</b>		<b>Conseil Régional de Lorraine</b>		<b>Etat</b>		<b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
<b>Agence de l'Eau</b>													
<b>Conseil Général de Moselle</b>													
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>													
<b>Etat</b>													
<b>Autres :</b>													

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Durée de vie du SAGE	Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010 x	2011	2012	2013	
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Aucune					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Amélioration des pratiques de gestion des cours d'eau					
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>						
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>						
<b>Economique</b>						
<b>Environnemental</b>	Améliorer les pratiques au bord des cours d'eau.					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>						
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>						
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 5.2.6 : Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides Action 5.2.9 : Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales					
<b>Pour en savoir plus</b>						

## Action n°5.2.8 : Informer les agents techniques chargés de l'entretien des cours d'eau

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau, nature et biodiversité								
<b>Inscription dans le pdm</b>	T6 - M2 : Connaissance et surveillance								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Développer la communication et sensibiliser la population								
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager								
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Communication						
<b>Constat du SAGE</b>	Par méconnaissance, beaucoup de mauvaises pratiques sont observées au droit des cours d'eau								
<b>Description de l'action</b>	Réalisation de stages et séminaires de formation sur la bonne gestion des cours d'eau et de ses milieux associés								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE ?	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil général, Région Alsace						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	A définir, éventuellement maîtrise d'ouvrage								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">?</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">30</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	?	<b>Ingénierie</b>	30	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Réalisation de formation par des cabinets d'études spécialisés Animation de la cession de formation (5 semaines de formation)
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	?								
<b>Ingénierie</b>	30								
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>						
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Durée de vie de l'action</b>	Durée de vie du SAGE	<b>Coût annualisé</b>						

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre	Aucune				
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Amélioration des pratiques des agents techniques chargé de l'entretien des espaces verts en bord de cours d'eau				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires					
Autres impacts	Positifs		Négatifs		
Social					
Economique					
Environnemental	Améliorer les pratiques au bord des cours d'eau.				
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

## Action n°5.2.9 : Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et gouvernance</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6 - M1 (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public T2 - M2 : Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux)</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Collectivité								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation						
<b>Constat du SAGE</b>	Les eaux de ruissellement contribuent largement à la saturation des réseaux unitaires par temps de pluie et donc aux rejets de pollution via les déversoirs d'orage. Or ces eaux pourraient être en partie récupérées par les habitants (stockage à la parcelle) en vue d'une réutilisation (arrosage ou lavage par exemple).								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des supports de communication : plaquettes explicatives comportant les techniques, les coûts et les aides éventuelles, les avantages et précautions</li> <li>▪ Réaliser des campagnes de sensibilisation auprès de la population, sous forme de réunions d'information publiques par exemple.</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau superficielles								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE Association de consommateurs Autres associations	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'Eau						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Maîtrise d'ouvrage								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td>?</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td>20</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	?	<b>Ingénierie</b>	20	<b>Hypothèses</b>	<p>Ne nécessite pas d'investissement</p> <p>Renseignements aux utilisateurs / participation à des événementiels : Intégré dans le poste de l'animateur SAGE, délégation auprès d'associations</p> <p>Organisation d'une réunion d'information publique dans chaque commune du secteur géographique concerné.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tirage de 40 000 plaquettes (estimation) en format A4 recto-verso couleur à 8 000 € les 30 000 plaquettes = 10000 €</li> <li>▪ Conception et Réalisation des brochures = 9000 €</li> </ul>
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	?								
<b>Ingénierie</b>	20								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Durée de vie du SAGE	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b> x	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	La mise en œuvre de cette action implique la mise en place de systèmes de mesures type compteurs sur les réseaux d'assainissement en sortie des habitations ou la bonne volonté des gens pour déclarer, conformément à la réglementation, l'ensemble des eaux qu'ils rejettent au réseau qui ne proviennent pas de l'AEP. En effet, le surcoût de traitement pour les STEP peut être significatif (exemple de la commune de Guerting).				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Réduction de la charge hydraulique des réseaux et amélioration du fonctionnement du système d'assainissement. Réduction du risque inondation par débordement de réseau et des déversements directs au cours d'eau par les déversoirs d'orage. Réduire la consommation en eau potable pour certains usages (arrosage, ...) et contribuer à une utilisation plus raisonnée de la ressource en eau.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Bénéficier gratuitement d'une eau non traitée de bonne qualité, tout en participant à la réduction des pollutions sur le milieu naturel et à l'utilisation raisonnée de la ressource en eau.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>					
<b>Economique</b>	Économie sur le poste de dépense "eau" pour les usagers		Action à encadrer pour s'assurer de la participation financière au traitement de ces eaux en cas de rejets dans le réseau d'assainissement (compteur sur sortie assainissement ou participation forfaitaire à définir)		
<b>Environnemental</b>	Sensible réduction de la consommation d'eau potable.				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 5.2.6 : Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides Action 5.2.7 : Informer les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau				
<b>Pour en savoir plus</b>					





## Action n°5.2.10 : Valoriser le suivi de l'évolution de la qualité des eaux souterraines

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et gouvernance</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6-M1 : (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public</b>								
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>								
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager</b>								
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>						
<b>Usage concerné</b>	Milieux naturels								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Connaissance						
<b>Constat du SAGE</b>	<p>La nappe des Grès du Trias inférieur constitue une richesse indéniable et un atout majeur pour son développement. Elle fournit chaque année environ 40 millions de mètres cube permettant de répondre aux besoins des collectivités locales et des industriels. Conscient de cet enjeu, le suivi de sa qualité s'avère une priorité. Aussi, plusieurs actions sont menées par différents acteurs tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la DREAL Après-mine, via le BRGM-DPSM qui dispose d'un réseau de surveillance au niveau des réservoirs miniers</li> <li>▪ L'Agence de l'Eau qui dispose d'informations de la nappe des GTI</li> <li>▪ Le BRGM qui mène une étude pour la réalisation d'une carte piézométrique de la nappe des GTI.</li> </ul>								
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit ici de valoriser les résultats/études auprès des acteurs influençant la ressource et auprès des usagers. Pour ce faire plusieurs options peuvent être envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser une synthèse vulgarisée de l'étude BRGM à vocation d'information. Ce document pourrait être disponible en mairie / distribué lors de forum / disponible sur Internet sur le site "d'information de l'eau dans le SAGE"...</li> <li>▪ Partager les résultats du suivi de la nappe de GTI via la presse locale / journaux municipaux...</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE ?	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Communes, DREAL, BRGM						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Maîtrise d'ouvrage								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="0"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: right;">0,35</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	0	<b>Fonctionnement</b>	0,35	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	<p>Ne nécessite pas d'investissement Coûts de valorisation inhérents aux fonctions des employés communaux pour les journaux municipaux ; Synthèse de l'étude BRGM : 5 jours à 70 € /jour</p>
<b>Investissement</b>	0								
<b>Fonctionnement</b>	0,35								
<b>Ingénierie</b>	0								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Durée de vie du SAGE	<b>Coût annualisé</b>	
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b> x	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Ce partage du suivi réalisé doit lever les barrières de confidentialité le cas échéant.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Expliquer et partager l'évolution de la qualité des ressources en eau.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Sensibiliser les différents acteurs influençant le système de ressource.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>	Transparence auprès des usagers				
<b>Economique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	3.1.8 : Identifier les impacts quantitatifs et qualitatifs de la remontée de la nappe				
<b>Pour en savoir plus</b>	<a href="http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/">http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/</a>				

## Action n°5.2.11 : Accompagner les exploitants pour une maîtrise de la qualité de l'eau en élevage

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et gouvernance</b>		
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6-M1 : (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public T2 - M15 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole</b>		
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>		
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager</b>		
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes "eaux superficielles"</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>En cours</b>
<b>Usage concerné</b>	Agriculture		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation
<b>Constat du SAGE</b>	Les activités liées à élevage peuvent engendrer des problèmes sanitaires de la ressource en eau. Afin d'éviter les risques sanitaires liés à la consommation d'eau contaminée et de garantir les performances d'élevage, le contrôle et suivi de la qualité de l'eau est proposé par un Groupement de Défense Sanitaires (GDS).		
<b>Description de l'action</b>	Proposer des conseils adaptés à chaque situation en réalisant des : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déplacements avec prélèvements sécurisés</li> <li>▪ Audits en élevage</li> <li>▪ Analyses au laboratoire</li> <li>▪ Interprétation des résultats dans le contexte de l'élevage + conseils personnalisés pour l'amélioration de la qualité de l'eau</li> <li>▪ Suivi annuel de la qualité de l'eau</li> </ul>		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458 Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 Rosselle 3 - CR457		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	GDS	<b>Partenaires / Acteurs</b>	AE, Conseil Général, Chambre d'Agriculture
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Suivi des résultats de l'action		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>   0 <b>Fonctionnement</b>   0 <b>Ingénierie</b>   0	<b>Hypothèses</b>	Ne nécessite pas d'investissement Action intégrée dans les missions de GDS ?
<b>Financeur(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Coût annualisé		
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Meilleures connaissances sur les pollutions d'origine agricole et réduction de celles-ci.				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau				
Autres impacts	Positifs			Négatifs	
Social					
Economique					
Environnemental	Amélioration de la qualité de l'eau				
Indicateur(s) associé(s)					
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

## Action n°5.2.12 : Accompagner les agriculteurs/exploitants pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et gouvernance</b>								
<b>Inscription dans le pdm</b>	T6-M1 : (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public T2 - M13 : Mise aux normes des bâtiments d'élevage T2 - M15 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et phytopharmaceutiques)								
<b>Enjeu du SAGE</b>	Développer la communication et sensibiliser la population								
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager								
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes "eaux superficielles"	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle						
<b>Usage concerné</b>	Agriculture								
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action / Contractuel	<b>Type de mesure</b>	Incitation						
<b>Constat du SAGE</b>	L'activité agricole peut être à l'origine de deux types de pollution : les pollutions ponctuelles, concentrées en un point unique, et les pollutions diffuses c'est-à-dire des concentrations plus faibles dispersées sur l'ensemble de la surface agricole.								
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communiquer sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des pesticides, communiquer sur les nouvelles techniques et les nouveaux produits alternatifs</li> <li>▪ Signature d'une charte de bonnes pratiques</li> <li>▪ Proposer la mise en œuvre de mesures permettant de réduire les pollutions ponctuelles et diffuses (amélioration des bâtiments d'exploitations, mise en place de mesures-agro-environnementales, etc.).</li> </ul>								
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Bisten - CR458 Rosselle 1 - CR455 Rosselle 2 - CR456 Rosselle 3 - CR457								
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Organisations professionnelles agricoles, Agence de l'eau, Conseil général, Chambre d'agriculture						
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Animation de cette dynamique								
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"><b>Investissement</b></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">?</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> <td style="text-align: center;">4,6</td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	?	<b>Fonctionnement</b>	4,6	<b>Ingénierie</b>	0	<b>Hypothèses</b>	Mesure de réduction des pollutions diffuses et ponctuelles ? Animation de la mesure : 0,1 ETP (environ 30 journées/an qui comprennent la réalisation de plaquettes d'informations, l'organisation de réunions d'information, la prise de contact avec les agriculteurs...)
<b>Investissement</b>	?								
<b>Fonctionnement</b>	4,6								
<b>Ingénierie</b>	0								

<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>		<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>	
<b>Durée d'amortissement</b>		<b>Durée de vie de l'action</b>	Action réalisée en une année et à renouveler tous les 3 ans environ.		<b>Coût annualisé</b>
<b>Echéancier</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b> x	<b>2013</b>
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>					
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Réduire l'émission de pollutions diffuses et ponctuelles				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
<b>Social</b>	Permet d'informer les agriculteurs des pratiques à risque pour leur santé				
<b>Economique</b>			Coûts éventuels des aménagements réalisés dans les exploitations agricoles et coût des mesures visant à réduire les pollutions d'origine agricole		
<b>Environnemental</b>	Amélioration de la qualité de l'eau				
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>					
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>					
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>	Action 5.1.4 : Identifier, voire quantifier, les pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole				
<b>Pour en savoir plus</b>					





## Action n°5.2.13 : Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques à adopter vis-à-vis de la ressource en eau

<b>Thématique du SDAGE</b>	<b>Eau et gouvernance</b>											
<b>Inscription dans le pdm</b>	<b>T6 - M1 (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public</b>											
<b>Enjeu du SAGE</b>	<b>Développer la communication et sensibiliser la population</b>											
<b>Sous-enjeu</b>	<b>Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager</b>											
<b>Secteur géographique</b>	<b>Toutes les communes</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Nouvelle</b>									
<b>Usage concerné</b>	Collectivité											
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Incitation									
<b>Constat du SAGE</b>	Par méconnaissance, beaucoup de mauvaises pratiques sont observées et impactent directement la ressource en eau.											
<b>Description de l'action</b>	<p>Cette action vise à mettre en avant les bonnes pratiques d'utilisation de la ressource. Utiliser des supports de communication divers tel que affiches, plaquettes, radio, rubrique dédiée aux particuliers sur le site Internet du SAGE, factures afin de faire passer les messages essentiels sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les économies d'eau : insister sur les bénéfices environnementaux et peu sur les bénéfices financiers (qui ne doivent pas être l'argument principal)</li> <li>▪ Explication sur le prix de l'eau</li> <li>▪ Maîtrise des rejets dans les milieux naturels</li> </ul>											
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau											
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE	<b>Partenaires / Acteurs</b>	Agence de l'eau, partenaires locaux, associations									
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Maîtrise d'ouvrage											
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td><b>Investissement</b></td> <td rowspan="3" style="text-align: center; vertical-align: middle;">15</td> </tr> <tr> <td><b>Fonctionnement</b></td> </tr> <tr> <td><b>Ingénierie</b></td> </tr> </table>	<b>Investissement</b>	15	<b>Fonctionnement</b>	<b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Rédaction des outils pédagogiques et ou intervention : compris dans le rôle de l'animateur du SAGE ? Conception et réalisation des supports de communications (variable selon les supports utilisés)					
<b>Investissement</b>	15											
<b>Fonctionnement</b>												
<b>Ingénierie</b>												
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td><b>Agence de l'Eau</b></td> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;">Taux de financement</td> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;">Financement (en k€)</td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Général de Moselle</b></td> </tr> <tr> <td><b>Conseil Régional de Lorraine</b></td> </tr> <tr> <td><b>Etat</b></td> </tr> <tr> <td><b>Autres :</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Agence de l'Eau</b>	Taux de financement	Financement (en k€)	<b>Conseil Général de Moselle</b>	<b>Conseil Régional de Lorraine</b>	<b>Etat</b>	<b>Autres :</b>				
<b>Agence de l'Eau</b>	Taux de financement	Financement (en k€)										
<b>Conseil Général de Moselle</b>												
<b>Conseil Régional de Lorraine</b>												
<b>Etat</b>												
<b>Autres :</b>												

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Durée du vie du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Accroissement de la transparence entre les acteurs d'approvisionnement et de traitement de l'eau et les usagers permettant d'accroître les responsabilités de chacun				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires	Contribuer aux efforts fournis dans le cadre du SAGE				
Autres impacts	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
Social	Transparence auprès des usagers				
Economique					
Environnemental	Limitation des rejets de produits dangereux dans le réseau d'assainissement				
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de visiteurs parcourant la rubrique usagers sur Internet, quantité de plaquettes distribuée en collectivité, sondage possible, nombre d'auditeurs en cas d'utilisation du support radio...				
Principales sources d'incertitude et de risque					
Liens potentiels avec d'autres actions	Action 5.2.6 : Sensibiliser la population à la présence de cours d'eau ou de zones humides Action 5.2.7 : Informer les riverains des bonnes pratiques au bord des cours d'eau Action 5.2.9 : Inciter la population à économiser l'eau par la récupération des eaux pluviales				
Pour en savoir plus					

## Action n°5.2.14 : Sensibiliser les petites et moyennes entreprises sur les rejets d'eau usées dans le réseau d'assainissement

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance		
<b>Inscription dans le pdm</b>	T6-M1 : (budget au niveau du district) : Information, éducation et participation du public		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Développer la communication et sensibiliser la population		
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle
<b>Usage concerné</b>	Industrie et artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action	<b>Type de mesure</b>	Communication
<b>Constat du SAGE</b>	Les petites et moyennes entreprises détiennent un rôle important sur la qualité de l'eau. Leur rejet d'eaux usées dans le réseau d'assainissement peut contenir des substances polluantes non traitées dans les stations d'épuration des collectivités.		
<b>Description de l'action</b>	Sensibiliser les gérants des petites et moyennes entreprises sur les impacts et conséquences des rejets sur la ressource en eau. Proposer les solutions existantes pour limiter leurs impacts. Aider à la mise en œuvre des solutions.		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Toutes les masses d'eau		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>	Structure porteuse du SAGE ?	<b>Partenaires / Acteurs</b>	CCI, entreprises locales, AE
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Maîtrise d'ouvrage / animation de la dynamique		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b>  <b>Fonctionnement</b>  <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	Réunions d'information, aides techniques / administratives éventuelles : Compris dans le rôle de l'animateur du SAGE ? De la CCI ?
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres :</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>

Durée d'amortissement	Durée de vie de l'action		Durée de vie du SAGE	Coût annualisé	
Echéancier	2009	2010	2011	2012 x	2013
Contraintes de mise en œuvre					
Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques	Amélioration de la qualité de l'eau à la sortie des stations d'épuration				
Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires					
Autres impacts	<b>Positifs</b>		<b>Négatifs</b>		
Social	Positionnement des petites et moyenne entreprises sur la problématique				
Economique					
Environnemental	Limitation des rejets de produits dangereux dans le réseau d'assainissement				
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'entreprises sensibilisées, actions mises en œuvre				
Principales sources d'incertitude et de risque	Coût induit des actions limitant pour les petites entreprises				
Liens potentiels avec d'autres actions					
Pour en savoir plus					

**Action n° 5.2.15 : Renforcer la gestion globale de l'eau à l'échelle transfrontalière****Concessions minières**

<b>Thématique du SDAGE</b>	Eau et gouvernance		
<b>Inscription dans le pdm</b>	T6 – M2 : Connaissance et surveillance		
<b>Enjeu du SAGE</b>	Développer la communication et sensibiliser la population		
<b>Sous-enjeu</b>	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager		
<b>Secteur géographique</b>	Toutes les communes	<b>Etat d'avancement</b>	Nouvelle
<b>Usage concerné</b>	Industrie et artisanat		
<b>Nature de l'action</b>	Plan d'action Après-mine	<b>Type de mesure</b>	Communication
<b>Constat du SAGE</b>	L'arrêt des mines situées de part et d'autre de la frontière s'est inscrit dans un cadre transfrontalier qui a conduit CHARBONNAGES de FRANCE et DEUTSCHE STEINKOHLE AG à une planification de la gestion de l'eau à une échelle plus globale. Les mesures engagées donnent aujourd'hui un cadre de référence et une cohérence d'ensemble aux actions menées de part et d'autre de la frontière.		
<b>Description de l'action</b>	Il s'agit ici de valoriser les suivis entrepris dans le cadre de l'Après-mine, l'objectif étant de partager les résultats du suivi de la nappe des Grès du Trias inférieur (piézométrie et qualité des eaux).		
<b>Masse d'eau concernée / Unité Hydrographique</b>	Nappe des Grès du Trias Inférieur - 2028		
<b>Maître d'ouvrage(s) potentiel(s) :</b>		<b>Partenaires / Acteurs</b>	DREAL, Après-mine.
<b>Rôle de la structure porteuse du SAGE</b>	Animation de cette dynamique		
<b>Estimation du Coût (en k€)</b>	<b>Investissement</b> <b>Fonctionnement</b> <b>Ingénierie</b>	<b>Hypothèses</b>	
<b>Financier(s) potentiel(s) :</b>	<b>Agence de l'Eau</b> <b>Conseil Général de Moselle</b> <b>Conseil Régional de Lorraine</b> <b>Etat</b> <b>Autres : Ville de Saint Avold</b>	<b>Taux de financement</b>	<b>Financement (en k€)</b>
<b>Durée d'amortissement</b>	<b>Durée de vie de l'action</b>	20 ans	<b>Coût annualisé</b>

Echéancier	2009	2010	2011	2012	2013
			X	X	X
<b>Contraintes de mise en œuvre</b>	Ce partage du suivi réalisé doit lever les barrières de confidentialité.				
<b>Résultat / impact attendu sur les milieux aquatiques</b>	Partager la connaissance des spécialistes ou des scientifiques avec les habitants et les usagers du territoire dans tous les domaines est essentiel pour aider à comprendre les valeurs et enjeux d'un large territoire transfrontalier, quitte à susciter un sentiment d'appartenance.				
<b>Opportunité(s) pour les acteurs et partenaires</b>	Sensibiliser les différents acteurs influençant le système de ressource.				
<b>Autres impacts</b>	<b>Positifs</b>			<b>Négatifs</b>	
<b>Social</b>					
<b>Economique</b>					
<b>Environnemental</b>					
<b>Indicateur(s) associé(s)</b>	Site Internet				
<b>Principales sources d'incertitude et de risque</b>	Assuré coté français par le Département Prévention et sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Est.				
<b>Liens potentiels avec d'autres actions</b>					
<b>Pour en savoir plus</b>					